

Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie : une responsabilité pour la cohésion sociale

Tendances de la cohésion sociale, n° 12

Cette publication a été réalisée avec le soutien du projet intégré du Conseil de l'Europe «Les institutions démocratiques en action» et le ministère de la région wallonne, Direction générale de l'action sociale et de la santé, Division de l'action sociale et des immigrés

Les interprétations, opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Couverture : Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe

Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

ISBN 92-871-5558-5
© Conseil de l'Europe, décembre 2004
Imprimé en Allemagne

AUTRES TITRES DANS LA MÊME COLLECTION

- n° 1 **Promouvoir d'un point de vue comparatif le débat politique sur l'exclusion sociale** (ISBN 92-871-4920-8, 8 €)
- n° 2 **Le financement des systèmes de retraite et de santé en Europe: réformes et tendances au cours des années 1990** (ISBN 92-871-4921-6, 8 €)
- n° 3 **Utiliser des aides sociales pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale: examen comparatif des opportunités et des problèmes** (ISBN 92-871-4937-2, 13 €)
- n° 4 **Nouvelles demandes sociales** (ISBN 92-871-5012-5, 19 €)
- n° 5 **Lutte contre la pauvreté et accès aux droits sociaux dans les pays du Sud-Caucase: une approche territoriale** (ISBN 92-871-5096-6, 15 €)
- n° 6 **Etat et nouvelles responsabilités sociales dans un monde global** (ISBN 92-871-5168-7, 15 €)
- n° 7 **Société civile et nouvelles responsabilités sociales sur des bases éthiques** (ISBN 92-871-5309-4, 13 €)
- n° 8 **Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés: s'attaquer aux racines de la violence** (ISBN 92-871-5389-2, 25 €)
- n° 9 **Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés: approches politiques dans six villes d'Europe** (ISBN 92-871-5512-7, 15 €)
- n° 10 **L'approche de la sécurité par la cohésion sociale – Propositions pour une nouvelle gouvernance socio-économique** (ISBN 92-871-5491-0, 17 €)
- n° 11 **L'approche de la sécurité par la cohésion sociale – Déconstruire la peur (des autres) en allant au-delà des stéréotypes** (ISBN 92-871-5544-5, 10 €)

SOMMAIRE

Préface	11
Avant-propos	13
I – Engagement citoyen dans l'économie : quelle contribution de la finance solidaire et de la consommation responsable à la cohésion sociale ?	19
<i>par Sabine Urban, Professeur émérite, Université Robert-Schuman, Strasbourg</i>	
Introduction	19
1. Identification du citoyen et de son engagement dans la vie socio-économique	20
2. Des mécanismes économiques et technologiques puissants interfèrent dans la vie sociale	24
3. Des remises en cause s'imposent et sont en marche.....	27
4. Présentation des chapitres suivants	31
II – De l'éthique et de l'économie pour une économie solidaire	35
<i>par Roberto Burlando, professeur aux universités de Turin et d'Exeter, vice-président du Comité d'éthique de la Banca Etica, Italie</i>	
Introduction – La relation entre l'éthique et l'économie.....	35
1. Deux courants s'affrontent	36
2. Justifications de l'éthique dans l'économie	40
Bibliographie	47
III – Indicateurs de cohésion sociale et contribution de l'économie solidaire	49
<i>par Samuel Thirion, Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Strasbourg</i>	
Introduction	49

1. Approche conceptuelle : approches négatives et positives de la cohésion sociale	51
2. Approche stratégique : de la « division des tâches sociales » à la coresponsabilité	54
3. Développement d'une grille de lecture des qualités requises pour la cohésion sociale.....	56
4. L'action pour la cohésion sociale dans l'espace public	61
5. La contribution de l'économie solidaire à la cohésion sociale	62
a. Par rapport au bien-être des personnes (conditions de vie).....	63
b. Par rapport à la coresponsabilité (rôles des acteurs dans l'espace public).....	65
c. Par rapport aux composantes de base de la vie (et leur intégrité).....	68
Conclusion	69
IV – La notion d'externalité et sa dimension politique.....	71
<i>par Paul Dembinski, directeur de l'Observatoire de la finance, Genève</i>	
1. Théorie et pratique des effets externes.....	71
a. L'externalité dans la pensée économique	71
b. Le coût social et le coût privé.....	72
c. L'«économisme» et la «prétention humaniste»	73
2. Externe, par rapport à quoi ? La dimension politique de «l'externalité».....	74
3. Les exigences économiques et politiques du bien commun	77
V – Propositions de mesures législatives visant à promouvoir l'économie solidaire	81
<i>par James Harrison, juriste en matière de droits de l'homme à l'Institut universitaire européen de Florence</i>	
Introduction	81
1. Limites du champ couvert par l'analyse.....	82
2. Méthode d'analyse	84
a. Stratégies, déclarations et rapports gouvernementaux à caractère général comportant des références à la finance solidaire, au commerce équitable et à la consommation responsable.....	85

b. Création d'un statut juridique pour les organisations œuvrant en faveur de l'économie solidaire	86
c. La labellisation de produits.....	87
d. La promotion	89
e. L'aide financière – Avantages fiscaux et investissements publics	89
f. La réglementation des achats publics	90

VI – L'économie solidaire : panorama des textes et législations de l'Union européenne et des Etats membres du Conseil de l'Europe 93

par Esther Petridis, Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Introduction	93
1. Textes et législations relatifs à la finance éthique	94
a. Initiatives qui reconnaissent le secteur de la finance éthique	95
b. Réglementations qui soutiennent le secteur de la finance éthique sur le plan juridique.....	96
c. Engagement des pouvoirs publics en faveur du secteur de la finance éthique	98
2. Textes et législations relatifs au commerce équitable	99
a. Initiatives qui reconnaissent le secteur du commerce équitable	100
b. Réglementations qui soutiennent le secteur du commerce équitable sur le plan juridique.....	101
c. Engagement des pouvoirs publics en faveur du secteur du commerce équitable	104
3. Textes et législations relatifs à la consommation responsable....	104
a. Initiatives qui reconnaissent le secteur de la consommation responsable ...	105
b. Réglementations qui soutiennent le secteur de la consommation responsable sur le plan juridique.....	106
c. Engagement des pouvoirs publics en faveur du secteur de la consommation responsable	110
Conclusions.....	111

VII – Vers un système financier solidaire européen 113

par Henri Rouillé d'Orfeuill, ancien président de Finansol, Paris

Introduction	113
---------------------------	------------

1. La finance éthique et solidaire européenne	113
a. Les trois formes de finance éthique ou solidaire	114
b. La finance solidaire d'investissement.....	115
c. L'identification et la mesure du « caractère solidaire » de la finance	116
d. Vers un système financier solidaire européen	117
2. Les facteurs de blocage et/ou de développement des finances et des entreprises solidaires	118
a. Les trois étapes de la croissance des finances solidaires	118
b. La recherche des échelles optimales des différents segments de la chaîne du financement solidaire	119
c. Le développement de l'investissement solidaire et des entreprises solidaires.....	120
d. Le renforcement des institutions de finances solidaires.....	121
e. Le développement de l'épargne solidaire	122
f. Les rôles incitatifs et contributifs des pouvoirs publics nationaux.....	123
g. Vers un contrat partenarial entre les différents acteurs de la finance solidaire	123

VIII – L'analyse des besoins dans les domaines de la gestion de l'espace, des ressources naturelles, de l'alimentation et de la santé humaine.....

*par Daniel Vuillon, responsable du Réseau des Associations pour le
maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), Ollioules*

1. L'analyse des besoins	125
2. La consommation responsable et engagée comme réponse	127
3. Quelques pistes pour le partenariat public-privé	128
a. La reconnaissance.....	128
b. La fiscalité	129
c. L'information	129
d. La communication.....	129
e. L'appui à la mise en réseau	130
4. Les liens avec les autres secteurs de l'économie solidaire	130
a. Liens avec la finance solidaire	131
b. Liens avec le commerce équitable.....	131

IX – Le développement de la cohésion sociale par la responsabilisation des citoyens dans leurs comportements de consommation.....	133
<i>par Christophe Dietrich, Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Strasbourg</i>	
Introduction	133
1. Définition des concepts	134
a. Consommation responsable	134
b. Commerce équitable	140
c. Tourisme solidaire et tourisme durable	141
2. Passé, présent: quelle évolution ?	143
a. Du consumérisme à la consommation responsable	143
b. De la charité au commerce équitable.....	144
c. De la simple découverte au tourisme durable	145
3. Situation économique et labellisation des secteurs.....	146
a. L'activité économique de la consommation responsable.....	146
b. Le commerce équitable en chiffres.....	149
c. Le tourisme solidaire dans les faits	152
4. Conclusion: les enjeux de la consommation responsable pour la cohésion sociale.....	153

PRÉFACE

La montée de l'engagement citoyen en Europe et l'apparition de nouvelles formes de responsabilité dans l'utilisation des ressources financières et la consommation constituent un apport social et politique à la cohésion sociale que notre Direction générale de la cohésion sociale a souhaité mettre en avant en organisant le Forum 2004 sur le thème «Finance solidaire et consommation responsable : pouvoir publics et citoyens engagés pour la cohésion sociale». Cette initiative vise à ouvrir la voie à un dialogue plus approfondi entre autorités publiques et organisations citoyennes engagées dans de telles démarches.

Comprendre les changements en cours et leur apport à la cohésion sociale est un des rôles de notre direction générale. Les enjeux d'aujourd'hui rendent indispensable la reconnaissance de la responsabilité et de l'action de chacun des acteurs de nos sociétés européennes. Dans ce sens, la solidarité est un élément constitutif du concept et des principes de la cohésion sociale repris dans la Stratégie de cohésion sociale approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en mai 2004. Elle est un atout à renforcer pour assurer un environnement de confiance en l'avenir pour les citoyens de l'Europe.

Ce numéro de la collection «Tendances de la cohésion sociale» relate une partie des réflexions préparatoires du forum, qui ont été aussi discutées lors d'un séminaire sur l'engagement citoyen dans l'économie, tenu en décembre 2003 grâce à la contribution financière et politique du Gouvernement de Wallonie, Belgique.

Alexander Vladychenko

*Directeur ad interim de la Direction générale de la cohésion sociale
Conseil de l'Europe*

AVANT-PROPOS

Pourquoi le Conseil de l'Europe s'intéresse-t-il aujourd'hui plus que jamais aux nouvelles formes de solidarité et de responsabilité économiques que la société européenne met en place pour répondre aux défis actuels de la vulnérabilité humaine ou environnementale?

En tant que «maison de la démocratie et des droits de l'homme», le Conseil de l'Europe reconnaît chaque effort citoyen contribuant à faire de la société un espace de vie digne pour tous. Ainsi, dans la Stratégie de cohésion sociale révisée, le concept de responsabilité partagée incite les gouvernements à prendre en compte «la préoccupation naissante de la part des citoyens pour promouvoir de nouvelles formes d'actions économiques qui s'inscrivent dans une approche de cohésion sociale, par les moyens dont ils disposent, notamment par la consommation et l'utilisation de leurs épargnes» (paragraphe 30). Cette même stratégie affirme également que «le défi consiste à trouver des moyens de veiller à ce que l'économie de marché contribue à la cohésion sociale et ne fonctionne pas de manière à exclure ceux qui présentent le moins d'intérêt en tant que consommateurs» (paragraphe 31).

Le concept de cohésion sociale que le Conseil de l'Europe développe confronte l'organisation de la cohésion sociale (et des liens et cadres pertinents pour sa préservation) à l'affirmation de l'individu. Avec les nouvelles technologies qui relient les individus, une identité unique d'appartenance fait place à une combinaison d'identités. L'individu qui s'affirme est ainsi porteur d'identités et d'appartenances multiples – dans la proximité et dans la globalité –, tandis que l'identité unique (à caractère territorial ou national), elle, faisait appel auparavant à des responsabilités précises, surtout de la part et vis-à-vis de l'Etat.

Cela pose deux grandes questions. La première est de savoir quelles responsabilités se dégagent des identités individuelles à appartenances multiples.

De toute évidence, l'individu à appartenances multiples est plus à même de comprendre les interrelations entre ses propres actes de consommation quotidienne et d'utilisation des ressources financières et le fonctionnement de la planète dans son ensemble. Les finances et la consommation sont d'abord perçues comme des expressions d'une

individualité qui s'épanouit. Dans ce cadre, les initiatives pour la finance éthique et solidaire et pour la consommation responsable peuvent-elles contribuer à «qualifier» ces rapports en faisant appel aux responsabilités sociétales dont l'acte individuel est porteur?

Les initiatives éthiques et solidaires dans l'économie semblent aussi répondre au nouveau besoin de trouver des espaces d'engagement citoyen indépendants et différents d'une identification professionnelle, idéologique ou religieuse trop précise (formations collectives de type partis politiques, syndicats, certaines associations, etc.).

Il s'agit donc de relier le rapport entre ce nouvel individu et le marché avec la cohésion sociale, ce qui revient à se demander comment les actes et les choix économiques des individus peuvent incorporer une dimension de responsabilité sociétale.

Ces initiatives éthiques et solidaires s'adressent en premier lieu à la personne en tant que consommateur souverain. Elles ne cherchent pas à restreindre le choix mais plutôt à l'élargir en incorporant des données qui permettent d'opter pour des produits ou des services en pleine connaissance de cause, tout en prenant conscience que l'acte économique est porteur d'implications vis-à-vis des autres, vis-à-vis de la planète, vis-à-vis de l'espace de vie personnel.

De quelles informations ce consommateur souverain a-t-il besoin pour modifier son comportement et échapper au seul choix dicté par le «prix le plus bas» et la valeur d'usage d'un produit? C'est-à-dire pour échapper à une consommation sans responsabilité uniquement parce que cela ne coûte pas cher.

Il a d'abord besoin d'informations «qualifiées» sur les processus de production et sur les formes d'investissements des épargnes. C'est ce que font, pour l'essentiel, les labels éthiques et solidaires en «qualifiant» les produits de ce point de vue. Néanmoins, pour aller au-delà du cercle restreint des connaisseurs, d'autres efforts doivent être faits pour passer de la simple appréciation des composantes «visibles» de qualité à la compréhension des composantes dites «invisibles»: en incluant des normes de justice, environnementales, de préservation de la culture, etc. Les normes de qualité pourront ainsi amener l'individu à choisir un produit de consommation ou d'épargne en intégrant des éléments de responsabilité sociale.

On voit ainsi que l'intégration de la responsabilité citoyenne dans la relation entre l'individu et les marchés appelle à de nouveaux droits, tels que:

- le droit à connaître les conditions de production/commercialisation (y compris les effets sur les travailleurs et les petites entreprises de la logique des «prix plus faibles»);
- le droit à connaître le rapport entre conditions d'embauche des travailleurs et rentabilité des actions;
- le droit à connaître l'utilisation des épargnes;
- le droit à créer des entreprises par le soutien collectif;
- le droit à connaître l'écart entre le prix du producteur et le prix de vente final, etc.

Ces droits renforcent tous le principe de la liberté de choix. Ils s'avèrent également indispensables pour assurer l'accès au crédit et au développement des initiatives économiques pour les personnes et familles rendues vulnérables par le système en place: il faut donc parler de manière plus générale du droit pour tous à devenir acteur économique responsable, que ce soit comme consommateur ou épargnant, ou comme producteur. Dans une société de droit comme la nôtre, les droits s'affirment comme une nouvelle vague de droits (au même titre que se sont affirmés, par le passé, les droits politiques, puis les droits sociaux, etc.).

La deuxième question qui se pose est de savoir pourquoi les choix individuels responsables devraient intéresser les autorités publiques des Etats membres du Conseil de l'Europe.

D'une manière générale, on constate que la maîtrise de l'économie mondialisée devient un enjeu de plus en plus difficile pour la gestion démocratique qui retire sa légitimité du territoire et du consensus politique. Les rythmes de la démocratie sont lents tandis que ceux du marché globalisé ne peuvent ralentir, de sorte que l'une n'arrive plus à apprivoiser l'autre. L'économie échappe à la gestion politique démocratique. Comment alors redonner un sens de «*polis*» à l'acte économique dans des sociétés d'individus?

Avant la mondialisation, le marché était régulé pour assurer la concurrence et la garantie du choix/bénéfice individuel dans l'espace national. L'Etat en assurait la contribution à l'équité par le biais de la fiscalité:

l'acte économique était approuvé par les règles de l'Etat et avait son rôle parmi les fonctions publiques pour assurer la cohésion sociale.

Comment donc lier aujourd'hui marchés mondialisés et cohésion sociale? L'appel au choix individuel responsable devient une nécessité urgente. Il requiert un dialogue intense et régulier, et des cadres légaux précis. Dans ce sens, la Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, avec le soutien du Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), s'est penchée sur ces questions. Elle envisage la création d'une plate-forme européenne d'échange public-privé sur les cadres indispensables pour que le bien commun et la cohésion sociale soient pris en compte dans l'acte économique des citoyens.

Une recherche préliminaire lancée il y a deux ans a mis en évidence:

- d'un côté, la multiplication d'initiatives de dialogue public-privé – surtout au niveau des collectivités territoriales – axées sur la modification du comportement individuel face au marché: diminution du gaspillage des denrées alimentaires commercialisées, diminution des déchets et des impacts négatifs sur l'environnement, élaboration de critères pour la consommation critique et responsable, incitations à la réflexion sur des «budgets familiaux» incluant des critères de justice envers les populations des pays tiers, etc.;
- d'un autre côté, l'hétérogénéité des démarches légales et juridiques engagées dans les Etats membres pour reconnaître, soutenir et s'engager dans des initiatives qui rendent socialement responsable et solidaire l'acte de consommation et d'épargne.

Ce titre de la série «Tendances de la cohésion sociale» est ainsi dédié aux réflexions qui mettent en valeur l'intérêt des démarches d'engagement citoyen dans l'économie. Il s'en dégage que, comme dans toute innovation sociale, les processus sont en cours et des questions restent posées tant au niveau des concepts que sur les avancements concrets réalisés ou sur leur impact. Plutôt que de s'attarder ici sur l'explication d'un concept unique ou d'un seul cadre de référence, la lecture du présent ouvrage pose une interrogation de fond, celle de savoir s'il est possible de redonner un sens «politique» (de *polis*, de bien commun, de cohésion sociale) aux choix économiques individuels?

Une partie substantielle des textes publiés dans cet ouvrage a été produite à l'occasion du séminaire «Engagement citoyen dans l'économie solidaire: quel avenir pour la finance éthique, le commerce équitable et

la consommation responsable?», organisé les 4 et 5 décembre 2003 à Namur (Wallonie, Belgique) avec le soutien du ministère de la région wallonne, Direction générale de l'action sociale et de la santé, Division de l'action sociale et des immigrés. Par ailleurs, les travaux sur l'économie solidaire et son rôle dans la cohésion sociale et dans l'affirmation de la démocratie citoyenne sont aussi soutenus par le projet intégré du Conseil de l'Europe «Les institutions démocratiques en action».

Nos remerciements vont à tous ceux qui, forts de leur expérience et de leur connaissance dans ce domaine d'avenir, ont bien voulu apporter leur savoir-faire à cette réflexion.

Gilda Farrell

*Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale
Conseil de l'Europe*

I – ENGAGEMENT CITOYEN DANS L'ÉCONOMIE: QUELLE CONTRIBUTION DE LA FINANCE SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE À LA COHÉSION SOCIALE?

par Sabine Urban, Professeur émérite, Université Robert-Schuman, Strasbourg

Introduction

Le thème retenu par le Conseil de l'Europe pour le présent numéro de la collection "Tendances de la cohésion sociale" est vaste et ambitieux car il se réfère à un groupe de questions importantes, au cœur du débat de société actuel, et en pleine évolution puisque les réflexions qui y sont liées suggèrent l'émergence d'un nouveau paradigme socio-économique, concernant plus précisément les relations entre les pouvoirs publics, le marché et la société civile, dans un cadre démocratique.

Le libellé du titre est centré sur l'engagement citoyen dans l'économie et la cohésion sociale. Les citoyens représentent en même temps beaucoup de sujets politiques (dans une démocratie) et de nombreux acteurs économiques, donc susceptibles d'exercer une influence sur d'autres acteurs socio-économiques et des institutions représentatives (politiques). Dans un premier temps, l'identification des «citoyens» et de leur «engagement» demande à être précisée; ce sera l'objet du premier point.

L'engagement citoyen se livre dans un environnement économique, politique et social qui n'est pas neutre. De nombreuses forces s'y trouvent engagées, mettant en œuvre des pouvoirs qui se proposent de régler, à leur avantage ou selon des valeurs partiales qu'ils défendent, le jeu social. En d'autres termes, on peut souligner que l'engagement citoyen est limité par des mécanismes divers et des pouvoirs qui ont créé un certain cadre de fonctionnement de la vie sociale. Le deuxième point évoquera quelques-uns de ces mécanismes.

Il est alors permis de se poser la question de la réaction que l'homme peut envisager face à ces mécanismes. L'«homme» concerné est aussi bien l'être individuel que l'être social et, par delà, le pouvoir politique qui le représente. Sans vouloir être pessimiste ou faire naître une polémique, on peut affirmer qu'aujourd'hui la société humaine est en crise, sans

doute du fait d'une partition excessive entre ce qui est «économique», «social» et «politique». De nouveaux liens devraient être créés ou recréés, dans le respect de certaines valeurs fondamentales, telles celles défendues par le Conseil de l'Europe. «L'économie solidaire» (ou *solidarity-based economy*) est l'une des pistes novatrices qui se présente. Elle mérite dès lors d'être connue, reconnue et mise en œuvre. C'est à cet aspect de remise en cause qu'est consacré le troisième point.

Enfin, le quatrième point présentera les chapitres suivants de cette étude.

1. Identification du citoyen et de son engagement dans la vie socio-économique

Les concepts de «citoyen», de «solidarité», de «responsabilité», de «cohésion sociale», inclus dans le titre général de cet ouvrage, ne sont pas nouveaux mais font souvent l'objet d'acceptions diverses.

Le terme de citoyen a vu son champ d'utilisation s'étendre de l'appartenance à la Cité de l'Antiquité à l'Etat-nation, puis à un ensemble supranational (comme l'Europe en devenir), et finalement à un espace illimité dans la mesure où un «citoyen du monde» met l'intérêt de l'humanité au-dessus du nationalisme. C'est dire que l'«engagement citoyen» est susceptible de se déployer à différents niveaux territoriaux (local, régional, national, international) avec des marges de liberté ou des droits et des devoirs différents. En tout état de cause, le citoyen est un «acteur» de la société, personne physique ou morale, dont les préoccupations ne sont pas seulement matérielles ou financières («économiques») mais aussi humaines, «sociales».

Les «acteurs» sont par définition influents dans la mesure où ils «agissent», ou sont susceptibles de le faire. Ils disposent dès lors d'un pouvoir qu'ils peuvent exercer. En conséquence, ce pouvoir leur attribue une responsabilité sociale, qui dépasse l'intérêt d'une personne physique ou morale pour s'étendre à celui d'un groupe, voire à celui de la société dans son ensemble (éventuellement limitée à un champ d'action déterminé). Ilya Prigogine, prix Nobel de chimie en 1977, a bien démontré que dans le domaine de la vie sociale les lois «déterministes» de la physique ne sont guère pertinentes. L'évolution de la société ne se réalise pas dans un système stable; elle n'est pas linéaire mais marquée par des points de bifurcation introduisant des éléments aléatoires conduisant à des modifications

de structures. Nous vivons «la fin des certitudes et l'apparition de pluralité des futurs¹» . A partir du moment où les déterminismes sont remplacés par de simples probabilités d'évolution, il faut admettre la responsabilité de chacun dans l'orientation de l'évolution. Chacun a le pouvoir d'être acteur. «C'est un appel à l'action individuelle qui, dans notre temps plus que jamais, n'est pas nécessairement condamnée à l'insignifiance²».

Le citoyen individuel n'est évidemment pas seul en cause. Ce citoyen vit en groupe, est administré par des organisations privées (entreprise, association, etc.) ou des institutions politiques (Etat, région, commune...) encore désignées sous le vocable de «pouvoirs publics», chargées d'autorité et de moyens d'action souvent substantiels. Apparaît, dès lors, la notion de «responsabilité partagée» ou coresponsabilité³. Citoyens individuels, groupés, ou institutions ont en commun la capacité d'exercer des choix, d'exprimer une volonté, d'avoir une vision stratégique, bref de pouvoir orienter le changement, et de l'orienter potentiellement d'une manière cohérente, coordonnée (si l'on accepte une vision optimiste des choses). Rappelons que la réalité sociale, ou socio-économique, est un «construit» humain; chacun y a sa part de responsabilité, même si ces parts sont fort inégales. La société contemporaine est en train de redécouvrir activement les multiples facettes du partenariat, qui s'est manifesté selon des pratiques très diverses dans le temps, selon les lieux et selon les domaines concernés. Aujourd'hui, cette tendance est fortement liée au processus de globalisation en cours, qui a accéléré les interactions, les interdépendances au niveau du monde; les décisions purement individuelles perdent dès lors une partie de leur sens, ce qui peut paraître paradoxal dans un contexte où l'intérêt individuel est exaspéré. L'avenir des habitants de la planète est désormais lié aux décisions concurrentes, contradictoires ou complémentaires de tous les acteurs jouant sur la scène mondiale. Les flux commerciaux et financiers, les idées ou les idéologies, les images et les sons, la pollution, les maladies, les trafics d'armes ou de drogues, la corruption, la pauvreté, le mépris des droits de l'homme, etc., ne connaissent plus guère de frontières.

1. Prigogine, I., *Le futur est-il donné?*, in M. Ricciardelli et S. Urban, *Mondialisation et sociétés multiculturelles, l'incertain du futur*, Presses universitaires de France, Paris, 2000, pp. 11-20.

2. *Ibid.*, p. 20.

3. Concept décliné par le Conseil de l'Europe dans le *Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale*, à paraître en 2005.

Responsabilité et partenariat conduisent à l'acceptation d'un principe de solidarité. Mais le processus de globalisation et la complexité des systèmes qui s'en suit rendent l'expression du principe de solidarité difficile à l'échelle de l'ensemble du monde, même si l'idée de «commerce équitable» entre le «Nord» (les pays développés) et le «Sud» (économiquement moins avancé) progresse d'une manière encourageante et que l'intérêt qui lui est témoigné est croissant. Plus généralement, la solidarité n'a trouvé son expression politique que plus tardivement: à la fin du XIX^e siècle en Allemagne sous la houlette du chancelier Otto von Bismarck, puis au XX^e siècle aux Etats-Unis à l'instigation du Président Franklin Delano Roosevelt (le *New Deal*, faisant suite à la grande dépression des années 1930) et un peu plus tard, à la fin de la seconde guerre mondiale, dans la plupart des pays européens instaurant des politiques généreuses d'Etat providence (*welfare state*⁴). La solidarité s'exprime alors, d'une part, par une sorte de mutualisation du risque, par une prise en charge collective de dépenses concernant des personnes plus fragiles, moins solvables que d'autres, et, d'autre part, par le partage d'ambitions communes (soutien de la natalité, prévention de maladies, éducation de qualité pour tous, accès minimal à certaines ressources comme l'eau ou l'information, etc.). On peut observer que, en règle générale, la solidarité s'exprime plus facilement dans des espaces limités (par des enclos ou des frontières) que dans des espaces vastes, interconnectés, sans gouvernance précise ou acceptée par tous (comme l'espace mondial). On peut en revanche se réjouir de nouveaux espaces de solidarité apparaissant à l'échelle internationale, plus précisément dans l'Union européenne où s'élaborent de nombreuses initiatives de solidarité active (fonds structurels, fonds de cohésion, réseaux européens de coopération...).

Le principe de solidarité est par contre battu en brèche par le principe de solvabilité, accepté, lui, à peu près partout: l'argent est recherché, désiré par la grande majorité des personnes; il représente aujourd'hui la valeur globale par excellence (convertible, acceptée partout, donnant librement accès à presque tout). Par l'adoption d'une manière dominante du principe de solvabilité, opposé au principe de solidarité, on reconnaît l'accès à certaines ressources ou à la couverture de certains risques seulement pour ceux qui sont en mesure de payer leurs prix fixés par les marchés concernés. Se pose dès lors avec acuité la question de la création et surtout de la distribution des ressources monétaires. L'allocation de ces

4. Il n'est pas fait mention ici des politiques de solidarité sociale mises en œuvre en Union soviétique, en Chine ou au Japon.

ressources monétaires dans une société libérale est nécessairement inégale, puisque liée à des contributions productives, à des prestations de biens et de services évalués de manière variable, selon des mécanismes de marché plus ou moins «parfaits» (une fiction théorique) ou selon des rapports de force eux aussi inégaux, les «forts» ayant des avantages (d'argumentation, de négociation, de défense) sur les «faibles».

Au-delà d'un certain seuil d'inégalité (et par la suite de non-équité), les tensions sociales deviennent insupportables, les liens sociaux se dénouent, la société tombe en crise, sans sens, la violence s'installe et se propage sous de multiples formes. En désespoir de cause (car la violence finit par être assassine pour tous) on cherche à trouver une certaine «cohésion sociale» entendue comme un concept politique, nécessaire, qui s'avère fondamental pour soutenir et légitimer le projet d'une société «moderne» (en ce sens qu'elle ne se fonde pas sur des modèles de vie et de savoir légitimés par la tradition). La cohésion sociale peut être considérée comme une sorte d'antidote à la violence. Le Conseil de l'Europe (en l'occurrence la Division pour le développement de la cohésion sociale, Direction générale de la cohésion sociale) propose la définition de référence suivante, fondée sur les principes généraux de l'Organisation: «La cohésion sociale d'une société moderne se définit comme l'ensemble de rapports et de liens qui tendent à renforcer la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable⁵.» La cohésion sociale apparaît donc à la fois comme un idéal à atteindre, mais aussi comme un capital pouvant être fructifié au profit du bien commun.

Une valeur centrale de la cohésion sociale est l'existence effective de liens, d'interrelations pacifiques entre individus, groupes et institutions. Cet idéal ne va pas de soi. Si le principe défini ci-dessus ne peut que séduire par la qualité sociétale qu'il évoque, il faut bien reconnaître que son application est délicate. Il existe en fait une série de forces, de jeux de pouvoir, d'enjeux mal appréhendés et de mécanismes qui œuvrent à l'encontre de cette harmonie sociétale. La vigilance et le volontarisme politique n'en sont que plus indispensables. On peut en effet penser que la manière selon laquelle va être stimulée la cohésion sociale va conditionner dans l'avenir non seulement la paix, mais aussi la croissance économique dans le respect d'un possible développement «durable» (en

5. Définition donnée dans le *Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe*, op. cit., à paraître en 2005.

termes socio-économique et écologiques), ainsi que la créativité socio-économique. Le monde a besoin de nouvelles «architectures» organisationnelles (Jürgen Habermas) stimulant le respect de valeurs non exclusivement mercantiles. Dans cette perspective, il est intéressant d'observer les initiatives novatrices qui se multiplient, tout en étant encore largement méconnues, telles que celles de la finance solidaire ou de la consommation responsable. Les institutions européennes ont elles aussi une grande capacité d'innovation sociétale, d'abord parce qu'elles facilitent les comparaisons de situations et de politiques entre les pays membres (permettant de dégager des exemples à suivre, des *best practices*), aussi parce qu'elles sont un *think tank*, des «boîtes à idées» qui donnent à réfléchir, et, bien sûr, parce qu'elles ont un pouvoir d'influence, d'initiative et de décision pour «griffer le réel» (Marina Ricciardelli).

2. Des mécanismes économiques et technologiques puissants interfèrent dans la vie sociale

La réalisation d'une cohésion sociale n'est pas spontanée, surtout à l'heure actuelle, car des forces opposées et des mécanismes contrariants opèrent. On peut aussi parler de dysfonctionnements de mécanismes de régulation ou de dérives comportementales (non-respect des règles, corruption, falsification de documents, etc.), et noter par ailleurs qu'il existe des évolutions technologiques, sans aucune portée morale ou éthique, qui ont des incidences profondes sur le fonctionnement des sociétés. On ne citera ici que quelques facteurs.

Le processus de globalisation constitue sans doute une donnée majeure du changement sociétal. Il a rendu les espaces et les hommes de la planète largement interdépendants. Cette interdépendance systémique est marquée par de multiples relations économiques, sociales, politiques, environnementales, culturelles, sanitaires, climatiques, etc., dans l'ensemble peu contrôlées et mal maîtrisables. Le champ du possible est largement ouvert pour le meilleur et pour le pire. Cependant, dans le même temps, et pour tenter de mieux maîtriser cette évolution globale désordonnée, des sous-ensembles se sont développés, dans le sens d'une intégration partielle destinée à renforcer leur pouvoir d'influence dans le monde ou à créer des espaces de protection socio-économiques particuliers. Dans une certaine mesure, ces sous-ensembles portent la marque de la contrainte, de la dépendance réciproque, conduisant à une réduction de la marge de manœuvre, ou de la liberté décisionnelle de certains

acteurs majeurs. Les entreprises européennes, par exemple, sont tributaires d'une politique de concurrence ou d'une politique monétaire liée à l'euro, les Etats européens limités dans leurs initiatives et leurs choix budgétaires par des politiques communes ou des dispositions inscrites dans les traités, les consommateurs soumis à des décisions de producteurs de matières de base ou autres ressources stratégiques, les investisseurs et les épargnants liés à des taux d'intérêt ou de rendement définis par les marchés financiers internationaux, etc. La multiplicité de ces liens crée un environnement d'une grande complexité, accroissant les situations d'incertitude et de risque, et par suite de tensions, de crispations sociales, de peurs, de refus, de replis identitaires ou égocentriques, de méfiance. Ce ne sont pas là des ingrédients stimulant la cohésion sociale largement liée à la réalité d'une confiance réciproque.

Par ailleurs, le déploiement prodigieux des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la fois à l'origine du processus de globalisation et stimulées par lui, a entraîné la généralisation de nouveaux processus de production, flexibles et fragmentés. Les différentes étapes de la chaîne de création de valeur se trouvent ainsi éclatés de par le monde: la recherche-développement organisée par ci, les ateliers de fabrication de composants par là, l'assemblage ailleurs, la distribution encore ailleurs. Les recettes fiscales liées à la production et les prélèvements sociaux liés à l'emploi, les rémunérations du travail, sans compter les profits, sont «volatilisés» de par le monde. On parle à ce propos de «migration de valeur». Toujours est-il que les ressources des collectivités locales, des Etats, des salariés, des organismes de protection sociale sont fragilisées, deviennent aléatoires. L'instabilité s'installe un peu partout et les bienfaits de la cohésion sociale sont recherchés dans l'urgence, voir même dans la désespérance. En réalité, les changements technologiques et économiques ne sont que partiellement au service de l'homme et de ses besoins dans la mesure où ces changements se déroulent à un rythme tel que les capacités d'adaptation des hommes et des institutions ont du mal à suivre celui des exigences (techniques et scientifiques).

Les capacités d'adaptation ne sont pas seulement tributaires du rythme du changement, elles dépendent aussi des «emprises de structure» (*structural ascendancies*) (François Perroux) que le système socio-économique a engendrées. L'économie de marché n'est pas, comme cela est souvent admis en théorie, un cadre de fonctionnement de l'économie où les acteurs sont des agents individuels (par opposition aux groupes), autonomes, libres, parfaitement informés, susceptibles d'infléchir d'une manière anonyme et démocratique la demande et l'offre. La réalité

observable présente au contraire la marque de beaucoup d'inégalités et d'égoïsmes parmi les acteurs, d'asymétries d'information ou de pouvoir, de collusions de tous ordres, même d'illégalités flagrantes. Les résultats de ce «jeu» inégalitaire ne peuvent être qu'inégaux et inéquitables, et la dynamique endogène du jeu risque d'engendrer une accentuation des écarts de conditions de vie et de répartition des richesses.

Les forces endogènes se combinent avec le phénomène des externalités. L'idée fondamentale du concept d'externalité est la reconnaissance du fait que l'action d'un acteur donné peut affecter d'autres acteurs sans que ceux-ci aient été consultés ou indemnisés pour les effets dommageables qu'ils subissent («externalités négatives») ou sans que les bénéficiaires aient à payer un avantage qui leur est attribué du fait de ces externalités («externalités positives»). Les acteurs les plus influents cherchent évidemment à créer des externalités positives qui leur soient favorables, les plus faibles étant, eux, condamnés à subir, sauf si des arbitres, tels les pouvoirs publics, décident d'intervenir en leur faveur. C'est là un rôle primordial que les pouvoirs publics démocratiques devraient jouer. Il est à noter que ces écarts de niveaux de développement ou de richesses capitalisées ne sont pas l'apanage d'un système: l'économie de marché, tout comme l'économie dirigée autoritairement, ont chacune leurs vertus et leurs tares à cet égard. Dans le passé, l'économie de marché a présenté une grande efficacité dans la création de biens et de services, qui sont un des éléments du bien-être; l'économie dirigée a témoigné de grandes qualités dans la répartition des ressources et le respect de certains aspects du bien commun. Les manquements – notamment éthiques – de part et d'autre justifient cependant la recherche de nouvelles voies d'organisation socio-économique, telles la «troisième voie» (Anthony Giddens) ou l'«économie solidaire», les deux voies combinant économie de marché et engagement politique soutenu, mais se séparant sur la défense d'une palette de variables fondamentales.

Au plan sociologique, les résistances au changement constituent un autre facteur de freinage sur la voie de l'évolution vers une responsabilité partagée entre les acteurs pour assurer le bien-être de tous et l'intégrité des valeurs sociétales comportant notamment l'implication de la diversité dans le même espace de droits. Le phénomène de résistance au changement qui s'appuie souvent sur des droits et privilèges acquis, des habitudes irréflechies, des préjugés soustraits à toute vérification (Durkheim) n'est pas propre aux individus, elles s'applique aussi aux collectivités publiques (jalouses de leurs compétences) ou aux organisations privées (soucieuses de la pérennité de leur rôle et de leur pouvoir).

3. Des remises en cause s'imposent et sont en marche

Des remises en cause s'imposent à la fois pour respecter une nouvelle réalité émergente et pour orienter l'avenir vers une société moderne et viable. C'est ainsi que l'émergence du rôle grandissant d'une société civile (associative, communautaire, non gouvernementale...) remet en question l'ancien paradigme sociétal de l'après-guerre, symbolisé par le «couple Etat-marché⁶» que confortait le cadre de la reconstruction de cette époque, et plus largement de la modernisation de l'économie. Ce modèle de régulation réalisait à l'échelle nationale un arrimage heureux entre développement social et croissance économique, à travers, entre autres, une redistribution qui consolidait la «demande effective» (Keynes) pour la production nationale de biens et de services. Chemin faisant, le modèle d'«Etat providence» a été critiqué pour plusieurs raisons: il aurait notamment engendré une bureaucratie et des coûts sociaux jugés excessifs pour le maintien de la compétitivité internationale sur le site concerné, il serait à l'origine d'une immigration non désirée, d'abus frauduleux, de déficits budgétaires chroniques, de délocalisations d'activités et donc d'augmentation du chômage (que le système cherche précisément à soulager), d'atonie des membres de la société (qui perdraient ainsi leur réactivité et leur volonté d'entreprendre), etc. En somme, la charge est lourde, mesurable, alors que la contrepartie, à savoir le respect de la dignité humaine même dans l'adversité, et la préservation d'une chance de trouver ou de retrouver une voie de réussite, est difficile à évaluer en termes monétaires.

Le «capital humain» est une valeur sans doute inestimable (au sens où elle dépasse toute estimation comptable), mais l'estime (au sens de considération) qu'on est prêt à lui témoigner dans la société n'est pas toujours explicite, visible. Le respect des valeurs financières est *a contrario* tellement plus simple! La «financiarisation» à l'extrême de la vie sociale conduit cependant la finance dans une crise de légitimité⁷, car introduisant des pratiques de «vol légalisé» et un mépris du capital humain et sociétal, par nature immatériel et donc difficile à évaluer et à rémunérer selon des

6. Lévesque, B., «Fonctions de base et nouveau rôle des pouvoirs publics: vers un nouveau paradigme de l'Etat», in *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 74, n° 4, 2003, pp. 489-513.

7. Voir à ce sujet la contribution de John Plender in *Rapport moral sur l'argent dans le monde, 2003-2004*, édité par l'Association d'économie financière, Caisse des dépôts et consignations, Paris, 2004, pp. 67-74.

normes comptables conçues pour un autre âge industriel. Pourtant, ce capital humain et sociétal devient de plus en plus important par rapport aux actifs physiques. Microsoft n'a pas eu besoin de beaucoup de machines pour prospérer mais de «travailleurs du savoir». Le système productif vit une réelle métamorphose. A partir du moment où les actifs immatériels (*intangible*) prennent une importance croissante dans la société moderne, on devrait logiquement en déduire que le modèle de développement actuel, extraordinairement gaspilleur de ressources, et singulièrement de ressources humaines incorporant savoirs et potentiel de créativité, cesse d'être pertinent.

La non-pertinence du modèle sociétal actuel n'est pas soulignée seulement par quelques idéalistes ou penseurs isolés; elle est aussi affirmée, d'une manière peut-être étonnante, par des acteurs majeurs du système qui semblent être devenus sensibilisés à ce sujet. Nous ne citerons que trois exemples à titre d'illustration. Un financier, en l'occurrence Claude Bébéar, Président du Conseil de surveillance du groupe d'assurance Axa⁸, ose affirmer très clairement: «la finance doit renoncer à sa tentation impériale. La finance, en particulier les marchés financiers, ne peut prétendre régir l'ensemble des relations économiques» (et sociales qui en découlent). [...] Il est impératif que les hommes de l'art, les dirigeants d'entreprises, les régulateurs et le grand public s'en souviennent.» Dans le même *Rapport moral sur l'argent dans le monde, 2003-2004*, Horst Köhler (élu en mai 2004 nouveau Président de la République fédérale d'Allemagne, mais à l'époque Directeur général du Fonds monétaire international – FMI) plaide pour une «meilleure mondialisation», une mondialisation qui exige une gestion politique et qui se dote d'une «éthique mondiale», à savoir «un consensus de base reposant sur des valeurs cohésives, des normes absolues et des convictions personnelles» (termes repris du philosophe et théologien Hans Küng)⁹. «Il faut accorder davantage d'attention à la dimension sociale de la mondialisation». Thierry Desmarest, Président du groupe énergétique Total, est devenu lui aussi attentif à ces préoccupations sociétales¹⁰: les entreprises multinationales ont, et doivent prendre, leur part de responsabilité. Pour sa part, le groupe «s'est engagé dans cinq domaines fondamentaux» parmi lesquels «la gestion attentive de ses ressources humaines, gage de cohésion sociale»

8. *Ibid.*, p. 65, «Pour une finance responsable».

9. *Ibid.*, pp. 189-199, «Vers une meilleure mondialisation».

10. *Ibid.*, pp. 347-352, «La mise en œuvre des concepts de responsabilité sociétale par le groupe Total».

et «son intégration dans les communautés locales». Pour l'entreprise, «il ne suffit plus de faire honnêtement du profit, il faut s'impliquer dans la résolution des problèmes du monde» et cette nouvelle responsabilité passe par une collaboration ouverte entre le monde économique, le monde politique et la société civile.

La société civile entre en scène avec un rôle majeur à jouer en raison des défaillances relatives à la fois du marché et de l'Etat comme forces de régulation économiques et sociales acceptables. Les rôles respectifs et complémentaires du marché et de l'Etat sont reconnus par presque toutes les mouvances du spectre politique, mais avec des modulations différentes. Les uns proposent comme règle générale la régulation marchande (le principe de solvabilité), mais renvoient les perdants du système aux bons soins de la société civile à laquelle on reconnaît un rôle de «réparatrice des dégâts» engendrés par le système socio-économique en vigueur. La société civile s'exprime alors principalement par le biais d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations d'entraide charitables, religieuses ou laïques, ou de groupes d'intervention civils divers. D'autres prennent acte des limites du couple Etat (pouvoirs publics)-marché, qui a vécu trente années d'heures «glorieuses» (de 1945 à 1974) pour y adjoindre la société civile à part entière, avec un réel pouvoir, certes conquis sans procédure électorale représentative. Est ainsi visé un nouveau modèle d'économie mixte de régulation et de gouvernance (Anthony Giddens¹¹) qui table sur la concertation entre toutes les parties prenantes (*stakeholders*) du système socio-économique. Le concept d'économie solidaire, décliné dans cette publication, vient ajouter à ce modèle une dimension novatrice, enrichissante et originale. Elle repose sur un engagement fort de la société civile qui refuse de s'incliner, sans réagir, devant des règles de gouvernance et de régulation qu'elle juge inéquitables.

Benoît Lévesque utilise à ce propos la métaphore de «ménage à trois» (Etat-marché-société civile) et le qualifie de nouveau paradigme. Il s'agit d'un dépassement du couple Etat-marché qui a fait son temps, pour faire place non pas à un retour au «marché célibataire», comme le prônent les néo-libéraux, mais à une configuration plus subtile et plus délicate de «ménage à trois». Cela dit, «ce ménage à trois ne va pas de soi puisque le marché, la hiérarchie et la société font appel à des mécanismes différents: les prix pour la coordination des activités marchandes, le respect

11. Giddens, Anthony, *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Polity Press, Cambridge, 1999.

des règles pour les hiérarchies publiques et privées, l'engagement volontaire pour la société civile, ce qui suppose la délibération pour l'adhésion à un projet commun toujours à redéfinir¹²). De plus, ces «trois» doivent relever des défis bien spécifiques: le marché doit prévenir ou être attentif aux défections (excluant des acteurs, non nécessairement remplacés par de nouveaux entrants), la hiérarchie doit s'assurer non seulement du respect et de la rationalité des règles, mais aussi de la légitimité de ceux qui les définissent; la gouvernance de la société civile doit, elle, relever le défi de la solidarité et de la loyauté. Le fonctionnement de ce ménage à trois suppose donc une activation forte d'un partenariat public-privé et une concertation toujours renouvelée, susceptibles de dégager d'importantes synergies dans le cadre d'une économie plurielle (capitalisme privé, économies publique et sociale ou «solidaire»).

Dans ce nouveau modèle en émergence, le «social» cesserait d'être traité en résidu d'un processus essentiellement «économique», ou seulement comme un coût, une charge, mais comme un capital immatériel, fruit d'un investissement qui améliore le rendement global du système productif. Ce capital humain est d'ailleurs logiquement un élément central d'une nouvelle économie fondée sur les connaissances, les savoirs et les compétences, disponibles ou potentielles. Le capital humain est évolutif et donc susceptible d'accompagner et d'orienter le changement, à condition de pouvoir bénéficier des éléments nécessaires à sa mise en valeur. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir les compétences individuelles, mais aussi celles des groupes sociaux, étant entendu qu'il existe une interaction (externalités) entre tous les acteurs qui devraient pouvoir se fertiliser mutuellement.

En économie industrielle, on a imaginé des modèles de développement et de gouvernance dénommés modèles de «coopétition» (Nalebuff et Brandenburger, Harvard¹³) associant «coopération» et «compétition» dans le cadre de jeux d'alliances bénéfiques. Il est dès lors permis de penser que la complémentarité reconnue de l'économique et du social, tout comme celle des formes de régulation publiques et marchandes, devrait également pouvoir s'imposer plus généralement dans la sphère socio-économique et celle de la démocratie politique. Cette transformation sociétale suppose certes beaucoup de bonne volonté et d'ouverture à

12. Lévesque, B., *op. cit.*, p. 498.

13. Nalebuff, Barry et Brandenburger, Adam, *Co-opetition*, Doubleday Books, New York, 1996.

l'altérité, donc des changements de comportements, habituellement lents, mais il semble clair que la recherche de davantage de cohésion sociale ne relève plus de l'utopie et devient une nécessité vitale et urgente pour la société, comme le démontre l'explosion de violences de tous ordres qui accable l'humanité à l'heure actuelle.

4. Présentation des chapitres suivants

Des prémices encourageantes de changement existent et peuvent être relevées dès maintenant. Des initiatives intéressantes émanant de la société civile, qui dépassent largement le stade des bonnes volontés, sont prises dans de nombreux pays et dans différents domaines, en particulier celui de la finance, du commerce et de la consommation. Cependant, le foisonnement d'idées et de projets qui s'applique à ces initiatives a besoin d'être canalisé pour devenir plus légitime et plus influent; il a aussi besoin d'être pris en considération par les sphères politiques et les institutions.

C'est tout d'abord aux fondements de ces nouvelles dispositions que sont dédiées les réflexions de Roberto Burlando intitulées «De l'éthique et de l'économie pour une économie solidaire» (chapitre II). Le retour à des sentiments moraux (termes inscrits dans le titre d'un ouvrage célèbre, paru en 1759, d'Adam Smith, considéré comme l'un des principaux fondateurs de l'économie libérale) est aujourd'hui sollicité par beaucoup d'acteurs de la vie sociale et politique. Les considérations éthiques se retrouvent au cœur du débat de société et de sa nécessaire évolution.

Cependant, il ne suffit pas de proclamer des principes, aussi précieux soient-ils. Il faut aussi être en mesure de proposer des objectifs et des méthodes, permettant de préparer les interventions des pouvoirs publics allant dans le sens désiré, d'évaluer les résultats des actions entreprises et plus généralement de mesurer d'une manière objective l'évolution des changements en cours. C'est à ce travail délicat et hautement nécessaire que s'est attelé le Conseil de l'Europe¹⁴ qui vise également par là à développer de véritables «compétences démocratiques» et une «culture des droits» (Norbert Bobbio). Le troisième chapitre, intitulé «Indicateurs de cohésion sociale et contribution de l'économie solidaire» est dédié à cette approche.

14. *Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale*, op. cit., à paraître en 2005.

La recherche d'une économie plus solidaire et plus démocratique doit aussi pouvoir s'appuyer sur des outils d'analyse économique confirmés susceptibles d'orienter une politique économique et sociale. Un concept central existe en la matière, c'est celui des externalités, déjà évoqué plus haut. Il est expliqué dans sa substance et dans sa portée politique par Paul Dembinski, au chapitre IV, intitulé «La notion d'externalité et sa dimension politique».

Au plan de la gestion publique et des dispositifs législatifs et fiscaux, James Harrison démontre qu'une action politique en faveur de l'économie solidaire est dès maintenant tout à fait possible – et globalement avantageuse – dans le respect des règles de fonctionnement de l'économie de marché. Il formule au chapitre V des «Propositions de mesures législatives visant à promouvoir l'économie solidaire».

Nonobstant ces «propositions» pour le futur, il existe en fait déjà un arsenal législatif assez copieux. Le Conseil de l'Europe a procédé à une enquête et à une recherche sur «L'économie solidaire: panorama des textes et législations de l'Union européenne et des Etats membres du Conseil de l'Europe» (Esther Petridis, chapitre VI). Cependant, un dispositif législatif en vigueur a besoin d'être «activé» pour le rendre performant. Les médias et les pouvoirs publics, notamment au travers des programmes éducatifs, ont à cette fin un rôle important à jouer.

Au niveau de l'Union européenne se préparent, ou sont également déjà en vigueur en droit communautaire, des directives relatives au développement durable et à la cohésion sociale, notamment concernant le problème délicat de l'accès aux marchés publics, susceptibles de valoriser des caractéristiques éthiques et non pas seulement des rapports marchands de prix/qualité des biens et services. La question est de poids puisqu'en moyenne les marchés publics concernent aux alentours de 14 % du produit intérieur brut de l'Union européenne. Un récent livre vert de la Commission des Communautés européennes (Bruxelles, 30 avril 2004) portant sur «les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions» en souligne d'ailleurs l'importance.

Les chapitres suivants sont consacrés à des témoignages d'acteurs de terrain, dans les domaines de la finance, des échanges et de la consommation.

La finance, à savoir l'épargne, les crédits et les investissements, constitue plus ou moins le moteur du progrès de la société en règle générale, et plus particulièrement pour un modèle exigeant un développement

«durable» (respectueux de l'environnement écologique et du patrimoine collectif des générations futures) «socialement responsable» (où les valeurs de cohésion sociale priment sur la recherche de rentabilité à tout prix, très inégalement partagée et à court terme). Les expériences des banques éthiques en Europe sont fondées sur la solidarité entre des épargnants (qui acceptent une rémunération minorée de leurs dépôts) et des investisseurs (respectueux d'une éthique de responsabilité sociétale). Henri Rouillé d'Orfeuil (dans le chapitre VII) éclaire la voie «Vers un système financier solidaire européen», en mettant notamment l'accent sur les rôles respectifs des citoyens, des institutions financières et des pouvoirs publics, ainsi que sur les facteurs de blocage qu'il conviendrait d'alléger, pour stimuler le développement des finances et des entreprises solidaires.

La consommation responsable, elle aussi, devient peu à peu une force nouvelle dans les pays européens. Les différentes crises qu'a connu le secteur agro-alimentaire ces dernières années, concernant les animaux comme les plantes, a sans doute contribué à stimuler la «consommation responsable», mais le phénomène a une histoire plus profonde et moins conjoncturelle, comme l'exprime Daniel Vuillon dans un témoignage d'agriculteur engagé «pour le maintien de l'agriculture paysanne» (chapitre VIII: «L'analyse des besoins dans les domaines de la gestion de l'espace, des ressources naturelles, de l'alimentation et de la santé humaine»).

Dans le dernier chapitre IX, Christophe Dietrich fait le point sur le problème du «développement de la cohésion sociale par la responsabilisation des citoyens dans leurs comportements de consommation» en Europe, étant entendu que le consommateur peut infléchir les modes de production, en écho à l'influence qu'exerce le producteur sur les choix des consommateurs.

En définitive, il convient de considérer cette publication non seulement comme un document informatif mais aussi comme un outil de réflexion et d'action se plaçant dans la perspective de la création d'un observatoire des bonnes pratiques de dialogue public-privé et du lancement par le Conseil de l'Europe d'une charte européenne destinée à stimuler l'économie solidaire, et, par là, la cohésion sociale. La dynamique recherchée consiste à mettre en exergue des principes essentiels pour la vie en société et des valeurs fondamentales à respecter, mais entend aussi promouvoir une véritable plate-forme de dialogue politique fécond.

II – DE L'ÉTHIQUE ET DE L'ÉCONOMIE POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE

par Roberto Burlando, professeur aux universités de Turin et d'Exeter, vice-président du Comité d'éthique de la Banca Etica, Italie

Introduction – La relation entre l'éthique et l'économie

Alors que toute l'Europe traverse actuellement une période difficile, nombreux sont ceux qui s'intéressent à la relation entre l'éthique et l'économie, et des personnalités de premier plan s'accordent en général à mettre en avant la nécessité de ce que l'éthique joue un plus grand rôle dans le monde des affaires, en réalité dans tous les domaines de la société. Ethique et économie sont souvent liées – ce qui n'est guère surprenant – à un fort sentiment de mécontentement et de crainte suscité par un certain nombre de scandales financiers – d'Enron à Argentina, en passant par Cirio et Parmalat, pour ne citer que les plus notoires. Elles sont également associées, parfois de manière plus positive, aux efforts visant à proposer des mesures volontaristes destinées soit à renforcer les contrôles et les sanctions infligées en cas de comportements douteux ou contraires à la loi, soit à instaurer des formes de soutien en faveur des initiatives éthiques dans les sphères économique et financière.

Ces initiatives n'ont pas seulement pour objectif de rétablir l'Etat de droit dans certaines «zones grises»; elles entendent également restaurer la confiance dans les agents et établissements économiques et financiers, voire dans les marchés. Cette confiance est une composante majeure du «capital social», un aspect fondamental du bon fonctionnement des sociétés, qui a été sérieusement mis à mal par les scandales que nous venons d'évoquer, par les révélations de comportements abusifs permanents de la part de nombreux acteurs (et institutions) économiques, mais aussi par la difficulté de trouver des informations convaincantes, sans parler des explications pour comprendre ce qui s'est passé et ce qui continue de se passer.

Beaucoup semblent également déroutés, car les messages véhiculés par les médias et d'autres composantes de la culture populaire, tant au niveau national qu'au niveau européen en général, apparaissent décousus – quand ce n'est pas totalement contradictoires. Ces contradictions, particulièrement

frappantes parfois en raison de la situation et/ou de l'histoire locales, sont aussi, dans une certaine mesure, caractéristiques en apparence de la situation dans laquelle nous sommes actuellement. La preuve en est que de nombreuses personnalités influentes préconisent désormais la nécessité de rétablir des principes éthiques dans le cadre même du fonctionnement de l'économie, alors qu'elles prônaient, il y a peu de temps encore, moins de réglementations et moins de contrôles pour que les marchés fonctionnent plus librement et puissent produire de la richesse pour tous.

Que faire, dans ces conditions? Augmenter ou diminuer les contrôles? Devrions-nous avoir pour objectif de laisser les marchés fonctionner librement, en nous attachant seulement à accroître la production et/ou les profits, ou devrions-nous tenir compte également d'autres considérations (éthiques, environnementales, sociales, par exemple) dans la prise de décisions économiques? Comment l'éthique influence-t-elle le fonctionnement des marchés et de l'économie?

La relation entre éthique et économie est une problématique présente depuis longtemps dans la morale, la philosophie et la théologie, bien avant l'apparition de l'économie moderne; elle garde toute sa pertinence en économie, psychologie économique, sociologie et anthropologie¹. Sans entrer dans les différentes controverses philosophiques ni examiner les très nombreuses approches, il semble possible de dégager deux grands courants (au moins sous un angle empirique).

1. Deux courants s'affrontent

Selon le premier point de vue, les affaires (et les activités économiques en général) et l'éthique sont deux choses totalement différentes. L'économie est liée aux aspects réellement importants de la vie, c'est-à-dire aux aspects matériels, et constitue la véritable réalité du monde qui n'est compatible qu'avec une prise de décisions rationnelle et efficace; l'éthique n'y a donc pas sa place. Les aspects matériels de la vie (production, consommation, bénéfices, etc.) ont un dénominateur commun: l'argent. Que cela nous plaise ou non, c'est un fait et personne ne peut

1. Pour ne citer que quelques auteurs intéressants dans un bref historique de la relation entre éthique et économie, nous pouvons remonter à Aristote, jusqu'à des auteurs récents tels que G. Myrdal, K. Polany, A. Sen, A. Etzioni, H. Daly, etc., en passant par Adam Smith.

rien y changer, pas plus que l'on ne changera la nature humaine, son égoïsme essentiel et la primauté de la loi du plus fort (indépendamment de toute considération de droit ou d'éthique). Celui qui pense le contraire est un fou, un utopiste ou encore un menteur. Le dicton – commun à de nombreuses langues – «l'argent n'a pas d'odeur» (ou, en latin, *pecunia non olent*), ne dit du reste pas autre chose.

Comme toujours, ce point de vue connaît de nombreuses variantes qui vont de la plus cynique, axée sur le pouvoir, à des versions plus nuancées, et les postulats inhérents à chacune d'entre elles entraînent des propositions différentes en matière de réglementations et de contrôles des marchés. L'archétype dans ce domaine est que l'on devrait laisser les entrepreneurs et les marchés libres d'agir sans contrôle ni réglementation (sans parler d'éthique), et se reposer sur l'autodiscipline de marché².

Ce paradigme repose sur deux raisonnements totalement différents: l'un purement idéologique qui ne se fonde sur rien de sérieux, l'autre qui relève de la plus pure orthodoxie néoclassique (avec toutefois une dichotomie): les fondements théoriques de ce dernier sont pertinents, mais ses hypothèses de départ présentent une forte contradiction (qui fera l'objet de la partie suivante), ce qui explique que, si aucun économiste néoclassique digne de ce nom n'ira jusqu'à soutenir l'inutilité *sui generis* des réglementations ou contrôles des marchés, bon nombre d'entre eux auraient bien du mal à intégrer des considérations éthiques dans leur vision de l'économie.

Cela tient notamment au fait qu'un nombre croissant de marchés ne sont pas seulement considérés comme le principal instrument pour l'allocation des ressources mais de plus en plus aussi comme une métaphore du monde entier, en cela qu'ils fixent le cadre de toute relation et la mesure de la valeur de toute chose, et notamment des personnes. Cette lecture peut donc poser un problème dès lors que la religion et la spiritualité occupent une place importante dans notre vie ou que simplement nous nous positionnons dans une optique non utilitaire, car ne voir en chacun et en chaque relation que la simple dimension «économique» devient alors inacceptable. Comme on pouvait s'y attendre, cette représentation de l'économie, qui ne cesse de gagner du terrain, a entraîné récemment

2. Pour confirmer ce point de vue, ses tenants citent souvent à tort Adam Smith, en prétendant qu'il a insisté sur le fait que la poursuite généralisée du seul intérêt individuel profitera à tous. A cet égard, voir Evensky, 1993.

des réinterprétations de cette discipline, devenue «la» nouvelle religion (Dussel, Chiavacci et Petrella; Nelson et Stackhouse).

Il existe une façon simple de résoudre cette dichotomie conflictuelle: il suffit de supposer qu'intérêt général et intérêt individuel coïncident; malheureusement, en général, cette solution n'est pas retenue (comme le prouve toute la littérature portant sur les dilemmes sociaux) et, lorsqu'elle l'est, elle est taxée d'échappatoire pour éviter de se confronter à la contradiction et au «conflit d'intérêts» entre son propre intérêt et son sens moral.

L'autre solution fréquemment adoptée consiste à soutenir que la morale et l'économie ont des domaines de pertinence ou de «compétence» différents. Si l'on se place dans cette optique en affaires (ce domaine étant défini de plus en plus largement), on peut adopter n'importe quel comportement, fût-il contraire à la loi ou criminel (il suffit de ne pas se faire prendre), tout en affirmant que l'on est une personne profondément religieuse (que l'on soit chrétien, musulman, juif, hindouiste, etc.) ou pourvue d'un grand sens moral, et l'on s'efforcera de sauver son âme (ou d'apaiser sa conscience) par des dons à des œuvres caritatives³. Dans une certaine mesure, ce modèle est prôné par l'approche économique néoclassique traditionnelle qui tend à considérer que la répartition des revenus est le seul domaine dans lequel l'éthique a sa place dans l'économie. Pour ce qui est des questions cruciales en matière de micro-économie (qu'est-ce qui est produit? comment cela est-il produit? et pour qui?), il y est déjà répondu dans cette même théorie économique et la dimension éthique n'a rien à y faire.

C'est ce dernier point qui cristallise la majeure partie des critiques formulées par les tenants de la position opposée, qui conviennent qu'éthique et économie se tournent le dos mais qui estiment que c'est là une situation bien regrettable et la cause de bon nombre de dysfonctionnements des systèmes économiques et sociaux dans lesquels nous vivons⁴. Selon

3. De manière générale, ce modèle n'est pas considéré comme fonctionnant de manière schizophrène; il est parfois plutôt qualifié de modèle «californien» du capitalisme. On connaît des grandes entreprises et des magnats qui ont fait ou font l'objet de poursuites judiciaires et sont en même temps très connus pour l'importance de leurs dons. En Italie, de nombreuses ONG ont récemment lancé une campagne intitulée «Moins de charité et plus de droits».

4. Voir Sen, 1987, Daly et Cobb, 1989, et Etzioni, 1988, parmi les plus connus, mais aussi Gorringer, 1999, et Rossi, 2002.

eux, les agents économiques devraient tenir compte des conséquences sociales et environnementales de leurs actes – c’est le cœur de la notion de responsabilité sociale (qui est étroitement liée à celle d’orientation éthique) – ainsi que des conséquences humaines et éthiques⁵. La dimension de la responsabilité sociale pourrait trouver sa place dans le cadre néoclassique; il suffirait pour cela d’étendre la notion d’externalité. Quant aux considérations éthiques n’ayant aucune implication sociale ou environnementale, elles pourraient être intégrées en élargissant pour ce faire les conditions à remplir en matière de choix économiques. Toujours selon eux, l’économie et les affaires devraient donc envisager le respect des droits de l’homme et des principes démocratiques comme une nécessité (un impératif moral). Cela ressemble fort à un truisme, à une condition qui ne pose aucune difficulté, pourtant elle est bien loin d’être remplie dans le monde réel⁶.

Le débat entre ces deux points de vue opposés a souvent tendance à s’apparenter implicitement aussi à un conflit entre, d’une part, des valeurs individualistes, égoïstes et de profiteurs, et, d’autre part, des valeurs privilégiant l’esprit communautaire et l’entraide.

Sans introduire ici de considérations anthropologiques ou interculturelles, il n’est pas faux d’avancer que, dans la plupart des pays européens, les cultures traditionnelles et modernes conservent d’importantes références aux valeurs et à l’éthique (on l’a vu par exemple dans le débat entre partisans et opposants des origines chrétiennes de l’Europe), et certaines incluent aussi des normes et des considérations d’équité et de solidarité⁷ dans leurs principes moraux structurants.

Comme un éminent homme politique européen⁸ l’a récemment écrit: «Nous sommes entrés dans le troisième millénaire et privilégier l’éthique au détriment d’autres considérations économiques et financières peut apparaître comme une position rétrograde [...], il n’en reste pas moins que la théorie dominante de ceux qui affirment que le profit est l’unique

5. Ce point sera détaillé un peu plus loin, lors de l’étude des concepts de biens personnels et politiques, et des limitations éthiques au fonctionnement des marchés.

6. Voir par exemple Stiglitz, 2001, Amnesty International, 2001, et Gorringer, 1999.

7. Une discussion comportant de nombreux exemples en la matière est présentée dans Frey, 1997.

8. Le Président en exercice de la Commission européenne, M. Romano Prodi, dans sa préface de l’ouvrage de Calvi, 2003 (original en italien, traduction de l’auteur du rapport).

source de progrès, sans tenir compte de la destination finale des investissements, est encore plus scandaleuse. Défendre aussi le rôle de l'éthique dans les affaires devient donc une simple question de bon sens, comme le démontrent des initiatives telles que la lutte contre l'usure ou celle concernant l'allègement de la dette, ou encore l'attachement de nos concitoyens européens à notre modèle social fondé sur la solidarité et l'inclusion, autour desquelles de plus en plus de gens se retrouvent»; il précise également: «[...] lorsque la déréglementation supprime les trop nombreuses obligations bureaucratiques qui entravaient les activités économiques, c'est [...] la sensibilité citoyenne qui impose de nouvelles obligations en matière d'environnement, d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de respect des personnes handicapées et de lutte contre toute discrimination fondée sur la race ou la religion».

2. Justifications de l'éthique dans l'économie

Commençons par quelques-unes des hypothèses du courant prédominant en économie (l'approche néoclassique) qui fait, de manière pertinente, la distinction entre différentes formes de marché et se focalise sur une forme de marché particulièrement «intéressante», celle du marché en «concurrence pure et parfaite».

La concurrence pure et parfaite est la forme de marché «idéale», car elle réunit toutes les conditions qui permettent la dérivation mathématique des théorèmes des optimums pour les marchés décentralisés et non réglementés. Toutefois, pour obtenir une telle situation, il faut – et c'est là une contrainte de taille – que quatre hypothèses essentielles (bien connues de tous les manuels d'économie) se vérifient; en d'autres termes:

- il faut qu'il existe de nombreux producteurs et que chacun soit relativement petit par rapport à la taille du marché dans lequel il opère;
- tous ces petits producteurs offrent des produits tellement semblables que l'acheteur n'a aucune raison de se fournir chez l'un plutôt que chez l'autre;
- l'information dont disposent les acheteurs et les vendeurs sur le marché doit être complète, parfaite et symétrique;
- il ne doit y avoir aucun obstacle à l'entrée sur le marché et à la sortie.

Les trois premières conditions garantissent qu'aucun des producteurs n'a de pouvoirs particuliers par rapport aux autres à l'intérieur du marché et que tous doivent accepter le prix fixé par le marché tel qu'il est obtenu

par la rencontre entre l'offre et la demande. La quatrième garantit un tel niveau de concurrence qu'à long terme on parviendra (en réduisant les prix) à produire au coût moyen le plus bas possible (minimum) et à vendre les biens à un prix égal à ce minimum. C'est à cette condition que les consommateurs sont censés payer le produit au prix le plus bas possible, et cela impliquerait également qu'à long terme il n'y ait aucun bénéfice (excepté le faible bénéfice «normal» qui fait que les gens n'ont pas d'intérêt particulier à choisir une activité plutôt qu'une autre).

C'est l'une des grandes avancées de la théorie économique dans les années 1970, où l'on a montré qu'il est possible – en termes purement mathématiques – qu'un système reposant sur de telles hypothèses existe et dispose d'un équilibre unique et stable. Les conditions requises pour l'existence de cet équilibre (sans même parler de son caractère unique et de sa stabilité) sont néanmoins perçues (même par deux des auteurs de cette théorie, Arrow et Hahn) comme des limites qui font de ce résultat une pure spéculation intellectuelle (utile).

En revanche, dès lors que l'on modifie l'une quelconque des hypothèses à remplir pour parvenir à une situation de concurrence pure et parfaite, on aboutit à une forme de marché différente, qui n'a pas les propriétés de la concurrence parfaite «idéale» et pour laquelle il n'est pas possible de démontrer l'existence d'optimums similaires. Dès lors que l'on est sorti de la condition optimale, il existe deux manières d'améliorer la situation:

- rétablir les conditions pour une concurrence pure et parfaite dans tous les sens du terme (par exemple par le biais d'une stricte législation antimonopolistique); ou
- rechercher une solution de «substitution», qui en temps normal est très loin des résultats de la concurrence pure et parfaite et qui implique généralement une forme de réglementation des marchés.

S'il est possible de remettre en question – et nous nous y emploierons ultérieurement – la prétendue supériorité normative d'un modèle de production et d'interaction économique et sociale ayant pour seul but de réduire les prix et de produire toujours plus, il ne fait cependant nul doute que ce modèle (concurrence pure et parfaite et équilibre concurrentiel général) est la seule base théorique solide pour des discussions sur la condition optimale de mécanismes de marché privés décentralisés et non réglementés.

L'idéologie de «la liberté des marchés» qui s'est imposée à la fin des années 1980 et dans les années 1990 dans les médias et chez de nombreux profanes, jusqu'à devenir partie intégrante d'une culture populaire superficielle mais non scientifique, est, pour sa part, dépourvue de tout fondement théorique et repose seulement sur une image très superficielle du fonctionnement des marchés et des incitations économiques en général. Cette fausse image est le seul argument fort au service de l'exigence de liberté totale des agents économiques sur les marchés, alors que cette condition n'est ni nécessaire ni suffisante pour que ces derniers fonctionnent bien. En revanche, elle constitue une condition très utile pour assujettir les marchés aux intérêts et à la domination des agents économiques les plus puissants (nous ne sommes guère dans une démocratie, semble-t-il, encore moins en situation de concurrence équitable – et certainement pas de concurrence pure et parfaite).

Ceux qui croient véritablement que les marchés et les incitations sont des instruments économiques et sociaux extrêmement importants utilisés pour le bien-être de tous devraient analyser le fonctionnement de ces instruments de manière moins idéologique et plus pragmatique, et prendre également en compte les cas où leur fonctionnement n'est pas idéal, pour s'atteler aux problèmes et trouver des solutions concrètes et transparentes.

Outre qu'elle s'apparente à un déficit démocratique sur les marchés, la domination des agents économiques les plus puissants entraîne généralement de très nombreux problèmes (et notamment la corruption) et suscite souvent une certaine méfiance, qui, à son tour, a tendance à saper les marchés eux-mêmes⁹.

Compte tenu de ce que l'on vient d'exposer, il semble clair qu'une condition éthique de base pour le fonctionnement de l'économie est tout simplement l'honnêteté, si possible associée à la transparence et à un certain degré d'équité. Bien que l'honnêteté ne se décrète pas, nous avons des lois pour la faire appliquer (et nous devrions nous attacher à ce qu'elles ne soient ni dépassées ni émoussées afin de ne pas les édulcorer au service d'intérêts spécifiques) et nous pouvons également avoir recours à des mécanismes et contrôles réglementaires sérieux (par opposition à l'autodiscipline). Récemment, de nombreux contrôles que l'on

9. Ce point a été prouvé par des économistes traditionnels comme G. Akerlof (le marché des «voitures d'occasion») et J. Stiglitz, qui se sont vu décerner le prix Nobel pour ces études, et dans la réalité par un certain nombre d'affaires souvent liées à des scandales financiers.

estimait nuire aux affaires ont été éliminés – au lieu d’être adaptés à la nouvelle donne; face aux divers scandales financiers, ils font maintenant défaut.

Mais d’autres aspects sont également à prendre en considération. En y regardant de plus près, il est facile de voir que les marchés ne sont pas des systèmes «naturels» mais plutôt sociaux: ils se composent d’ensembles de règles (par exemple des règles liant le comportement aux résultats – comme dans différents types de ventes aux enchères –, des règles relatives à la transmission d’informations, aux droits de propriété, aux différents types de contrats, etc.) qui, espérons-le, ont fait l’objet d’un accord, mais qui pourraient également aller de soi ou avoir été imposées par certains agents économiques aux autres participants sur le marché. Des ensembles de règles différents impliquent en général des résultats différents, à titre individuel et collectif, et aussi des modes distincts de fonctionnement des marchés. Des expériences pratiques sur les marchés menées dans le cadre de la recherche en économie l’ont prouvé à de nombreuses reprises et viennent conforter la théorie économique¹⁰ des ventes aux enchères et les analyses sociologiques sur l’«architecture» des marchés¹¹, ainsi que les analyses anthropologiques liées à l’économie¹².

Souvent, les règles régissant le fonctionnement de certains marchés ne sont pas les plus efficaces, ne sont pas correctement «formulées» ou examinées et ne font pas l’objet d’un véritable consensus; fréquemment, elles n’ont rien d’éthique. Les avantages et les inconvénients des différents ensembles de règles sont rarement examinés réellement et débattus ouvertement aux niveaux social et politique. Ces règles sont généralement imposées par de puissants acteurs ou groupes de pression à divers niveaux, mais parfois elles pourraient tout simplement émaner de traditions et de coutumes qui se justifiaient dans le passé, mais qui ne sont plus d’actualité. Malgré cela, elles influent très largement sur les plans économique, social, politique, environnemental et éthique, et devraient être examinées correctement. Il semble donc qu’il y ait un deuxième niveau où des considérations éthiques devraient être explicitement prises en compte dans l’analyse économique.

10. Voir Davis et Holt, 1993, chapitres 3, 4 et 5, et Kagel et Roth, 1997.

11. Voir par exemple N. Fligstein, 2001.

12. Comme dans le travail de K. Polany.

En allant encore plus loin, certes nous devrions reconnaître que les marchés sont des instruments extrêmement utiles pour échanger (et donc fournir) un grand nombre de biens, mais nous devrions également dire clairement que ce ne sont pas les meilleurs instruments – et parfois même les instruments «adéquats» – pour échanger tous les «biens» et services. Ils ne sont certainement pas des instruments appropriés pour fournir certains types particuliers de «choses», qualifiées de biens (publics) personnels, politiques (ou pour nombre d'entre nous au moins, démocratiques) et communs (et en règle générale, ils ne sont même pas envisagés comme tels).

Jusqu'à la fin des années 1980, l'économie publique reconnaissait tout à fait naturellement les caractéristiques spécifiques d'un certain nombre de «biens» (il existait même un critère de classification); on est en train d'y revenir sous une forme plus philosophique avec l'approche dite des «limitations éthiques imposées au marché¹³».

Ce concept admet pour l'essentiel que le fait d'échanger ces «biens» par l'entremise du marché entraîne un changement fondamental de leur nature et souvent leur désorganisation complète. Parmi des exemples de ces «biens» singuliers mais très importants, on citera l'échange de voix contre de l'argent lors d'une élection démocratique, qui modifiera la nature fondamentale de la démocratie (elle ne sera plus le pouvoir de la majorité mais celui des plus riches) ou le sexe (un bien personnel plutôt que politique). Bien que nombre de gens se procurent des services sexuels tarifés, même eux semblent voir une différence entre ces «prestations» lorsqu'elles sont tarifées et lorsqu'elles sont pratiquées librement dans des circonstances tout autre. L'amitié est un autre exemple et, en règle générale, le fait qu'elle soit monnayée entraîne la suspicion de l'acheteur quant à la qualité du service en soi. En outre, nos dispositions légales rendent en temps normal illicite toute transaction à titre onéreux concernant certains biens personnels tels que le sexe mais aussi les organes (et, dans bon nombre de pays, le sang également), le don étant, lui, en revanche autorisé. Enfin, au moins en Europe, les vendeurs d'armes, en nombre limité, doivent obtenir une patente et sont tenus de garder une trace des acheteurs.

C'est pourquoi «la difficulté pour les sociétés modernes est de tirer tous les avantages du marché tout en veillant à ce que celui-ci se cantonne

13. Voir en particulier Anderson, 1990 et 1993.

aux biens pour lesquels il est adapté» (Anderson, 1990, p. 204). En effet, certains biens ne peuvent satisfaire nos besoins ou nos idéaux que parce qu'ils sont produits, distribués ou utilisés dans le contexte de certaines relations sociales. Et, en poussant le raisonnement un peu plus loin, de nos jours, il convient aussi de réfléchir très sérieusement à la notion même de liberté. Les médias font souvent «l'amalgame» entre la liberté en général, la liberté des marchés et la liberté des consommateurs sur les marchés, et pour bon nombre d'entre nous les différentes acceptions sont loin de nous apparaître clairement. La notion de liberté prévalant sur les marchés et que nous dérivons de leur contexte et avons tendance à utiliser de manière générale «consiste à avoir une grande diversité de choix sur le marché et le pouvoir exclusif d'utiliser et de se débarrasser de choses et de services relevant du domaine du privé sans avoir à demander la permission à quiconque» (E. Anderson). «Dans l'idéal de marché, la liberté est conçue comme l'absence de liens d'obligation par rapport à d'autres agents économiques [...], mais, dans ces conditions, nous ne sommes pas libres de rechercher les biens qui signifient le plus pour notre vie», *ibid*, pp. 202-203. Tant aux niveaux de notre vie personnelle que de la politique (notamment de la démocratie), nous pouvons accéder à un idéal de liberté différent. La démocratie en particulier implique la liberté de participer à des décisions collectives (autrement dit une optique inclusive et non exclusive).

Nous pourrions même ajouter que tant la vie humaine que la structure sociale ont plus d'une dimension et, en tout état de cause, sont bien plus riches que la simple image que nous en donneraient des considérations économiques. Si tel est le cas, l'économie doit se positionner – et nous devons la replacer – dans le contexte plus large des valeurs et des réalisations de l'être humain, ainsi que dans celui du fonctionnement des sociétés qui, comme l'approche systémique nous le rappelle, sont plus que de simples agrégats d'individus. Les valeurs humanistes couvrent un plus large spectre que les valeurs économiques, et elles impliquent une prise de position éthique, comme nous pouvons le constater chaque fois qu'il est nécessaire de revenir aux droits de l'homme et aux valeurs fondamentales (c'est-à-dire presque toujours). En outre, si les différentes sociétés ne fonctionnent pas de la même manière, l'une des explications est qu'elles intègrent des dispositions institutionnelles et des normes sociales différentes, qui dépendent souvent de l'interaction des valeurs et propositions éthiques propres à chacune (comme c'est le cas par exemple dans des religions différentes).

Il est clair que le tissu social est également composé d'arrangements économiques spécifiques, alors que le fonctionnement de nombreuses institutions économiques – en particulier les marchés – dépend considérablement du cadre social dans lequel elles s'inscrivent. Il est nécessaire de mettre en place d'urgence un développement écologique et social durable (c'est-à-dire en réorientant notre modèle actuel de développement) et il reste encore beaucoup à faire afin de trouver des moyens fiables et viables de le définir plus précisément et de le mettre en œuvre.

De nombreuses idées et propositions figurant dans des documents élaborés par la Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe constituent un recueil très utile d'analyses de la situation actuelle et fournissent un point de départ prometteur pour la suite.

Bibliographie

Amnesty International, *Diritti umani. La nuova sfida per le imprese*, ECP, Florence, 2001.

Anderson, E. C., *Value in ethics and economics*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 2001.

Anderson, E., «The ethical limitations of the market», in *Economics and Philosophy*, n° 6, 1990.

Arrow, K. J., «Invaluable goods», in *Journal of Economic Literature*, juin 1997.

Becker, G., *The economic approach to human behaviour*, Chicago U.P., Chicago, 1976.

Burlando, R., «Biens collectifs et économie expérimentale», in Roland-Lévy, C. et Adair, P., *Psychologie économique: théories et applications*, Economica, Paris, 1998.

Burlando, R., «Ethical Finance: its Achievements in Great Britain and Italy», in *World Futures*, 56 (2^e édition spéciale sur «Values, Ethics and Economics»), 2001.

Burlando, R., «La Finanza Etica in Europa», in *Grande Dizionario Enciclopedico Utet*, Appendice La Nuova Europa, Utet, Turin, 2000.

Burlando, R., «Values, Ethics and Ecology in Economics», in *World Futures*, 56 (1^{re} édition spéciale sur «Values, Ethics and Economics»), 2001.

Calvi, M., *Sorella Banca* (2^e édition), Monti, Saronno, 2003.

Caporael, L. et al., «Selfishness examined: cooperation in the absence of egoistic incentives», in *Behavior and Brain Sciences*, n° 12, 1989.

Daly, H. E. et Cobb, J. B. jr., *For the common good*, Beacon Press, Boston, 1989.

Damasio, A. R., *Descartes' error. Emotion, reason and the human brain*, Putnam, New York, 1994.

Davis, D. D. et Holt, C. A., *Experimental economics*, Princeton University Press, Princeton, 1993.

Diwan, R., «Relational wealth and the quality of life», in *Journal of Socio-Economics*, 2000.

Dussel, E., Chiavacci, E. et Petrella, R., *Economia come teologia?*, L'altrapagina, Città di Castello (PG), 2000.

- Etzioni, A., *The moral dimension*, The Free Press, New York, 1988.
- Evensky, J., *Ethics and the invisible hand*, Journal of Economic Perspectives, printemps 1993.
- Frey, B. S., *Not just for the money*, Elgar, Cheltenham, 1997.
- Fligstein, N., *The Architecture of Markets. An economic sociology of Twenty-First Century Capitalist Societies*, Princeton University Press, Princeton, 2001.
- Gorringer, T., *Fair shares: ethics and the global economy*, Thames & Hudson, Londres, 1999.
- Hausmann, D., *The inexact and separate science of economics*, Cambridge University Press, Cambridge (Massachusetts), 1992.
- Kagel, J. & Roth, A., *The Handbook of Experimental Economics*, Princeton University Press, 1997.
- Laszlo, E., *A social and ecological ethic for the 21st century*, Mimeo, 1999.
- Laszlo, E., *Third millennium: the challenge and the vision*, Gaia Books, Londres, 1997.
- Lewis, A., *Morals, markets and money. Ethical, green and socially responsible investing*, Pearson, Londres, 2002.
- Lewis, A. et Warneryd, K., *Ethics and economic affairs*, Routledge, Londres, 1994.
- Mini, P., *Philosophy and economics*, University of Florida Press, Gainesville, 1974.
- Nelson, R. H. et Stackhouse, M. L., *Economics as Religion: from Samuelson to Chicago and Beyond*, State University Press, Penn, 2001.
- Rossi, A., *Il mito del mercato*, L'altrapagina, Città di Castello (PG), 2002.
- Sen, A., «Rational fools: a critique of the behavioural foundations of economic theory», in *Philosophy and Public Affairs*, n° 6, 1977.
- Sen, A., *On ethics and economics*, Blackwell, Oxford, 1987.
- Stiglitz, J., *In un mondo imperfetto*, Donzelli, Rome, 2001.
- Webley, P., Burlando, R. et Lea, S. E. G., «Quali mercati per la psicologia economica?», in Zappalà, S. et Polo, S., *Prospettive di psicologia economica*, Guerini, Milan, 2001.

III – INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE ET CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

par Samuel Thirion, Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Introduction

On estime en général que toute action politique ayant un impact sur un groupe ou une communauté d'individus a besoin de références méthodologiques et d'indicateurs susceptibles à la fois d'éclairer les cibles de cette action et de mesurer les résultats de l'action.

Les indicateurs sociaux ou de mesure de l'impact sociétal d'une action sont beaucoup plus difficiles à concevoir que, par exemple, les indicateurs financiers, car ceux-ci peuvent s'appuyer sur une réalité mesurable et des estimations comptables, conventionnellement normées, même à une échelle internationale. Même s'il peut y avoir, dans ce domaine également, des estimations contestables, on comprend en général assez aisément la signification et l'évaluation quantifiée en termes monétaires du concept de profit, de rentabilité, de capital financier, de valeur d'échange d'une action cotée en bourse ou d'un titre obligataire. Les indicateurs sociaux, eux, se réfèrent à des valeurs fondamentales, difficilement mesurables d'une manière quantifiée, tels l'équité, la justice, la solidarité, la participation, le respect de la dignité humaine dans sa diversité, etc., ou à des valeurs d'usage mesurées à l'aune de préférences individuelles exprimées par exemple dans le sens donné au terme de «bien-être», ou de choix collectifs conditionnant entre autres la nature et l'ampleur des «liens sociaux», et, par là, un certain «équilibre sociétal».

La Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, avec l'appui des gouvernements des Etats membres, a entrepris la conception d'un *Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale*¹, afin d'éclairer la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe révisée en 2003 par le Comité européen de cohésion sociale (CDCS) et approuvée par le Comité des Ministres.

1. A paraître en 2005.

Définissant la cohésion sociale comme «la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et d'éviter les disparités, y compris pour les générations futures», la stratégie met l'accent sur l'idée de coresponsabilité des acteurs dans cette capacité collective. En effet, si on a pu considérer au XX^e siècle que le bien-être pour tous relevait avant tout de la responsabilité de l'Etat (l'Etat providence), les problèmes économiques des dernières décennies et le processus de globalisation en cours actuellement le placent comme un objectif partagé entre l'Etat et l'ensemble des acteurs de la société (la société providence). Il s'ensuit la nécessité de construire, à chaque niveau territorial (local, régional, national, européen), une connaissance partagée de la cohésion sociale, qui puisse servir de base à la concertation entre tous ces acteurs. C'est précisément l'ambition du guide qui propose un cadre méthodologique de référence.

Ce cadre pose à la base une question fondamentale: comment définir justement le rôle des uns et des autres dans la capacité collective à assurer le bien-être de tous? L'identification de ce rôle pose ensuite le problème de la mesure de la capacité contributive de chaque catégorie d'acteur. En d'autres termes, au-delà de la contribution des Etats, comment peut-on évaluer celle des individus dont l'action a, de toute évidence, un impact sociétal? Quelle est, par exemple, la fonction de cohésion sociale des actes économiques de consommation et d'épargne que l'on retrouve dans la consommation responsable et la finance solidaire? Il apparaît qu'aux choix et préférences des consommateurs (individuels ou groupés) sont liées des valeurs sociétales (environnementales et sociales) rejoignant de facto l'idée de responsabilité collective: consommation et épargne deviennent ainsi des actes «responsables», et économie solidaire et cohésion sociale se conjuguent dans la même perspective volontariste d'une société moderne.

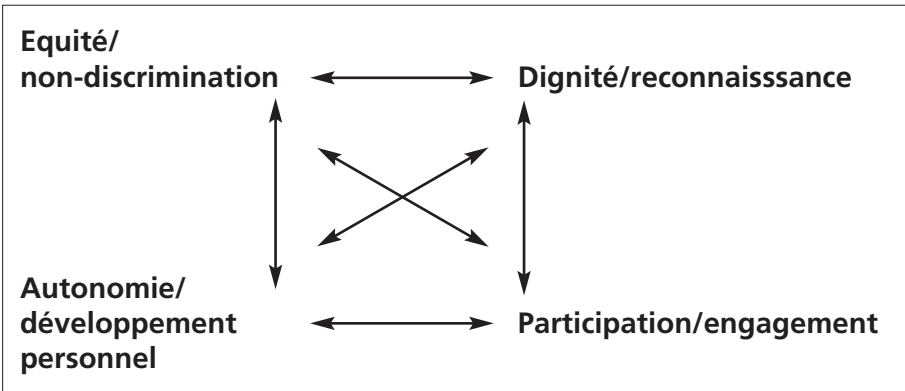
Nous tenterons dans ce chapitre, à la lumière du guide cité, de préciser le rôle de l'économie solidaire par rapport à la cohésion sociale et de donner des repères pour en mesurer l'impact. Nous vérifierons notamment que l'économie solidaire peut être analysée comme un vecteur conduisant à la constitution d'une société plus cohésive dans la mesure où elle transforme le consommateur et l'épargnant en citoyen. Le choix individuel de ce citoyen prend dès lors une dimension collective et s'exprime au-delà de l'appartenance à une communauté déterminée pour s'intégrer dans un ensemble sociétal plus vaste. L'acteur économique est, dans un univers interdépendant, coresponsable; il a le pouvoir de stimuler certains liens plutôt que d'autres, donc de participer à l'orientation d'une société.

1. Approche conceptuelle : approches négatives et positives de la cohésion sociale

L'approche de la cohésion sociale, largement développée dans le guide du Conseil de l'Europe, s'affirme avant tout comme initiatrice d'un concept politique, au cœur d'un projet soutenant une société qui se veut légitime et juste.

Le concept de cohésion sociale proposé prend en compte quatre dimensions du «bien-être» reflétant les droits de l'homme dans leur «multidimensionnalité», à savoir: l'équité et la non-discrimination dans l'accès aux droits; la dignité et la reconnaissance, avec l'acceptation de la diversité; l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel de chacun; la participation et l'engagement des personnes à la construction d'une «société juste». Ces quatre dimensions déterminent la qualité des liens entre individus, et entre ceux-ci et la communauté à laquelle ils appartiennent (voir figure 1).

Figure 1 – Les quatre dimensions du bien-être



Selon ce schéma, la cohésion sociale ne correspond pas à un concept «nostalgique», comme certains le soutiennent, visant à restaurer «une harmonie sociale perdue²», mais un concept dynamique qui propose l'intégration des aspects essentiels d'un projet politique de société moderne fondée sur la reconnaissance des droits: la «durabilité» dans l'équité, la

2. Alaluf, Mateo, *Demographic trends and the role of social protection : The idea of social cohesion*, Final report for the seminar, Université Libre de Bruxelles, 16-17 septembre 1999 (www.ulb.ac.be/project/tef/cohsocen.html).

coexistence dans la pluralité et la vigilance quant à la dignité, l'autonomie et la liberté pour décider dans le présent et à l'avenir, ainsi que la participation et l'engagement en tant qu'individu et collectivité.

Ce concept propose une forme nouvelle de solidarité entre individus. Il pose notamment la double question de la contribution des choix personnels à la cohésion sociale et de l'impossibilité de cohésion sans respect de la dignité de l'homme, sans reconnaissance de l'apport de chacun dans la diversité des personnes et des cultures, sans accès à l'autonomie et à l'épanouissement personnel, familial, professionnel, etc., pour chaque individu, et sans participation et engagement comme citoyen à part entière. La définition proposée par le Conseil de l'Europe a le double avantage d'être globale et de s'intéresser aux connexions entre l'individu, ses choix et les mécanismes qui soudent une société.

En somme, dans des sociétés caractérisées par une pluralité d'intérêts et d'identités, la cohésion résulte avant tout de la capacité de développer des processus consensuels non violents pour résoudre tout conflit, soit distributif (concernant l'allocation des ressources et des moyens pour les utiliser avec autonomie), soit identitaire (concernant la reconnaissance de la dignité dans la pluralité des choix de vie et des traditions, et dans le cadre d'un accès équitable aux droits).

L'économie solidaire participe tout naturellement à ce processus: elle transforme la consommation et l'épargne en moyens de redistribution et de reconnaissance de la dignité d'acteurs économiques. Elle restitue donc un sens social à l'économie, et donne aux relations de marché un rôle dans la cohésion sociale, en complément des liens de solidarité institutionnelle ou communautaire.

La cohésion sociale ne saurait être considérée comme une situation «naturelle» dans les sociétés modernes: elle résulte au contraire d'interrelations multiples entre individus libres, institutions (privées et publiques) et marchés, dans un cadre de normes et de lois reconnues comme légitimes par la collectivité. Paradoxalement, plus l'individualisme est reconnu, plus grandes sont les dépendances.

La cohésion sociale comme objectif politique a dès lors besoin de reconnaissance explicite et donc de sources de connaissance fondant une démarche active. Cela conduit finalement à considérer deux approches possibles de la cohésion sociale.

D'un côté, l'approche négative souligne uniquement les «extrêmes» ou les symptômes d'une dégradation par rapport à des normes socialement acceptables. Les indicateurs retenus sont alors ceux capables de signaler l'insuffisance de cohésion sociale, en fonction de seuils relatifs de chômage, de pauvreté, d'exclusion, de déséquilibres entre régions, etc. En général, les systèmes d'indicateurs dits d'«exclusion sociale» entrent dans ce cadre.

Dans une catégorie similaire, on pourra considérer également des indicateurs de «mise en alarme» visant à identifier les symptômes de «pathologies de la société».

Cette approche d'alerte ou d'alarme fait appel à des actions institutionnelles et de solidarité «ciblées», et oriente la réflexion et l'action sur des groupes de personnes rendues vulnérables par les processus sociaux et économiques en cours, et ayant dès lors besoin d'interventions «réparatrices».

D'un autre côté, l'approche positive vise à s'assurer non seulement que personne n'est «exclu» ou au chômage, mais aussi que la société, dans son ensemble, a la capacité d'éviter de telles situations, en étant en mesure de fournir, sur le long terme, à tous ses membres, l'accès à une vie décente et de qualité. La réalisation d'un objectif de «capacité» de ce type suppose que la société dépasse la vision négative, étroite, mentionnée ci-dessus, concernant par ailleurs seulement une fraction de la population (exclue de l'égalité d'accès à certains droits ou ressources) et que l'on porte l'analyse au cœur du fonctionnement de la société. Cette exigence implique que l'on s'interroge notamment sur l'identité des acteurs de cette société, sur leurs motivations, sur leur pouvoir et moyens d'action, sur les règles qu'ils se donnent, sur les modes de coordination et de régulation des flux en application. Au-delà des modes opératoires en vigueur, ce sont aussi des interrogations sur les racines mêmes de la société qui doivent être élucidées: quels en sont les fondements, plus ou moins explicites, en l'occurrence les valeurs partagées, et les expressions, plus ou moins subjectives, telles que les sentiments de confiance entre les différents acteurs, les degrés de satisfaction ou de frustration latents, la propension aux conflits, la valeur accordée aux liens sociaux...?

L'approche positive de la cohésion sociale conduit à prendre en compte non plus simplement l'impact social direct des activités économiques (en termes de création d'emplois, réinsertion des chômeurs et des exclus, réduction des disparités des revenus), mais également l'impact sur les

fondements de la société en termes de gouvernance dans la coresponsabilité et la transparence, de liens sociaux, de connaissance mutuelle, de confiance et de capacité à agir ensemble. Elle ouvre ainsi à la prise en compte de la valeur solidaire de l'action économique et attribuée à l'ensemble des actes de la société (y compris aux choix accomplis par des individus sur les marchés) la responsabilité du bien-être.

L'apport de l'économie solidaire à la cohésion sociale va donc au-delà des formes de solidarité mécanique ou communautaire (le plus couramment appliquées) qui naissent de la reconnaissance de l'égalité de l'autre et se manifestent souvent comme opposition à des menaces – c'est le cas notamment de la solidarité syndicale. L'économie solidaire exprime également les dépendances et les responsabilités mutuelles entre individus différents qui dérivent des choix d'épargne et de consommation.

2. Approche stratégique : de la «division des tâches sociales» à la coresponsabilité

L'idée de «coresponsabilité» sur laquelle s'appuie la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe porte en elle un concept de gouvernance qui place la démocratie et la transparence au cœur des préoccupations. En effet, la coresponsabilité est plus que la «responsabilité partagée»; dans ce dernier cas, les frontières entre responsabilités institutionnelles et personnelles seraient fixées et prédéfinies par des lois ou des entités supérieures, chaque acteur ou groupe d'acteurs se voyant reconnaître un type ou un domaine de responsabilité bien délimité. Dans le cas de la coresponsabilité, au contraire, on conçoit la responsabilité d'une manière plus collective en fonction des problèmes sociaux émergents, en rejetant dès lors le principe du simple renvoi de la responsabilité à d'autres. Ce saut qualitatif s'exprime dans la distinction entre «répondre devant autrui» et «répondre d'autrui» proposée par Alfredo Gomez-Muller³.

La Stratégie de cohésion sociale met ainsi en avant une évolution importante dans l'idée de responsabilité. D'un modèle de «division des tâches sociales», en vigueur au XX^e siècle, séparant clairement la responsabilité de l'Etat au regard du bien-être général – en dehors du rôle essentiel que

3. Gomez-Muller, Alfredo, *La responsabilité : du principe aux pratiques*, actes du séminaire organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et le Centre culturel européen de Delphes (Grèce) du 15 au 17 octobre 1999.

peuvent toujours jouer la famille et les liens traditionnels – et celle des entreprises et des marchés au regard du développement économique tout court, on passe à l'idée d'une coresponsabilité de l'ensemble des acteurs de la société, à partir d'une réflexion renouvelée sur les interactions à mettre en place entre les pouvoirs publics, les marchés et les sphères de la vie privée et publique des citoyens. Ainsi, le bien-être de tous pourrait être considéré comme le produit d'une interaction réussie entre les différents individus (ou groupes d'individus) et les espaces de vie; il serait aussi le résultat de la coresponsabilité citoyenne (par l'adhésion à des valeurs communes) et institutionnelle (définissant le cadre normatif de la solidarité organique, entre individus libres).

Néanmoins, le développement de la coresponsabilité ne saurait correspondre à un désengagement de l'Etat, bien au contraire: tout en restant garants des droits de l'homme et de la démocratie, les pouvoirs publics sont de cette manière engagés à clarifier, et même à renforcer, leurs fonctions de cohésion et leurs choix stratégiques face aux nouvelles exigences sociales. A partir de la demande de participation aux «choix de société» que les citoyens leur adressent, les pouvoirs publics devraient conformer leurs réponses et leurs compétences. Dans cette démarche, la question de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est, elle aussi, posée. Le concept de RSE est défini comme «l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes⁴». De nombreuses entreprises, grands groupes ou petites et moyennes entreprises, ont pris effectivement conscience de cette responsabilité et l'appliquent selon des schémas divers. De nouvelles tendances comportementales s'expriment donc dans la voie d'une économie plus solidaire.

Le saut qualitatif entre division des tâches sociales et coresponsabilité ouvre la voie à une nouvelle gouvernance des marchés. Il est à mettre en rapport avec l'opposition entre l'approche «dissociative» et l'approche «associative» dans les activités humaines, et donc aussi dans l'économie elle-même: l'approche associative consiste en l'intégration de l'intérêt de l'autre et de l'intérêt général dans les choix individuels; par opposition, l'approche dissociative suppose que chacun défend avant tout ses propres intérêts, l'intérêt général étant géré par des règles ou instances

4. Définition officiellement retenue par la Commission des Communautés européennes, Bruxelles, COM (2002)347 final, p. 5, et dans le «Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions», COM (2001) 366 final, p. 7.

de régulation supérieurs. L'approche associative peut s'exprimer, par exemple, le long d'une filière, au niveau d'un territoire, dans une institution ou au sein une entreprise.

On comprend finalement le rôle crucial que peut jouer l'engagement des citoyens, dans l'économie, pour le développement de la coresponsabilité. A travers une valorisation civique de leurs comportements quotidiens en tant que consommateurs ou épargnants (dans les domaines de la finance éthique, du commerce équitable et de la consommation responsable), ce type d'engagement comporte un changement profond à la fois dans la satisfaction des besoins individuels et dans la construction d'une solidarité horizontale complétant la solidarité verticale organisée par les Etats. Dans le cadre d'une politique articulant choix solidaires et espace public, les citoyens peuvent alors développer à nouveau leur capacité à générer du travail. De plus, ces pratiques font davantage émerger le rôle du territoire «dans un nouveau type de développement local, garant en même temps d'efficacité économique et d'équilibre social⁵». Elles ouvrent ainsi la voie à une plus profonde cohérence entre développement économique et cohésion sociale.

Mais on comprend aussi les difficultés qu'il peut y avoir à mettre en place une telle coresponsabilité fondée sur une approche associative, impliquant le respect des règles démocratiques et de transparence. La consommation responsable et l'épargne solidaire exigent la transparence en amont (production) et en aval (consommation) des produits et des services mis sur le marché. Or, cette condition paraît d'autant plus douteuse aujourd'hui qu'il y a une tendance à multiplier les «écrans» entre producteurs et consommateurs, et entre épargnants et bénéficiaires de l'épargne.

3. Développement d'une grille de lecture des qualités requises pour la cohésion sociale

A partir de l'analyse des axes fondamentaux de la Stratégie de cohésion sociale avancée par le Conseil de l'Europe⁶, on peut proposer une lecture de la cohésion sociale articulant simultanément les dimensions suivantes:

5. Alcoléa, A. M., *De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale: quelles figures économiques*, journées d'études «Les autres figures de l'économie», 24 juin 1999, faculté des sciences économiques et de gestion, La Varenne, 1999.

6. *Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale*, op. cit., à paraître 2005.

- une description de la réalité sociale englobant trois composantes, à savoir:
 - les conditions de vie des individus et des groupes tour à tour envisagés dans les différents domaines dans lesquels le bien-être s'exprime⁷;
 - les espaces de vie (marchés, sphères publique et privée de la vie, espaces associatifs...) et les acteurs qui s'y déploient;
 - les composantes de base de la vie (le «monde de la vie» constitué par les liens, les relations de confiance, les valeurs, les sentiments, les connaissances partagées, etc.);
- un cadre d'objectifs, ou de résultats escomptés à partir d'une telle stratégie de cohésion sociale, à savoir:
 - le bien-être de tous et de chacun, par rapport aux conditions de vie avec ses quatre dimensions: équité, autonomie, participation, reconnaissance de la dignité;
 - la coresponsabilité des acteurs, par rapport aux interactions des espaces de vie et à l'engagement de tous pour le bien-être collectif;
 - l'intégrité du «monde de la vie», par rapport à l'ensemble des éléments identitaires et relationnels de base, à savoir une gestion des conflits par consensus qui reste donc autonome face aux marchés (moyens monétaires) et aux pouvoirs publics (moyens légaux).

Au vu de ces considérations, la notion de coresponsabilité se clarifie. Elle rencontre bien sûr les concepts de «*stakeholder society*⁸» et de valorisation des «capacités» réelles des individus (A. Sen), mais elle va aussi au-delà: elle implique la prise de responsabilité dans l'espace public sur la définition d'un projet non violent, consensuel et solidaire (c'est-à-dire responsable de la vie de l'autre) de bien-être pour tous.

Prenant en compte ces trois types de composantes de la cohésion sociale, on peut, pour chacune d'elles, en préciser les éléments clés pour une

7. Ces domaines, déterminés dans le guide comme étant des domaines clés, comprennent l'emploi, le revenu, le logement, la santé, la nutrition, l'information, la culture et l'éducation. Il s'agit en effet des domaines de l'exercice des droits sur lesquels les structures du Conseil de l'Europe ont plus souvent pris position, s'agissant évidemment de secteurs clés pour l'accès au bien-être.

8. Voir, par exemple, Marquand, David, *The Stakeholder Society* (www.netnexus.org/library/papers/marquand.htm) et Sikka, Prem, *Shareholder Capitalism: What happened to the stakeholder society?* (www.visar.csustan.edu/aaba/news15Dec2000.html).

société cohésive moderne. Le tableau 1 explicite ces éléments et illustre les qualités requises de la cohésion sociale dans «l'âge des droits» (Norberto Bobbio), ainsi que les éléments qui rendent la solidarité économique indispensable pour son affirmation. On voit alors aisément le rôle crucial de l'engagement dans l'économie par rapport à chacun de ces éléments.

Tableau 1 – Qualités requises des composantes de la cohésion sociale dans «l'âge des droits»

COMPOSANTES (et objectifs) DE LA COHÉSION SOCIALE		QUALITÉS REQUISES
Conditions de vie (bien-être de tous)	Au niveau social	Solution non violente des conflits, paix
	Au niveau individuel et interindividuel	Bien-être citoyen : – équité dans l'exercice des droits/non-discrimination – dignité/reconnaissance – autonomie/développement personnel – participation/engagement citoyen
Espaces de vie et acteurs (coresponsabilité des acteurs)	Affectation des moyens et ressources	Capacité de régulation pour une répartition équitable des moyens et des ressources : – analyse participative des besoins sociaux – négociations des intérêts et des ressources en tenant compte de celui des générations futures – coordination des domaines et planification des interventions – gestion transparente et participative des ressources (moyens équitables par rapport aux responsabilités) Capacité de réparation des situations d'exclusion des droits : – affectation prioritaire de ressources aux plus défavorisés et valorisation de leurs potentialités
	Pratiques sociales et institutionnelles	Capacité d'apprentissage collectif, de capitalisation et de transmission : – partenariat ouvert – communication libre et ouverte entre les acteurs – partage des informations et des connaissances

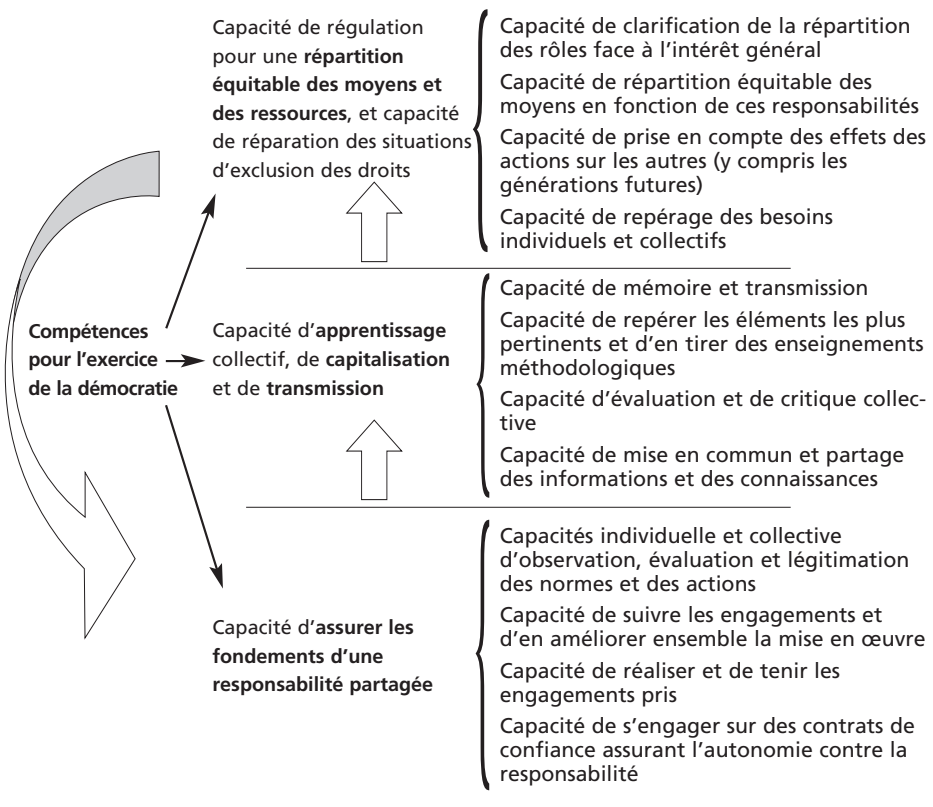
	Etablissement de règles, références et accords entre les acteurs	Capacité d'assurer les fondements d'une responsabilité partagée : <ul style="list-style-type: none"> – construction cohérente des priorités d'actions partagées – autonomie/responsabilité dans l'engagement et le suivi – élaboration de critères d'évaluation partagés (voir ensemble des coûts, satisfaction des concernés) – articulation entre démocratie représentative et participative
COMPOSANTES (et objectifs) DE LA COHÉSION SOCIALE		QUALITÉS REQUISES
Composantes de base de la vie (intégrité du «monde de la vie»)	Liens	Liens transversaux (au-delà des liens de la tradition et/ou des systèmes, économiques et institutionnels)
	Confiance	Triple dimension de la confiance : <ul style="list-style-type: none"> – la confiance en soi et dans les relations personnelles – la confiance dans les institutions, les ONG, les entreprises – la confiance dans l'avenir
	Savoir collectif et sens de l'appartenance	Connaissances partagées (des situations, des rôles de chacun, etc.) et conscience collective citoyenne, notamment d'un sens d'appartenance plurielle fondée sur les droits à une «identité post-traditionnelle» reliant la différence, l'interdépendance et les responsabilités mutuelles
	Valeurs	Valeurs citoyennes : <ul style="list-style-type: none"> – sens de la justice et du bien commun – sens de solidarité et de responsabilité sociale – tolérance/intérêt pour la différence/ouverture
	Sentiments	Satisfaction des personnes pour une vie autonome, digne, reliée activement à la dimension publique

Ce tableau précise bien ce que l'on peut attendre de la coresponsabilité et de l'approche associative recherchées (objectifs et qualités requises pour les espaces de vie et les acteurs). En effet, si l'on se permet de considérer le temps actuel comme «l'âge des droits», on peut imaginer un enchaînement vers une véritable «culture des droits». Une telle culture se retrouve, entre autres, dans un sentiment manifeste contre l'injustice et dans l'idée répandue de justice comme composante d'une société démocratique, qui se traduit notamment par la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et l'inégalité, le refus de l'oppression, des violences illégitimes et de toute atteinte à la dignité humaine (dans l'environnement proche ou lointain), l'accès de tous à de bonnes conditions de vie, aux droits et

aux prestations dues, le développement d'un système d'information et de communication pluraliste, la promotion de l'approche associative.

Dans ce cadre, les acteurs peuvent développer de véritables compétences pour l'exercice de la démocratie, qui constituent le véhicule par lequel la société moderne assure les conditions de sa cohésion par la coresponsabilité. Parmi ces compétences figurent notamment: la capacité d'assumer le point de vue des autres (sensibilité à la différence), la capacité d'évaluer et de tenir compte des effets de ses actions sur les autres (responsabilité sociale), la capacité d'évaluer l'équité et donc la légitimité d'une norme, la capacité de connecter le privé (sa condition individuelle, familiale et de consommation) et le public (ses cadres collectifs, sociaux, environnementaux, de protection des ressources y compris humaines), de traduire les enjeux d'une sphère de la vie dans une autre, de produire un agenda politique pertinent face au bien collectif (voir figure 2).

Figure 2 – Développement collectif des compétences démocratiques pour la cohésion sociale



Du point de vue de l'économie solidaire, ces compétences pour l'exercice de la démocratie concernent aussi bien les choix publics que privés. Les choix privés (de consommation et d'épargne) se transforment en acte démocratique s'ils intègrent les concepts de transparence, de prise en compte du bien-être de l'autre et de «soutenabilité» collective (environnementale et sociétale), en évitant ainsi «les dommages de l'inconscience» ou de l'ignorance.

On pourra ainsi imaginer (en suivant encore Norbert Bobbio) un «nouvel âge de droits», avec la reconnaissance des droits assurant l'exercice de la solidarité par les choix de marchés, ce qui suppose en d'autres termes que soient garantis le droit à l'information sur les processus de production, le droit à l'information sur les conditions d'embauche et de vie des travailleurs, le droit à l'information sur la répartition de la valeur ajoutée, le droit à la connaissance des alternatives en termes d'effets sur l'environnement, le droit d'accès à la finance solidaire pour tous. Ces nouveaux droits peuvent conduire réellement à l'exercice de la citoyenneté dans les choix de marché.

4. L'action pour la cohésion sociale dans l'espace public

La grille de lecture des qualités requises pour une société cohésive met bien en évidence le rôle de l'engagement citoyen dans l'économie. Elle met aussi en lumière les défis qui se posent à l'Etat, notamment pour faire valoir les nouveaux droits et permettre la pleine expression des compétences pour l'exercice de la démocratie et la coresponsabilité des acteurs.

Il faut ajouter que ce n'est pas seulement la légitimité des acteurs qui est en cause. Plutôt que la puissance publique elle-même, c'est bien la gestion de l'espace public qui est ici concernée: dans une société fondée sur la coresponsabilité, cette gestion concerne l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, marchés, sphère de la vie privée et sphère publique des citoyens).

Comment donc prendre en compte leur interaction? *Le Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale* propose de distinguer quatre catégories d'action publique, à savoir:

- les actions fondatrices consistant à affirmer, au niveau constitutionnel et ordinaire, les libertés, les droits civils, sociaux et économiques, et le dialogue social institutionnel, et à assurer l'application des règles de fonctionnement de la société, y compris les règles du marché;
- les actions régulatrices garantes de la solidarité institutionnelle, visant à une meilleure répartition des moyens pour compenser et réguler les tendances et les «imperfections des marchés» que les actions fondatrices ne permettent pas d'éviter. Elles assurent l'exercice effectif des libertés dans un souci d'équité dans la répartition des ressources et la garantie d'accès aux services et à la protection sociale;
- les actions réparatrices, apportant des réponses aux situations de dégradation sociale que l'action régulatrice n'a pu éviter et garantissant la responsabilité collective envers tous les membres de la société, notamment les plus défavorisés et les groupes vulnérables;
- les actions «facilitatrices» de la prise de risque, de la prédisposition au changement et du rapprochement entre acteurs, notamment par la reconnaissance de la diversité des individus et des territoires, la création de synergies et de partenariats efficaces autour d'objectifs communs.

5. La contribution de l'économie solidaire à la cohésion sociale

Les clés de lecture présentées dans ce texte permettent de préciser les apports de l'économie solidaire au niveau des trois composantes de la cohésion sociale, à savoir:

- les conditions de vie des personnes par rapport aux objectifs de bien-être dans ses quatre dimensions;
- les espaces de vie et des acteurs, par rapport aux quatre types d'actions qui viennent d'être présentées;
- les composantes de base de la vie, par rapport aux qualités requises à ce niveau.

Une enquête a été menée en 2003 par la Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe auprès des réseaux

de l'économie solidaire⁹. Les résultats ont conduit à distinguer deux formes d'engagement citoyen dans les domaines de la finance solidaire et de la consommation responsable:

- d'un côté, l'engagement non ciblé correspondant à un choix général de société par le citoyen qui investit son épargne ou achète des produits qui garantissent un impact social et environnemental positif, sans chercher à connaître spécifiquement (ou à créer un lien avec) les bénéficiaires de son engagement. Ce type d'engagement s'appuie en grande partie sur des informations et des garanties fournies par les labels;
- d'un autre côté, l'engagement ciblé qui est conduit avec des bénéficiaires spécifiques. Cet engagement ciblé s'inscrit le plus souvent dans la proximité (comme les contrats locaux entre agriculteurs et consommateurs type AMAP en France, Teikei au Japon¹⁰, ou les réseaux d'investissements solidaires de proximité tels que les réseaux Cigales en France). Dans ce cas, l'engagement implique souvent des relations de confiance entre les citoyens et les producteurs ou bénéficiaires, sans passer nécessairement par des informations codifiées par des labels.

On distinguera ainsi, dans l'analyse des apports de l'économie solidaire, ce qui est général et ce qui est spécifique à ces deux formes.

a. Par rapport au bien-être des personnes (conditions de vie)

L'objectif fondateur de l'économie solidaire est le bien-être des personnes. Le tableau 2 récapitule les principaux apports que l'on a pu dégager à cet égard.

9. Les réseaux ayant répondu à l'enquête sont: Inaise et Finansol (France) pour la finance éthique et solidaire, Ifat et News pour le commerce équitable, et AEC et le réseau des AMAP pour la consommation responsable.

10. Voir dans cet ouvrage le chapitre IX de Christophe Dietrich «Le développement de la cohésion sociale par la responsabilisation des citoyens dans leurs comportements de consommation».

Tableau 2 – Contribution de l'économie solidaire au bien-être des personnes

	En général	Engagement non ciblé	Engagement ciblé
Équité dans l'accès/justice sociale	Augmentation du revenu des plus défavorisés; Plus grande équité dans la distribution des opportunités et des revenus	Favorise le travail décent; Réduction des asymétries grâce à l'accès à l'information et à la transparence	Accès à des ressources financières avec des critères de solidarité; Prix équitables; Accès des consommateurs à des produits dont la garantie de qualité est renforcée par des rapports personnels
Dignité/reconnaissance	Reconnaissance de la dignité de tous dans les rapports de production, consommation et financiers	Sensibilisation des consommateurs à des formes de justice	Soutien à des porteurs de projets et producteurs exclus des systèmes financiers classiques
Autonomie/développement personnel, familial, professionnel	Autonomie et développement personnel, familial, professionnel à travers les rapports de marché pour les plus vulnérables	Information aux consommateurs sur des critères de justice; Développement de la citoyenneté dans les actes de consommation et épargne	Egalité d'opportunités et d'initiative pour des personnes exclues; Epanouissement personnel, familial et professionnel des producteurs; Autonomie et formation des consommateurs sur des critères autres que le prix «plus faible»
Participation/engagement	Engagement citoyen dans les rapports de marché	Prise de conscience des valeurs éthiques à intégrer dans les rapports de marché	Démarches de solidarité dans le long terme intégrées progressivement dans les habitudes de consommation

En guise de synthèse, l'on notera que l'apport de l'économie solidaire se retrouve, à titre indispensable, dans deux éléments fondamentaux:

- d'une part, dans l'ouverture de voies nouvelles pour l'insertion des personnes qui sont exclues du bien-être dans les conditions courantes de production et d'accès à la finance et à la consommation;
- d'autre part, dans la prise de conscience des valeurs sociétales à intégrer dans les actes de consommation et d'épargne, et de leurs effets induits notamment en termes de reconnaissance du rôle que chacun peut jouer en faveur de la cohésion sociale par de simples changements de vision et de comportement dans la vie quotidienne.

b. Par rapport à la coresponsabilité (rôles des acteurs dans l'espace public)

Considérant les quatre types d'actions publiques présentés ci-dessus, la contribution de l'économie solidaire peut se repérer à plusieurs niveaux:

- en ce qui concerne les actions fondatrices, les résultats des pratiques d'économie solidaire conduisent à explorer la possibilité de définir de nouveaux concepts, cadres de référence et normes éthiques permettant au citoyen d'intégrer la responsabilité sociale dans les actes de consommation et épargne;
- en ce qui concerne les actions régulatrices, l'économie solidaire a des répercussions aux niveaux:
 - de la régulation des revenus: stabilisation et amélioration des revenus des plus vulnérables et opportunités d'accès aux ressources financières;
 - de la création d'emplois et d'autoemploi, facilitant ainsi une meilleure adaptation au changement et au développement économique de certains acteurs;
 - de la réponse au besoin de protection de l'environnement, notamment par la mise en avant de la consommation durable, l'impulsion à la responsabilité sociale, environnementale et territoriale des entreprises;
 - du fonctionnement de la démocratie, notamment par une articulation plus efficace entre démocratie représentative et démocratie participative;
- en ce qui concerne l'action réparatrice, on peut considérer que la réinsertion des personnes en difficulté, la reconnaissance de l'initiative de groupes plus vulnérables, la reconversion d'entreprises polluantes, etc., sont des domaines clés d'un apport de l'économie solidaire;

- finalement, en termes d'action facilitatrice, l'économie solidaire se manifeste par la valorisation des marchés et des processus de production comme lieux d'exercice de la citoyenneté et de la responsabilité sociale, la transparence dans l'information, l'incitation à des nouveaux contrats sociaux, etc.

Le tableau 3 suivant résume ces différents apports.

Tableau 3 – Contribution de l'économie solidaire à la gestion de l'espace public

	Domaines d'application	Action de l'Etat	Plus-values des approches citoyennes de l'économie		
			En général	Engagement non ciblé	Engagements ciblés
Actions fondatrices	Tous domaines	Production de cadres légaux et de référence, normes, labels, etc.	Création et promotion auprès des institutions publiques et de la société de concepts, cadres de référence, normes et labels éthiques et solidaires; Nouvelles exigences dans les normes de qualité	Promotion de normes éthiques, de consommation durable et de solidarité sociale	Promotion de principes et méthodes pour une répartition équitable des ressources et des opportunités
	Régulation des revenus	Gestion de la fiscalité et des mesures sociales	Redistribution par le soutien direct et dans le respect des compétences des plus vulnérables	Consommation responsable et équitable; Incitation à l'inclusion	Financement solidaire et équité dans les prix
Actions régulatrices	Régulation du marché de l'emploi	Politiques de l'emploi	Viabilisation de l'emploi et de l'autoemploi des personnes plus vulnérables; Promotion des emplois respectueux de la dignité humaine et de l'environnement	Incitation aux emplois respectueux des normes de travail (normes BIT); Emplois créés pour les publics vulnérables (handicapés, chômeurs longue durée)	Soutien des emplois s'inscrivant dans une perspective de bien-être; Création d'emploi par l'action collective des citoyens consommateurs

	Domaines d'application	Action de l'Etat	Plus-values des approches citoyennes de l'économie		
			En général	Engagement non ciblé	Engagements ciblés
Actions régulatrices	Consommation et développement économique	Incitations à la consommation et à la croissance	Promotion de la consommation durable et critique	Promotion de la consommation responsable	Promotion de la diversité, de la qualité inclusive de l'éthique, des nouveaux modes de consommation et des rapports économiques
	Régulation de l'environnement favorable aux entreprises	Mesures incitatives (taxation, subventions)	Soutien à la création d'entreprises responsables, dans des secteurs socialement intéressants et par les personnes plus vulnérables	Orientation des entreprises vers la responsabilité sociétale et environnementale	Orientation des entreprises vers le bien-être de tous, y compris les travailleurs, et vers l'enrichissement du patrimoine identitaire
	Régulation de la répartition des pouvoirs et de la démocratie	Fonctionnement institutionnel et de la démocratie participative	Incitation à démultiplier les formes de participation Transparence dans l'information	Réduction des asymétries dans l'accès à l'information	Nouvelles formes d'organisation/gestion collective des petits producteurs
Actions réparatrices	Vis-à-vis des personnes vulnérables	Aide sociale	Confiance dans les compétences des personnes en difficulté: appui financier et commercial à l'élaboration de projets		Soutien aux personnes exclus pour retrouver un chemin de vie
	Vis-à-vis des territoires endommagés	Mesures pour la reconversion des entreprises, réhabilitation de l'environnement	Reconversion d'entreprises polluantes (dans l'agriculture)		
Actions facilitatrices		Décentralisation Partenariats public-privé	Information aux citoyens et aux entreprises sur la valeur sociétale de l'action économique Apprentissage en réseaux ou sur filières	Engagement individuel avec le bien-être de la société	Nouveaux contrats sociaux entre consommateurs et producteurs; entre banques, épargnants et bénéficiaires de crédit

c. Par rapport aux composantes de base de la vie (et leur intégrité)

Finalement, c'est sur les composantes de base de la vie que les formes d'engagement citoyen dans l'économie ont un poids particulièrement significatif, ainsi que cela apparaît à la lecture du tableau 4.

Tableau 4 – Contributions de l'économie solidaire aux composantes de base de la vie

	En général	Engagements non ciblés	Engagements ciblés
Valeurs	Valeurs citoyennes Mise en avant de la justice comme valeur fondamentale	Valeurs éthiques Valeurs de responsabilité sociale et environnementale	Valeurs de solidarité Valeurs associatives
Conscience	Conscience citoyenne dans les rapports avec les marchés Conscience des problèmes de pauvreté et d'exclusion et d'environnement qui sont créés par une absence de critère dans la consommation	Conscience de l'existence des biens communs Conscience des conduites irresponsables Conscience des droits	Conscience de la force de l'engagement collectif
Connaissances		Connaissance socialement orientée	Connaissance mutuelle entre consommateurs et producteurs, habitants du Nord et du Sud, etc.
Liens	Liens de proximité Liens consommateurs-producteurs Liens Nord-Sud		Liens de solidarité : – locaux – planétaires Liens s'inscrivant dans le long terme (approches engagées)
Confiance	Confiance dans la capacité des autres, des plus vulnérables	Confiance dans l'avenir par la prise en compte des enjeux présents	
Sentiments	Empathie, solidarité, sentiment d'appartenance à une même communauté	Sentiment d'efficacité de l'action individuelle pour étendre le bien-être à tous	Sentiment d'efficacité de l'action collective pour étendre le bien-être à tous

Conclusion

Le cadre réduit de ce chapitre a permis de présenter seulement un aperçu des réflexions menées par le Conseil de l'Europe sur la problématique de la cohésion sociale, ses indicateurs de mesure et la contribution spécifique de l'économie solidaire. Des documents plus détaillés sont par ailleurs disponibles auprès de la Division pour le développement de la cohésion sociale.

On retiendra ici que les recherches qui ont été menées jusque là éclairent d'une manière novatrice et opérationnelle les données d'un défi majeur pour les sociétés modernes, à savoir le développement socio-économique «durable» ou «soutenable» dans un contexte démocratique respectueux du bien-être et de la dignité des personnes dans une société de droit.

Plus précisément, au vu des considérations présentées, on retiendra que:

- l'apport de l'engagement citoyen dans l'économie est de premier intérêt pour les pouvoirs publics soucieux de renouveler la cohésion sociale: il introduit des considérations nouvelles dans les rapports entre citoyens et société, entre citoyens et environnement, entre citoyens et monde. Cela conduit à réaffirmer l'importance du dialogue et de la collaboration entre pouvoirs publics et initiatives d'engagement citoyen. Ce dialogue devrait permettre de revoir les champs dans lesquels des interventions politiques, juridiques, socio-économiques sont susceptibles de donner une impulsion forte aux engagements sociaux dont l'économie solidaire est porteuse;
- l'élargissement de l'impact des initiatives de l'économie solidaire nécessite des moyens instrumentaux de développement et de diffusion. La politique de cohésion sociale offre un cadre adéquat à cet effet, car elle permet d'activer une articulation entre l'action («éthique, solidaire, responsable») individuelle et le bien-être social.

Dialogues public-privé, politique et civil devraient être conduits dans un cadre de référence permettant des actions ciblées et coordonnées, ainsi qu'une évaluation systématique des acquis résultant des actions engagées. Le *Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale* du Conseil de l'Europe offre un cadre général d'analyse

et d'appréciation des enjeux d'une manière globale. Il doit maintenant être complété par l'élaboration de grilles d'analyse plus précises des actions engagées et par une politique de promotion/information auprès des citoyens.

IV – LA NOTION D’EXTERNALITÉ ET SA DIMENSION POLITIQUE

par Paul Dembinski, directeur de l’Observatoire de la finance, Genève

Nous nous proposons ici de clarifier la portée de la notion d’externalité, concept central de l’économie politique aussi bien en théorie que dans les faits, et de mettre en lumière sa dimension politique, plus précisément dans le cadre de préoccupations de «bien commun».

1. Théorie et pratique des effets externes

a. L’externalité dans la pensée économique

La notion d’externalité est une des notions les plus confuses, mais aussi les plus centrales pour la théorie économique. «Sous ses diverses formes – économies et déséconomies externes, divergences entre coût ou produit privé marginal, retombées ou effets de contagion, biens collectifs ou publics –, l’externalité domine la théorie économique de l’Etat providence et, en un sens, la théorie de la politique économique en général¹.» L’idée de base de l’externalité est la reconnaissance du fait que l’action d’un acteur donné affecte d’autres acteurs sans que ces derniers soient ni consultés ni nécessairement dédommagés pour les effets qu’ils subissent. Un tel constat, déjà fait par les pères fondateurs de la théorie économique contemporaine, notamment Arthur Cecil Pigou, suggère que le marché laissé à lui-même n’est pas en mesure de réaliser sa promesse de l’optimum. Dans le contexte de la théorie néoclassique de l’équilibre général, un tel constat suffit à déstabiliser l’édifice jusque dans ses fondements puisqu’il laisse planer le doute sur la capacité du mécanisme de marché à réaliser l’optimum, synonyme, dans ce contexte, de bonheur.

Le doute ainsi semé, se pose naturellement la question de la «gravité» de l’objection. L’externalité découle naturellement de l’interdépendance de

1. Traduction libre – Buchanan, James et Stubblebine, Craig, «Externality» in *Economica*, vol. 29, n° 116, novembre, 1962, pp. 371-384. Cet avis est partagé par les auteurs qui se sont penchés plus récemment sur la question, voir notamment l’article de Bohm, Peter, «External Economies» in *New Palgrave Dictionary of Economics*, Londres, 1989, pp. 261 et suivantes.

fait entre acteurs économiques dont chacun a son propre système de préférences qu'il est, par ailleurs, le seul à connaître de manière exhaustive. Une première série d'externalités serait alors liée à la non-transparence (non-révélation, diront les économistes) des préférences d'autrui. Il s'ensuit que le marché est parfois pris en défaut. Il en est ainsi quand un chineur trouve au marché aux puces un objet qu'il acquiert à vil prix, mais grâce auquel il achève sa collection: la satisfaction qu'il en retire n'a pas de commune mesure avec le prix payé. On peut dire que, pour lui, le prix de marché est source d'une importante externalité positive que reflète, dans la théorie standard, le concept du «surplus du consommateur». Toutefois, pour l'ensemble, la qualité de l'allocation s'en trouve diminuée. A la source de ce type d'externalité se trouve le manque d'information du vendeur sur les préférences de notre collectionneur. A première vue, il suffirait donc d'améliorer la qualité et l'ampleur de l'information disponible dans l'économie pour que de tels écarts par rapport à l'optimum n'aient plus lieu d'être. Le producteur cherchera ainsi par tous les moyens à limiter les externalités positives du consommateur. Il mobilisera à cet effet d'importants efforts de marketing afin d'obtenir toutes les informations utiles sur les aspects et dimensions du produit ou du service, qui sont particulièrement appréciés par les divers segments de clientèle. A partir de ces informations, le producteur met en place une palette de produits/services (segmentation) et une politique de prix qui réduit au minimum les externalités positives dont peut bénéficier le consommateur.

b. Le coût social et le coût privé

L'argument classique d'Arthur Pigou était de portée plus générale, dépassant les situations interpersonnelles mentionnées plus haut qui relèvent, pourrait-on dire, de la sphère privée. En effet, son point d'entrée consiste à dire que dans certaines situations et sur certains marchés, des externalités apparaissent à cause du clivage entre la vision «sociale» et la vision «privée» du coût ou du prix de certains biens ou services. Ainsi, le coût «privé» de production de la cigarette ne tient pas compte des coûts (doublés d'effets néfastes) induits par sa consommation. Dans ce cas, le coût social de la cigarette est plus élevé que son coût privé, ce qui implique que la société supporte une externalité négative liée à la production des cigarettes.

Parallèlement à l'identification des situations «à externalités», on a cherché à identifier les méthodes les plus appropriées d'«internalisation», c'est-à-dire les instruments que la «société» pourrait utiliser pour imposer

aux acteurs à la source des effets externes, la vision «sociale». Pour résumer, les efforts sont allés dans deux directions, celle empruntée jadis par Pigou qui voit dans l'intervention publique le moyen le plus approprié de corriger les externalités, et celle, plus proche de l'école de Chicago, qui cherche des solutions aux échecs de marché au sein du paradigme économique lui-même. Cherchant à sauvegarder l'autosuffisance du mécanisme du marché à résoudre l'ensemble des problèmes de la société, les économistes néoclassiques ont successivement mis en avant trois arguments qui minimisent la portée des biens publics et, partant, des «échecs de marché» et des externalités: l'assignation adéquate des droits de propriété, le niveau des coûts de transaction et la qualité de l'information.

c. L'«économisme» et la «prétention humaniste»

Derrière la discussion sur les échecs de marché et les externalités qui reste en apparence interne à la théorie économique se cache en réalité une confrontation portant sur les fondements mêmes de la vision sous-jacente de la société et, en dernière analyse, de l'homme. D'un côté, se trouve la vision que l'on pourrait qualifier d'«économisme» selon laquelle:

- les transactions économiques sont les seules relations humaines dignes de ce nom, et le social est voué à être dissous dans l'économique;
- la nature humaine se résume à celle d'un *homo oeconomicus* instinctivement voué à la maximisation de sa satisfaction ou de son utilité, et donc sensible aux seules incitations matérielles. Cet homme-là est irrémédiablement intéressé, incapable de gratuité autant que d'altruisme;
- les institutions sociales (notamment politiques et familiales) constituent autant de freins à l'expansion de la raison économique. Elles seront disloquées ou tomberont en désuétude sous la pression du développement des marchés;
- la question des externalités et autres prétendus échecs de marché sera résolue par l'émergence de nouveaux marchés capables de donner un prix aux effets laissés jusque là à l'extérieur de l'univers économique.

A l'opposé de l'«économisme» se trouve toute une panoplie de visions qui en réfutent la prétention totalisante et que l'on pourrait regrouper sous l'étiquette de courants «à prétention humaniste». En effet, la réserve est de mise dans la mesure où certains de ces courants ont eu des

implications historiques bien plus totalitaires que l'économisme. Ce qui distingue ces courants «à prétention humaniste» de l'économisme pur tient en deux points:

- l'affirmation de la complexité, et pour certains du mystère, de la nature humaine qui ne saurait en aucun cas être réduite à un algorithme de maximisation;
- la prééminence du politique sur l'économique qui reste le domaine suprême, selon certains, de la vie sociale.

Cette manière de considérer la place de l'économique dans la société justifie l'immixtion du politique dans le fonctionnement des marchés, notamment sa capacité à imposer aux marchés la «vision sociale» des coûts et des prix.

2. Externe, par rapport à quoi ? La dimension politique de «l'externalité»

Dans le creuset de la pensée économique, la préoccupation liée aux externalités renvoie immédiatement aux risques d'inefficacité. En effet, la présence d'externalités empêche l'économie d'atteindre son optimum, c'est-à-dire la situation où «l'intérêt général» est le mieux préservé. Cette vision d'externalité est limitée, par définition, au contexte exclusivement économique. Explicitement, elle ignore les effets et les conséquences des actes économiques sur les autres domaines de la vie sociale (dont l'économisme nie l'existence). Or, les courants «à prétention humaniste» réfutent cette perspective et admettent tout aussi explicitement la légitimité de l'interrogation sur les effets de l'activité économique sur les autres sphères de la vie sociale.

En conséquence, il est possible d'identifier deux niveaux d'externalité:

- l'externalité au sens économiste et classique du terme, qui exprime une mauvaise allocation de coûts articulés en termes monétaires d'un «manque à gagner» ou d'un «manque à produire»;
- la méta-externalité, ou distorsion que certaines activités économiques imposent aux autres domaines de la vie sociale.

La portée précise de cette distinction dépend, en réalité, de la ligne de démarcation du domaine propre de l'économique, c'est-à-dire de la portion de la vie sociale qui est monétisée, soumise à la discipline et à la sanction du marché, et qui relève d'un inventaire comptable. La difficulté de faire passer une ligne de démarcation entre l'économique et ce qui ne

l'est pas ressort des récents travaux sur la notion aussi centrale que celle de la richesse. Quand ce terme est pris au sens étroit et économique, il gagne en précision mais perd en pertinence philosophique. Il en va inversement lorsque l'on tente d'en faire un indicateur du «bonheur de la société²».

Pour saisir l'impact des externalités au sens économique du terme, il est important de disposer d'un outil de mesure du fruit de l'activité. Afin d'éviter la discussion technique des limites propres à la mesure du PNB, nous utiliserons plutôt à des fins de démonstration le terme de «richesse», à l'instar de D. Méda et de P. Viveret.

Indépendamment du flou conceptuel, un des dictionnaires les plus utilisés définit la richesse comme étant «un stock de biens détenus par une unité économique qui génère, ou peut potentiellement générer, des revenus sous une forme ou une autre. La richesse peut prendre une multitude de formes: des espèces, un dépôt bancaire, des prêts ou des titres sont tous des biens financiers. Les diamants, les usines et les bâtiments sont autant d'exemples de biens matériels. A cela il convient d'ajouter la richesse des hommes, composée du potentiel de gain des individus (le capital humain) [...] Dans des marchés parfaits, le prix des biens devrait être calculé à la valeur actuelle des revenus futurs que l'on en attend. Toutefois, la notion de revenu est générique et pourrait inclure, par exemple, le plaisir que le propriétaire d'un tableau retirerait à le montrer³».

C'est dans un sens proche de cette définition que le terme de «richesse» s'emploie dans le langage courant. La richesse serait alors soit un volume de «pouvoir d'achat», soit un ensemble de biens susceptibles de satisfaire les besoins du propriétaire. L'enjeu principal de la richesse tient donc à assurer la pérennité de la satisfaction des besoins et à se protéger ainsi dans l'éventualité de changements dans l'environnement. Cette manière de voir la fonction de la richesse s'inscrit dans une vision particulière de l'homme et de la société où la transaction économique est le seul moyen de satisfaire les besoins.

2. Voir les travaux de Dominique Méda, *Qu'est-ce que la richesse?*, Aubier, Paris, 1999, et le rapport de Patrick Viveret, *Reconsidérer la richesse – Mission «nouveaux facteurs de richesse»*, à la demande de Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire, Paris, 2002.

3. Traduction libre – Bannock, Graham, Baxter, R. E. et Davis, Evan, *Dictionary of Economics* (5^e édition), Penguin, Londres, 1998, p. 438.

L'idéal de société qui correspond le mieux à cette vision de la richesse est ce que Karl Popper appelait la «société abstraite». «Nous pourrions concevoir une société où les hommes ne se rencontreraient pratiquement jamais face à face – où toutes les activités seraient menées par des individus isolés communiquant par lettres ou par télégrammes, et se déplaceraient dans des voitures fermées. Une société fictive comme celle-là pourrait s'appeler une «société complètement abstraite ou dépersonnalisée⁴.» A l'opposé de cette société abstraite, Popper place la «société fermée» qu'il abhorre parce qu'elle «ressemble à une horde ou à un troupeau en ce qu'elle est un ensemble semi-organique dont les membres sont unis par des liens semi-biologiques – liens familiaux, vie commune, efforts communs partagés, dangers communs, joies communes et détresse commune. Elle n'en reste pas moins un groupe concret d'individus, liés non seulement par des relations abstraites telles que la division du travail et l'échange de commodités, mais par des liens physiques concrets tels que le toucher, l'odorat et la vue⁵».

Plus près de nous, Albert Tevoedjere inverse le regard de Popper: «Les maux de la civilisation industrielle proviennent de principes appliqués à la base pour accroître la production et le profit: la concentration et la spécialisation [...] Par cette concentration et cette spécialisation, les structures de la société se modifient, parfois dangereusement. A cette frustration grandissante des sociétés industrielles on peut opposer la richesse profonde de nombre de sociétés d'Afrique et d'Asie où la famille regroupe des individus de plusieurs générations et des collatéraux sous un même toit. Les fous vivent dans le village et sont acceptés et se sentent reconnus. Or, dès que l'industrialisation "spécialise" les individus, chaque fois que s'effectue le passage d'une économie d'usage à une économie d'échange, on voit se réduire la famille à sa plus simple expression. La société d'accumulation dispose en effet d'une extraordinaire faculté de récupération [...] Mais la société elle-même existe-t-elle vraiment?⁶».

L'opposition entre, d'un côté, la société exclusivement transactionnelle, efficace et fondée sur l'échange, et, de l'autre, la société «renfermée» dans tous les sens du terme fait ressortir deux manières de voir la place

4. Traduction libre – Popper, Karl R., *The open society and its enemies* (5^e édition), vol. 1, «The spell of Plato», Routledge, Londres, 1991, p. 174 (l'original date de 1946).

5. Traduction libre – *Ibid.*, p. 175.

6. Tevoedjere, Albert, *La pauvreté, richesse des peuples*, coll. «Economie et humanisme», Les Editions ouvrières, Paris, 1978, p. 33.

de l'économie de marché et de son rôle dans la satisfaction des mêmes besoins fondamentaux. Dominique Méda exprime le rôle ambivalent de l'échange avec une clarté particulière: «[...] il peut être décrit de deux manières très différentes, soit comme opérateur de modernité et de liberté parce qu'il dissout toutes les concrétions, les valeurs qui ne sont pas constituées à partir de l'échange, soit comme profondément destructeur, parce qu'il ne respecte en fait aucune valeur. La notion même de valeur (autre qu'économique) n'existe pas⁷».

Cette opposition montre aussi à quel point les notions d'externalité et de distorsion dépendent, en dernière analyse, de la vision politique de la société. En effet, cette opposition pose deux questions fondamentales. La première concerne le rôle du «lien social»: s'agit-il d'un lien qui ligote et emprisonne ou d'un lien sans lequel il ne saurait y avoir de vie digne de l'homme? La seconde porte sur l'incidence qu'a la transaction économique sur le lien social: la transaction d'échange est-elle constitutive du lien social, neutre par rapport à celui-ci, ou est-elle destructrice de ce dernier? De la réponse à ces deux questions dépend la portée politique qui sera donnée aux termes comme «distorsion» ou «externalité». La notion de bien commun esquisse une première voie de réponse.

3. Les exigences économiques et politiques du bien commun

La notion de bien commun exprime, quelle que soit sa définition précise et son articulation institutionnelle, l'aspiration à la vie heureuse d'un groupe de personnes. Elle suggère la tension possible entre les deux pôles du bien commun: celui du groupe et celui de chacun de ses membres.

Depuis son origine, la philosophie politique a dressé des plans de la société parfaite, sans pour autant offrir de solution définitive. Au cours des siècles, les démarches ont varié en la matière comme le signale Garcia Estebanez: «La méthode traditionnelle, dit-il en se référant à Aristote, Platon et saint Thomas, partait de l'idée d'une société parfaite et donnait une définition des intérêts particuliers à partir de cette idée. La méthode moderne (Habermas, Nozick ou Rawls) inverse la perspective et conçoit la société parfaite à partir des intérêts des particuliers. Ces derniers peuvent les présenter, comparer et les concilier en les projetant sur un modèle

7. Méda, Dominique, *op.cit.*, p. 290.

social sur lequel ils s'accordent⁸.» Quelle que soit la définition précise, les auteurs qui ont creusé le sujet s'accordent, du moins implicitement, sur le fait que la vie en commun – dans ses dimensions aussi bien matérielle que non matérielle – est une nécessité tant du point de vue des besoins physiologiques (protection contre la misère) que du point de vue social (protection contre la solitude). Ainsi, la vie en commun est déjà un bien en soi, comme le souligne Hollenbach: «L'un des éléments fondamentaux du bien commun d'une communauté ou société est donc l'effet bénéfique d'une constitution en communauté ou société en tant que telle. Ce bien commun est inhérent aux relations qui président à l'apparition de cette communauté ou société⁹.»

La vie commune, donc le bien commun, peut avoir divers points d'ancrage. Les penseurs modernes mettent l'accent sur la procédure de délibération qui permet aux membres de la communauté d'aboutir au consensus. En se référant au fonctionnement effectif de la société américaine, Hollenbach montre qu'en réalité la sphère publique de débat et de confrontation s'est vidée de son contenu pour laisser la place à l'indifférence générale que dissimule à peine le principe de tolérance. La tolérance serait donc la version moderne et atrophiée du bien commun qui menace jusqu'à l'existence même de la société américaine. En effet, continue Hollenbach, la tolérance ne suffit pas à relever les défis sociaux contemporains, notamment celui de la misère urbaine aux Etats-Unis, et celui que pose la globalisation. Il en est ainsi parce qu'au cœur de ces phénomènes se trouvent les relations d'interdépendance économique et sociale tissées depuis des décennies. Or, la tolérance – «culture dont les valeurs primordiales sont l'indépendance et l'autonomie, n'est pas adaptée pour répondre à cette nouvelle interdépendance».

Le bien commun qui se limiterait à la seule tolérance supposerait donc non seulement que le riche et le socialisé «tolèrent» sans sourciller la misère et la solitude de l'exclu, ce qui est d'autant plus facile qu'ils ne se côtoient pas, mais qu'en plus l'exclu «tolère» l'opulence du riche que les médias étalent au grand jour. Ainsi, si le bien commun ne repose que sur l'institution de la tolérance et de procédures qui la rendent opérationnelle,

8. Garcia Estebanez, Emilio, «Le bien commun dans une perspective thomiste», in *Le bien commun : approches philosophiques et politiques*, Espaces, Bruxelles, 1997, cahier 2, p. 24.

9. Traduction libre – Hollenbach, David, *The Common Good and Christian Ethics*, New Studies in Christian Ethics, Cambridge University Press, Cambridge (Massachusetts), 2002, p. 9.

la vie commune – donc la société – est exposée au risque de rupture qui se produit quand la tolérance des uns devient intolérable pour les autres. En d'autres termes, et au vu du monde contemporain, la procédure garantissant la tolérance seule, aussi sophistiquée soit-elle, ne suffit pas à fonder le bien commun. Il faut qu'elle soit relayée et complétée dans la sphère de la vie quotidienne par la solidarité. «L'une des significations les plus importantes du concept de bien commun, donc, est qu'il s'agit du bien qui est généré dans une communauté de solidarité entre agents actifs et égaux entre eux. En ce sens, le bien commun n'est pas extrinsèque aux relations prévalant entre membres et sous-groupes d'une société. Lorsque ces relations créent des liens de réciprocité entre membres égaux, la solidarité qui s'obtient ainsi est en elle-même un bien qui ne saurait exister autrement [...] Lorsque la société non seulement ne parvient pas à générer le niveau de solidarité auquel elle pourrait légitimement aspirer, mais est façonnée par des institutions qui excluent certains de ses membres totalement, l'interdépendance qui en résulte devient [...] "un mal commun" qui affecte la qualité de vie de tous les membres de la société, en particulier les exclus¹⁰.»

Le bien commun suppose donc à la fois l'interaction des personnes, qui est une valeur en soi – à l'instar de l'amitié politique d'Aristote – et une solidarité matérielle raisonnable, que l'amitié commande par ailleurs. Le bien commun n'est donc pas un projet institutionnel précis, mais un ensemble de principes de vie en société. Ces principes se réfèrent aux deux sphères de besoins de toute personne: les besoins matériels et les besoins relationnels.

Le bien commun exige l'implication de chacun, dans le respect de la liberté d'autrui et dans la tolérance, dans la mise en place d'institutions capables de réguler la vie sociale (justice contributive) selon les principes de justice et de solidarité. Toutefois, dans des sociétés organisées comme les nôtres, la recherche du bien commun ne saurait se limiter à la mise en place d'une architecture institutionnelle capable de mettre en œuvre une certaine solidarité matérielle en procédant à la distribution des richesses (justice distributive). En effet, le bien commun exige aussi que l'amitié réciproque, l'attention à l'autre, trouve place dans l'ensemble des rapports interpersonnels, y compris les rapports économiques (justice commutative).

10. Traduction libre – Hollenbach, *op.cit.*, p. 189.

L'externalité, synonyme d'interdépendance et d'interaction, est une des données incontournables de la vie humaine. Tout dépend de la manière dont cette externalité est prise en compte et traitée, par les instances publiques et par les acteurs à l'origine et à l'arrivée de l'externalité. C'est exactement dans ce contexte que s'inscrit la discussion sur la responsabilité des acteurs économiques: sont-ils prêts – si oui, sous quelles conditions, si non, pourquoi – à tenir compte dans leur prise de décision des effets qui ne relèvent ni du prix de transaction ni d'une obligation légale, mais sont de nature à avoir un impact sur des personnes qui ne sont en mesure ni de récompenser ni de punir l'homme d'affaires¹¹?

11. Dherse, Jean-Loup, *L'éthique ou le chaos ?*, Editions de la Renaissance, Paris, 1998.

V – PROPOSITIONS DE MESURES LÉGISLATIVES VISANT À PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

*par James Harrison, juriste en matière de droits de l'homme
à l'Institut universitaire européen de Florence*

Introduction

Le Conseil de l'Europe a lancé le projet de créer une plate-forme européenne de l'économie solidaire. Cette plate-forme aura pour mission de promouvoir trois formes d'engagement citoyen dans l'économie (le commerce équitable, la finance solidaire et la consommation responsable) et d'apporter ainsi une importante contribution à la cohésion sociale et à la défense des personnes et groupes de population les plus vulnérables et les plus désavantagés.

Les études menées par le Conseil de l'Europe montrent que, dans tout le continent, des citoyens s'engagent dans le cadre d'initiatives qui relèvent de l'économie dite solidaire. Trois catégories d'activités ont été examinées de plus près: la finance solidaire, le commerce équitable et la consommation responsable. Pour chacune de ces catégories, une vaste gamme d'activités peut être recensée dans plusieurs pays européens. Jusque récemment, la plupart de ces activités participaient à l'économie sans recevoir aucun encouragement de la part de l'Etat et ne pouvaient s'appuyer que sur leurs propres forces pour se développer. Or, les participants des groupes de travail du Conseil de l'Europe ont constaté que le soutien de l'Etat est un moyen important de renforcer la croissance et l'expansion de l'économie solidaire.

Depuis quelques années, un nombre croissant de pays s'efforce de promouvoir l'économie solidaire. Le soutien de l'Etat peut revêtir des formes diverses; une étude du Conseil de l'Europe sur les dispositions législatives et réglementaires en faveur de l'économie solidaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne¹ présente les différentes mesures prises par les gouvernements et par l'Union afin de promouvoir les trois secteurs en question.

1. DGIII/DCS (2004) 08, «Economic solidarity supporting regulations in the member states of the Council of Europe and the European Union».

Ce travail montre que les gouvernements emploient d'ores et déjà une vaste gamme d'instruments législatifs et quasi législatifs pour soutenir et promouvoir l'économie solidaire. Le cadre juridique européen peut ainsi être assimilé à un laboratoire dans lequel sont menées différentes expériences. Afin de promouvoir l'économie solidaire au niveau paneuropéen et, à ce titre, expliquer comment les gouvernements européens peuvent y contribuer, nous devons évaluer les «expériences» réalisées et tenter de déterminer dans quelle mesure chaque instrument législatif a contribué au développement du secteur visé; à la lumière de ces évaluations, nous pourrions alors adresser des propositions de mesures législatives à l'ensemble des gouvernements européens.

Il convient de formuler plusieurs observations préliminaires concernant la finalité de la présente étude. En premier lieu, il faut rappeler que l'économie solidaire a connu une croissance considérable sans grande aide de la part de l'Etat. Il existe de multiples façons, pour les acteurs des trois secteurs, d'assurer eux-mêmes l'expansion de leurs activités. Le soutien de l'Etat doit être considéré comme un moyen parmi d'autres de renforcer et d'élargir l'économie solidaire.

Par ailleurs, il faut constater que le secteur de l'économie solidaire présente un niveau de développement, d'enracinement et de croissance très variable d'un pays européen à l'autre. Il ne serait pas opportun (ni réaliste) de recommander la mise en place simultanée d'un seul et même système d'aide gouvernementale dans tous les pays d'Europe. Le processus devrait être progressif. C'est pourquoi le présent article porte sur toute une gamme de dispositifs, qui vont des mesures adaptées aux pays dans lesquels l'économie solidaire est un secteur mineur, non reconnu par l'Etat, à celles convenant aux pays qui disposent d'une économie solidaire bien développée et solidement établie, reconnue, voire soutenue, par l'Etat.

1. Limites du champ couvert par l'analyse

Un bref survol des recherches effectuées par le Conseil de l'Europe fait clairement apparaître une très grande diversité de mesures gouvernementales qui mériteraient d'être étudiées dans le cadre de l'analyse. Pour prendre en compte l'intégralité des différentes catégories de mesures, l'analyse devrait toutefois être d'une telle ampleur que cela ne pourrait que détourner l'attention des objectifs principaux du projet. C'est pourquoi

certains types de mesures ne seront pas inclus dans l'analyse mais feront l'objet d'un bref résumé accompagné d'explications pour justifier les choix arrêtés.

Il est suggéré que la plate-forme du Conseil de l'Europe mette l'accent principalement sur l'aide aux entreprises ou organisations qui utilisent des systèmes commerciaux et financiers pour atteindre des objectifs sociaux, éthiques et environnementaux, ainsi que sur les consommateurs et investisseurs responsables qui poursuivent les mêmes objectifs. L'analyse devrait donc se concentrer sur des groupes de citoyens dont le but principal est de promouvoir ces objectifs plutôt que sur des grandes entreprises à l'engagement social ou environnemental plus limité. Dans les réponses fournies par les gouvernements figurent un certain nombre de mesures législatives visant à promouvoir des objectifs sociaux ou environnementaux dans le contexte de l'économie «conventionnelle». Ces dispositions sont fréquemment destinées à encourager des initiatives relevant de ce qu'il est convenu d'appeler la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). En cela, elles diffèrent fondamentalement des mesures que nous nous proposons d'étudier dans le présent projet, lequel est consacré avant tout aux particuliers qui unissent leurs efforts pour promouvoir des objectifs de justice sociale à l'aide d'une activité économique. La RSE, en revanche, vise en premier lieu à encourager les entreprises à rendre compte de l'impact social ou environnemental de leur activité, sans que cet impact en soit le principal motif. Les informations fournies par les gouvernements portent ainsi, dans un certain nombre de cas, sur les méthodes employées pour inciter ou obliger les entreprises de l'économie conventionnelle à rendre compte des incidences sociales et environnementales de leur activité. Il est suggéré de ne pas prendre ces méthodes en compte dans l'analyse, car elles ont trait à un aspect distinct de celui qui est au centre des travaux de la plate-forme du Conseil de l'Europe.

Pour des raisons analogues, l'objectif est de se concentrer sur les mesures législatives qui promeuvent spécifiquement les organismes relevant de l'économie solidaire, plutôt que les mesures gouvernementales à visée plus générale, ayant trait par exemple à l'élaboration de politiques de développement durable. Les mesures à caractère général ne seront prises en considération que dans la mesure où elles toucheront directement à la promotion des trois secteurs qui sont au centre de ce projet. En outre, l'accent sera mis autant que possible sur les politiques concernant l'ensemble des trois secteurs étudiés, afin de renforcer la cohérence de la démarche adoptée par la plate-forme. C'est pourquoi nous devons nous

concentrer sur les propositions de mesures législatives qui se prêtent le mieux possible à une intégration dans une plate-forme commune représentative des trois secteurs à la fois.

Par ailleurs, seules seront considérées les mesures prises par les pouvoirs publics, c'est-à-dire officielles ou quasi officielles. Les initiatives lancées par d'autres acteurs ne seront pas retenues, car elles sont essentiellement volontaires et non officielles, et ne concernent pas les relations entre les pouvoirs publics et l'économie solidaire (par exemple, en France, le label CIES décerné par un comité intersyndical à des produits d'épargne socialement responsables). L'analyse se centrera, en outre, sur les mesures gouvernementales en vigueur, ou en cours de préparation pour celles qui présentent un intérêt particulier. Ne seront pas prises en ligne de compte, par exemple, les campagnes menées par des organisations non gouvernementales ou autres en vue d'inciter un gouvernement à prendre des mesures (par exemple, en Italie, les activités relatives à la loi sur la coopération internationale; au Luxembourg, les activités du groupe Transfair), ni les mesures envisagées mais dont l'adoption a échoué (par exemple la réforme du système de pensions au niveau de l'Union européenne), car elles n'ont pas le même impact que des mesures officielles réellement adoptées par les autorités. Dans le même ordre d'idée, l'analyse concernera les mesures prises au niveau national plutôt que local ou régional, étant donné que la plate-forme du Conseil de l'Europe s'adresse aux gouvernements nationaux.

Enfin, nombre de mesures législatives signalées au Conseil de l'Europe ont trait au même sujet précis: la réglementation relative aux fonds de pension, notamment pour ce qui est de l'obligation de rendre compte d'aspects sociaux et environnementaux. On a déjà beaucoup écrit sur cette question, et un nombre croissant d'Etats se dote d'une réglementation en la matière. La plate-forme du Conseil de l'Europe gagnerait en intérêt en présentant certaines mesures encore méconnues.

2. Méthode d'analyse

En raison de leur grande diversité, les différentes formes d'aide gouvernementale ont tout d'abord fait l'objet d'une classification, qui sera incluse dans l'analyse (voir ci-après les sous-sections a à f). Les différentes catégories décrites plus loin ont été établies à titre provisoire sur la base d'un premier examen succinct des informations réunies par le Conseil de

l'Europe². On trouvera dans la section consacrée à chaque catégorie une description de quelques aspects méthodologiques et un choix de mesures avancées qui mériteraient d'être étudiées, décrivant leurs principaux aspects.

a. Stratégies, déclarations et rapports gouvernementaux à caractère général comportant des références à la finance solidaire, au commerce équitable et à la consommation responsable

Les stratégies ou déclarations générales des gouvernements sont des actions initiales importantes en ce qu'elles témoignent de l'engagement idéologique du gouvernement et peuvent ouvrir la voie à des formes d'appui plus concrètes telles que des mesures législatives spécifiques. Cela est particulièrement vrai pour les pays qui, comme beaucoup d'Etats d'Europe centrale et orientale, n'ont pas encore pris de telles dispositions pour promouvoir l'économie solidaire.

Un certain nombre de pays ont élaboré des stratégies générales de promotion du développement durable qui couvrent les trois secteurs qui nous intéressent. D'autres ont adopté des résolutions ou des déclarations en faveur de l'un des trois secteurs. Il est proposé de procéder à l'analyse des documents stratégiques des gouvernements afin d'établir avec quelle fréquence ces trois secteurs y sont mentionnés, la façon dont les stratégies décrites sont reliées aux stratégies sociales et environnementales, et la nature des éventuels engagements pris en vue d'encourager lesdits secteurs. Un autre aspect important peut être l'engagement de mener des recherches pour déterminer la forme que doit prendre l'action gouvernementale.

L'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Union européenne ont respectivement adopté des documents stratégiques à caractère général sur le commerce ou le développement durable, où l'on trouve mention d'un ou plusieurs des trois secteurs.

En Autriche, le Programme de travail 2003 aborde la question de la finance solidaire.

2. Cette catégorisation diffère de celle proposée dans mon document précédent pour le Conseil de l'Europe (voir DGIII/DCS (2003) 26, pp. 8 et suiv.), mais s'appuie largement sur la même méthode.

En Belgique³, le Plan national pour le développement durable (2000-2004) traite du commerce équitable et de la production socialement responsable; selon la législation belge, l'économie sociale et notamment le commerce équitable doivent être des priorités transversales de la coopération internationale.

Le Programme d'action de l'Allemagne⁴ pour 2015 encourage et soutient les initiatives dans les domaines du commerce équitable et de la finance solidaire, et semble avoir conduit à plusieurs mesures concrètes d'appui financier.

En Italie, un projet de résolution porte sur l'aide au secteur de la finance solidaire et recommande une série de mesures concrètes visant à promouvoir les initiatives de ce type.

Le Programme d'action pour le commerce durable de l'Union européenne⁵ énonce une série d'objectifs qui ont trait plus particulièrement aux normes du commerce «durable», «équitable» ou «éthique», ainsi qu'aux moyens de soutenir les initiatives non gouvernementales qui contribuent à réaliser ces objectifs.

Une deuxième catégorie de documents stratégiques gouvernementaux se compose de rapports commandités par les gouvernements, qui offrent une étude et des observations plus poussées concernant l'un des trois secteurs.

En Belgique, le plan national mentionné ci-dessus, par exemple, a conduit à l'élaboration d'un document stratégique détaillant les possibilités d'action à mener pour promouvoir le commerce équitable⁶.

De même, en Allemagne, le rapport final de la commission d'enquête s'apparente à un travail de recherche de haut niveau.

b. Création d'un statut juridique pour les organisations œuvrant en faveur de l'économie solidaire

La reconnaissance officielle des organisations qui œuvrent en faveur de l'économie solidaire, à travers un statut distinct de celui des entreprises

3. Loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge.

4. Voir sur le site Internet: www.bmz.de/themen/Handlungsfelder/armutsbekaempfung/download/ap2015elang.pdf, p. 34.

5. Voir sur le site Internet: www.eftafairtrade.org/pdf/Commission%20STAP.doc

6. Note stratégique transsectorielle: économie sociale, 14 novembre 2002.

de l'économie conventionnelle, offre aux gouvernements un moyen de les promouvoir sélectivement. Ces organisations peuvent ainsi être distinguées à la fois des fondations à but caritatif et des entreprises dont le but premier ne relève pas du domaine social. Elles peuvent notamment faire des bénéfiques, qui sont toutefois fréquemment plafonnés.

Une catégorie officielle existe en France, où peuvent bénéficier du statut d'«entreprises sociales» les sociétés qui ne sont pas cotées en bourse et dont au moins un tiers du personnel se compose de personnes handicapées, de personnes recevant le revenu minimal d'insertion ou de chômeurs de longue durée, ainsi que les sociétés, associations et entreprises organisées en coopératives et dont les dirigeants sont élus par les employés et perçoivent des salaires plafonnés. Il existe également un projet de loi sur les entreprises sociales en Italie, tandis qu'au Royaume-Uni le ministère du Commerce et de l'Industrie est en train de finaliser des propositions sur les «sociétés d'intérêt général⁷».

Il serait utile d'effectuer une étude comparative des critères employés pour définir les «entreprises sociales» ou leur équivalent: quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir accéder à ce statut? Qui prend les décisions? Quelle est la signification de ces conditions dans l'optique des secteurs promus par le projet du Conseil de l'Europe? Quels sont les avantages liés à l'obtention du statut (par exemple la reconnaissance, le statut juridique, les avantages fiscaux à l'investissement comme dans le modèle français – voir ci-après)?

c. La labellisation de produits

Les labels donnent aux consommateurs et aux investisseurs la possibilité de faire une distinction entre des produits sur la base de leurs caractéristiques sociales, éthiques et environnementales. Il existe plusieurs systèmes de ce type, établis par des organisations bénévoles, dans les trois secteurs qui nous intéressent. Il existe également un nombre croissant de labels officiels, gérés par l'Etat. Ceux-ci présentent l'avantage d'offrir la garantie que les produits labellisés ont satisfait à des normes contraignantes. La caution de l'Etat confère à ces labels une autorité supérieure à celle des nombreux labels fondés sur le volontariat. Les consommateurs peuvent ainsi identifier plus facilement les produits officiellement reconnus comme respectueux de l'environnement, issus

7. Voir le site Internet : www.dti.gov.uk/cics

du commerce équitable ou offrant un placement éthique, dans un contexte où des entreprises tentent d'utiliser des labels «éthiques» pour mieux vendre leurs produits sans adhérer aux normes pertinentes en vigueur.

Ici se situe sans doute l'une des questions les plus complexes et difficiles à traiter dans le cadre d'une analyse des mesures gouvernementales en vigueur. Les systèmes de labellisation sont nombreux, notamment dans le secteur des labels environnementaux. La coexistence de labels officiels et de labels fondés sur une base de volontariat peut créer un certain nombre de difficultés. Dans quelle mesure un Etat qui entend créer un label dans un domaine particulier doit-il tenir compte d'éventuels labels volontaires préexistants⁸? Sur quels critères fonder l'attribution officielle d'un label social, environnemental ou autre à un produit? Quel organisme charger des décisions d'octroi de label? Sur la question de savoir quels sont les avantages des labels officiels par rapport aux labels volontaires, les commentaires et le point de vue des trois secteurs seront particulièrement bienvenus.

Les exemples que l'on pourrait examiner dans les trois secteurs sont les suivants. En Autriche, les fonds éthiques peuvent recevoir le label «*Umweltzeichen*» (label environnement) décerné par le ministère de l'Environnement. En Belgique, les produits issus du commerce équitable peuvent obtenir un label social décerné sur la base de critères sociaux et environnementaux. L'Union européenne a également formulé des propositions concernant un label social. Des labels environnementaux existent dans de nombreux pays: Autriche, Danemark, Allemagne, Finlande, Norvège et Suède, ainsi qu'au niveau de l'Union européenne. Des études plus poussées devraient permettre d'identifier les éléments communs de ces labels et de déterminer les modèles les plus appropriés.

Une alternative au système de labellisation officielle et directe peut être trouvée en Norvège, où le médiateur des consommateurs énonce à l'adresse des entreprises des directives concernant l'emploi des expressions «éthique», «commerce équitable» et «respectueux de l'environnement». L'emploi de ces expressions doit être justifié, preuves documentaires à l'appui.

8 . Comme Flo International (Fairtrade Labelling Organisation); consulter le site Internet à l'adresse suivante: www.fairtrade.net/sites/sitemap/sitemap.htm

d. La promotion

La notoriété des produits issus du commerce équitable est généralement inférieure à celle des grandes marques, qui disposent d'une toute autre puissance financière pour faire connaître leurs produits. Il en va de même pour les organismes de la finance solidaire, qui ne disposent pas des mêmes moyens que les grands instituts financiers pour atteindre les investisseurs potentiels. Du point de vue des consommateurs, cela signifie que lorsqu'ils ne font pas le choix de la consommation responsable, cela peut être dû au fait qu'ils ignorent l'existence et les caractéristiques des produits en question.

L'Etat dispose de plusieurs possibilités pour encourager la promotion des produits de l'économie solidaire. La première consiste à financer des campagnes de sensibilisation des consommateurs et des investisseurs. L'Allemagne et l'Union européenne allouent des fonds à la promotion des produits issus du commerce équitable. (Il semblerait que la Suisse ait également appliqué cette méthode, avec grand succès.) La deuxième méthode consiste à instaurer des tarifs préférentiels pour la publicité dans les médias. En France, les organismes de commerce équitable peuvent bénéficier d'un tel tarif sur les chaînes publiques de radio et de télévision. Une troisième voie, qui s'applique plus particulièrement à la finance solidaire, est de rendre obligatoire l'information des investisseurs sur certaines possibilités de placement social. En France, les gestionnaires de fonds de pension ont obligation d'informer leurs clients (c'est-à-dire des entreprises qui souhaitent mettre en place des systèmes de fonds de pension pour leurs employés) sur les fonds proposés par des entreprises solidaires.

Plusieurs questions doivent être examinées dans ce contexte. La promotion des produits est-elle assurée par l'Etat ou par les entreprises avec l'aide financière de l'Etat? Quel est le niveau de financement à prévoir pour assurer le succès de ces mesures? Quelle sont les limites d'un tel système? Les mesures visent-elles des produits nouveaux ou des produits établis? L'efficacité des activités promotionnelles a-t-elle été vérifiée, par exemple au niveau des ventes?

e. L'aide financière – Avantages fiscaux et investissements publics

Pour promouvoir l'économie solidaire, l'Etat peut également aider financièrement ses acteurs. Deux types d'appui financier ont été identifiés dans ce contexte: l'investissement de finances publiques dans des projets sociaux, et les avantages fiscaux accordés aux particuliers qui choisissent des placements éthiques ou des produits issus du commerce équitable.

Les avantages fiscaux ont pour but d'attirer de nouveaux acheteurs vers ces produits en rendant ceux-ci intéressants non seulement sur le plan social et environnemental, mais aussi sur le plan financier. En effet, les organismes de la finance solidaire souffrent fréquemment d'un retour sur investissement inférieur à celui de leurs concurrents conventionnels, tandis que les acteurs du commerce équitable doivent pour leur part faire face à des coûts plus élevés. En raison des caractéristiques qui font qu'un produit peut être considéré comme éthique, et du fait de la petite taille des entreprises dans ce secteur, les produits éthiques sont souvent plus onéreux que leurs équivalents conventionnels.

Aux Pays-Bas, un système d'avantages fiscaux en faveur des placements «verts» est en vigueur depuis 1995. Un système équivalent a récemment été mis en place pour les placements sociaux et éthiques. Le dispositif, qui fonctionne par exemption fiscale, revient à majorer d'environ 2,5 % la rémunération propre des fonds en question, qui se situe aux alentours de 2 %. Le système a reçu l'approbation de la Commission européenne.

En France, les investisseurs peuvent obtenir des avantages fiscaux en effectuant des placements dans des entreprises sociales officiellement reconnues⁹.

Au Royaume-Uni, le régime du *Community Interest Tax Relief* encourage l'investissement dans les régions défavorisées à l'aide d'allègements fiscaux pour les investisseurs qui soutiennent, à travers des institutions financières spécialisées (*Community Development Finance Institutions*), des entreprises situées dans de telles régions.

En ce qui concerne les fonds, le meilleur exemple semble être celui de la Belgique, qui dispose d'un fonds de 75 millions d'euros pour offrir des prêts à taux bonifié et des garanties aux entreprises de l'économie solidaire, afin de leur permettre de financer des investissements à long terme.

En vue d'étudier l'efficacité de cette forme d'aide, il est nécessaire d'examiner les critères en fonction desquels les avantages fiscaux ou financiers sont accordés (qui sont les demandeurs? Quels sont les investissements donnant droit aux avantages? etc., et ce pour chaque système). Il faut également se pencher sur la nature de l'institution qui prend les décisions

9. Loi n° 2003-709 (1^{er} août 2003) relative aux crédits d'impôt accordés aux investissements dans de petites sociétés non cotées.

d'octroi. L'aide financière a-t-elle contribué au succès commercial des offres de placement éthique? Le cas échéant, ce succès a-t-il induit des problèmes de capacité? Comment ceux-ci ont-ils été traités?

f. La réglementation des achats publics

Les achats publics dans les secteurs du commerce équitable, des produits verts et de la finance solidaire représentent un volume financier important et offrent à la société un exemple illustrant la place qu'il faut accorder aux aspects sociaux et environnementaux dans la prise de décision. Les gouvernements peuvent prendre diverses mesures réglementaires afin d'accroître la consommation de biens produits dans le respect de critères sociaux et environnementaux.

Les principales méthodes recensées par le Conseil de l'Europe sont la définition d'un cahier des charges comportant de tels critères dans le cadre d'un appel d'offres et la fixation d'objectifs concernant la quantité de produits «sociaux» et respectueux de l'environnement qui doit entrer dans les achats des pouvoirs publics. Ainsi, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et la Pologne ont émis des directives au niveau national qui indiquent la façon dont les pouvoirs publics peuvent tenir compte de critères sociaux et environnementaux dans leur politique d'achat. Ces textes peuvent être comparés en tenant compte de la réglementation et de la jurisprudence de l'Union européenne, qui explique comment intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les procédures d'achats publics. Quelles dispositions ont été adoptées afin de promouvoir l'achat par les pouvoirs publics de produits conformes à des critères sociaux et environnementaux? Visent-elles des objectifs quantitatifs?

VI – L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE¹: PANORAMA DES TEXTES ET LÉGISLATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

par Esther Petridis, Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Introduction

On observe depuis un certain temps déjà l'émergence de nombreuses formes d'engagement citoyen dans l'économie telles que l'utilisation de ressources financières dans une optique d'éthique (finance éthique) ou des initiatives en matière de consommation responsable (commerce équitable, consommation responsable)². Ces diverses initiatives reflètent le choix d'un modèle différent de société dans lequel l'action citoyenne fait le lien entre l'action publique de l'Etat et les activités du marché, en intégrant les dimensions sociale et environnementale à l'économie. Elles sont considérées comme des facteurs essentiels pour le renforcement de la démocratie, de la cohésion sociale et du développement durable aux niveaux local et mondial. Dans cette perspective, elles sont non seulement vecteur d'intégration sociale des personnes et des régions en difficulté, mais aussi catalyseur de nouveaux liens sociaux dans des espaces sociétaux fondamentaux (relations entre producteurs et consommateurs, actionnaires et travailleurs, citadins et ruraux, ou entre citoyens des pays riches et des pays pauvres). Elles créent en outre des possibilités de plus-values et de gains substantiels en termes de performance économique et de création d'emplois.

1. L'expression «économie solidaire» recouvre ici en particulier l'engagement citoyen dans les secteurs de la finance éthique, du commerce équitable et de la consommation responsable.

2. Le mouvement pour l'investissement socialement responsable est apparu dans les pays anglophones dans les années 1970 et a gagné d'autres pays européens dans les années 1980 et 1990. Le mouvement pour le commerce équitable est actif depuis plus de quarante ans en Europe en faveur des pays en développement. L'agriculture communautaire, l'une des nombreuses formes de consommation responsable, qui a vu le jour dans les années 1970 au Japon, s'est développée en Europe, avant d'atteindre l'Amérique du Nord dans les années 1980.

Outre l'Union européenne, les pouvoirs publics aux niveaux national, régional et local, notamment en Europe occidentale, ont reconnu l'existence de ces engagements citoyens par l'élaboration de recommandations destinées aux différents secteurs d'action et la mise en place de diverses mesures législatives de soutien visant à en favoriser le développement.

Ce qui suit fait la synthèse des différents textes et législations en vigueur³, en particulier celle de l'Union européenne, en s'appuyant principalement sur les réponses à un questionnaire établi par la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe⁴. Il regroupe les nombreuses initiatives de nature législative ou juridique et les engagements des différents pouvoirs publics en grandes catégories, et recense les meilleurs exemples de bonnes pratiques. Le classement des initiatives de nature législative ou juridique a été effectué, d'une part, sur un critère géographique (niveaux local, régional, national et communautaire) et, d'autre part, en fonction du niveau de l'engagement des pouvoirs publics concernés. Par ailleurs, la même initiative peut concerner diverses catégories et, dans certains cas, plusieurs sortes de soutien législatif ou juridique ont été mises en place, parfois avec l'engagement de l'Etat lui-même.

1. Textes et législations relatifs à la finance éthique

Il ressort des réponses au questionnaire, dans 40%⁵ environ des Etats membres du Conseil de l'Europe, qu'il existe des initiatives en matière de

3. Il convient de prendre cela au sens large pour inclure aussi toute expression ou communication des pouvoirs publics qui reconnaît l'existence d'engagements de la part de citoyens militants. Rappelons cependant que cette synthèse n'est peut-être pas exhaustive, car elle repose essentiellement sur les informations fournies par les différents Etats et organisations.

4. A ce jour, vingt-trois Etats membres ont répondu au questionnaire du Conseil de l'Europe, qui a été envoyé en 2003, à savoir: Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Suisse, Turquie et Royaume-Uni. D'autres organisations (telles que les différents réseaux de finance éthique, de commerce équitable et de consommation responsable) concernées par ce questionnaire y ont aussi répondu.

5. En ce qui concerne tous les chiffres (pourcentages) figurant dans ce document, nous avons considéré, par défaut, sauf lorsque d'autres informations étaient disponibles, que les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'avaient pas répondu au questionnaire n'avaient mis en place aucune initiative ou législation.

finance éthique⁶. En revanche, seuls 20 % environ des Etats membres sont dotés d'une législation en faveur de ce type d'activités.

La majorité des initiatives législatives ou juridiques recensées dans les pays d'Europe occidentale⁷ sont mises en place au niveau national. Ce type d'initiatives reste exceptionnel aux niveaux régional et local (voir le point 1.c). Au niveau de l'Union européenne, les trois initiatives mises sur pied dans le domaine du droit (voir le point 1.a) n'ont toujours pas été approuvées.

En ce qui concerne le niveau d'engagement, les textes et législations en vigueur en matière de finance éthique peuvent se subdiviser en trois grandes catégories présentées ci-dessous.

a. Initiatives qui reconnaissent le secteur de la finance éthique

Cette catégorie recouvre différentes communications qui reconnaissent dans la finance éthique un thème central (il peut s'agir de déclarations de gouvernements nationaux, d'organes parlementaires⁸ ou d'initiatives parlementaires nationales⁹), même si ces déclarations n'ont pas une vocation officielle. Dans ces documents, il est souvent préconisé de sou-

6. Il s'agit par exemple d'activités de banques éthiques proposant différents produits de finance éthique, de plates-formes ou de tables rondes concernant des fonds ou des microcrédits éthiques et écologiques, de l'élaboration d'indices de «durabilité», d'investissements durables par des investisseurs privés ou institutionnels, de labels ou de certifications pour des fonds durables, d'activités en réseaux, de la création de fonds investis selon des normes éthiques, de publications et de conférences concernant les investissements éthiques et écologiques, de lignes directrices et de codes destinés au financement éthique et applicables aux fonds caritatifs des Eglises, aux secteurs des banques et assurances et aux fonds de pension, de documents d'orientation concernant les normes en matière d'investissements éthiques, de (micro)crédits à taux avantageux pour certains projets (par exemple la création de petites entreprises, des projets dans le domaine de l'agriculture, une assistance financière au logement, des crédits pour les chômeurs ou les entreprises à vocation sociale), d'activités d'agences de notation et d'organisations de supervision du secteur financier.

7. Bien qu'en Pologne, par exemple, différentes activités de finance éthique aient également été mises en œuvre; voir les sites Internet suivants: www.bise.pl, www.funduszmikro.com.pl, www.mfc.org.pl, www.skok.pl, www.tise.com.pl

8. Stratégie pour le développement durable et son programme de travail en Autriche (2003); rapport final: Commission d'enquête du Bundestag en Allemagne; disponible sur le site Internet: www.bundestag.de/gremien/welt/glob_end/downloads.html

9. Proposition de loi du groupe parlementaire Dei Greing (n° 4864) au Luxembourg (2001); Question n° 01.3057 concernant les régimes de pension des entreprises en Suisse.

tenir la finance éthique et des recommandations sont formulées sur la façon d'y parvenir. L'Italie est à cet égard le pays le plus avancé. Ainsi, en juillet 2003, le Parlement italien a adopté une résolution dans laquelle il exprime sa ferme intention de soutenir la finance éthique par le biais d'une loi qui octroierait des avantages fiscaux à ce secteur¹⁰. La résolution invite par ailleurs instamment le gouvernement à s'engager à promouvoir la finance éthique comme un éventuel moyen supplémentaire de développement, à reconnaître l'importance des initiatives de finance éthique dans le cadre politique de l'inclusion sociale et économique, à encourager les actions des intervenants dans le domaine de la finance éthique et à sensibiliser le public aux expériences de finance éthique comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Au niveau communautaire¹¹, la Commission européenne a recommandé que, dans leurs rapports annuels, les sociétés rendent publiques les mesures ou questions environnementales, et la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a proposé l'élaboration d'une directive aux termes de laquelle les entreprises devraient s'engager à présenter des rapports sociaux et environnementaux annuels, et tous les fonds de pension privés européens devraient faire connaître leur politique en matière d'éthique. Les diverses initiatives parlementaires visant à adopter des réglementations relatives à la publication des dispositions en matière de pensions¹² sont quant à elles restées lettre morte. Les réglementations relatives à la publication constituent un soutien indirect à la finance éthique, puisqu'en induisant davantage de transparence elles permettent de sélectionner plus facilement des acteurs «éthiques».

b. Réglementations qui soutiennent le secteur de la finance éthique sur le plan juridique

Cette catégorie recouvre les textes à vocation réglementaire adoptés par les Etats pour soutenir activement le secteur par le biais de divers cadres législatifs favorables. Pour l'instant, ce type de réglementations n'existe

10. Résolution concernant la finance éthique (7-00275), présentée par Alfredo Grandi le 3 juillet 2003 lors de la session n° 334.

11. Recommandation de la Commission européenne (31 mai 2001); document de travail de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen (5 février 2002).

12. Proposition d'amendements à la loi relative aux fonds de pension présentée au sein de la Commission/Plénière (2003) et à la directive sur la transparence présentée au sein de la Commission (février 2004)/Plénière (mars 2004).

qu'au niveau national (inexistant aux niveaux local, régional ou communautaire). Le soutien légal peut être indirect – par exemple par le biais de réglementations relatives à l'obligation, pour les fonds de pension, les assurances vie et les entreprises, de publier certaines dispositions¹³ – ou direct, par le biais d'avantages fiscaux, «de microcrédits¹⁴» ou de labels publics pour les fonds «verts¹⁵».

Les réglementations concernant les avantages fiscaux varient en fonction de la nature du prélèvement, du montant de la réduction fiscale qui est octroyée, des personnes et des institutions bénéficiaires de l'incitation fiscale et du type d'investissements ciblés (environnementaux, socioéthiques ou culturels, par exemple). D'autres critères entrent en ligne de compte, notamment la destination de l'investissement (choix d'investir dans des entreprises à vocation sociale *via* des fonds pour l'économie sociale et durable), ainsi que différents projets ou sociétés éthiques¹⁶. Les Pays-Bas – qui sont largement ouverts à la finance éthique au moyen des grands fonds de pension (ABP, PGGM), mais également des syndicats (FNV, CNV), des agences de notation, des instituts de recherche, des ONG et des organismes publics – peuvent être cités comme le pays le plus avancé à cet égard. La directive néerlandaise sur les investissements verts¹⁷,

13. Ces dispositions existent par exemple en Belgique (loi sur les fonds de pension – 13 mars 2003), au Danemark, en France (loi n° 152 du 19 février 2001; loi n° 624 du 17 juillet 2001; loi n° 420 du 15 mai 2001; loi n° 769 du 12 juillet 1977; décret n° 221 du 20 février 2002), en Allemagne (loi sur les pensions privées; loi sur les régimes de pension dans les entreprises), aux Pays-Bas, en Norvège (loi sur la comptabilité, 1999), en Espagne (en cours d'examen), en Suède (loi sur les comptes annuels, 1999) ou au Royaume-Uni (régime de retraite complémentaire organisé par l'employeur; lignes directrices sur le *reporting* environnemental dans les entreprises). Chacune d'entre elles apporte ses réponses propres à un certain nombre de questions: qui est responsable de la publication? Qu'est-ce qui doit être rendu public? Quand? A l'attention de qui? Et avec quelle périodicité?

14. L'Espagne a établi un fonds d'octroi de microcrédits pour les projets de base de développement social au niveau national et à l'étranger.

15. En Autriche, les fonds éthiques peuvent par exemple recevoir le label «*Austrian Umweltzeichen*» délivré par le ministère de l'Environnement, s'ils remplissent les critères définis dans les «lignes directrices pour les fonds verts».

16. Des réglementations prévoyant des avantages fiscaux pour le secteur de la finance éthique ont été mises en place en Belgique (loi du 8 mars 2003), en France (loi n° 152 du 19 février 2001; loi n° 709 du 1^{er} août 2003; loi n° 721 du 1^{er} août 2003), aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (réduction d'impôt sur les investissements d'intérêt public). Le Danemark aurait déjà proposé des crédits d'impôt pour certains projets (par exemple les parcs éoliens).

17. DGM/SB/2001137297 (2002).

adoptée en 1995, favorise l'accès au financement pour des projets respectueux de l'environnement ou valables sur le plan écologique (par exemple l'énergie éolienne et solaire, l'agriculture biologique, les projets environnementaux, les projets de construction durable) et exonère une partie des bénéfices dégagés par ce type d'investissements de l'impôt sur les revenus et de l'impôt sur les bénéfices. En 2002, le programme d'avantages fiscaux a été étendu à des projets dans des pays en développement¹⁸ et en Europe centrale et orientale. Depuis 2004, des crédits d'impôt sont également accordés pour des investissements dans le domaine socioéthique et dans des projets culturels¹⁹.

Il n'existe pour l'instant au niveau du droit communautaire aucune mesure de soutien en faveur de la finance éthique.

c. Engagement des pouvoirs publics en faveur du secteur de la finance éthique

Cette dernière catégorie recouvre des dispositions réglementaires aux niveaux local, régional et national qui concrétisent l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la finance éthique. Elles concernent des décisions des pouvoirs publics visant à recentrer certains investissements publics pour tenir davantage compte de préoccupations éthiques. A cet égard, on peut mentionner par exemple:

- le cas de la Belgique, dont une région flamande présélectionne les fonds de pension pour les fonctionnaires;
- certains pouvoirs locaux (par exemple Gand, Belgique) qui présélectionnent des investissements publics;
- le Parlement norvégien qui a investi son fonds Environnement (anciennement fonds Pétrole) uniquement dans des entreprises particulièrement soucieuses du respect de l'environnement;
- le Gouvernement suédois qui a confié un mandat de gestion à deux fonds d'investissement à la condition expresse que ceux-ci n'investissent pas l'argent des fonds de pension publics dans des sociétés ayant violé

18. DGM/SB2001137299 (2 janvier 2002).

19. Voir *Regeling sociaal-ethische projecten*, Staatscourant n° 44 DJZ/BR/0163-04 (mars 2004): les investissements dans des fonds sociaux et éthiques autorisés bénéficieront d'une réduction d'impôts de 2,5 %, les dividendes perçus grâce aux investissements dans ces fonds de microcrédits seront totalement exonérés; *Regeling cultuurprojecten* (2004): les dividendes perçus grâce aux investissements dans des fonds servant à des projets culturels seront exonérés. En Belgique, des projets de réglementations fiscales sur les investissements verts similaires à celles en vigueur aux Pays-Bas sont à l'étude.

les dispositions de certaines Conventions des Nations Unies. Les initiatives nationales en Norvège et en Suède peuvent être considérées comme un modèle du genre, notamment en raison des sommes élevées qui font l'objet de décisions d'investissement responsable.

On peut également mentionner ici certaines collectivités locales allemandes, comme Neuss, la première au monde à soutenir la finance éthique en étant membre d'une institution de finance éthique²⁰. La ville prend en charge 1 centime d'euro par habitant (au total 1 500 euros) et vise à inciter la population de Neuss à investir elle aussi dans les institutions de finance éthique. Après avoir envisagé de créer un Fonds munichois éthicoécologique²¹, le conseil de Munich a publié un manuel²² qui permet aux habitants de se familiariser avec toute la gamme de produits d'investissements éthicoécologiques à Munich.

On ne connaît aucune initiative d'engagement en faveur de la finance éthique au niveau de l'Union européenne.

2. Textes et législations relatifs au commerce équitable

Il ressort des réponses au questionnaire que le commerce équitable est davantage présent dans les différents pays que la finance éthique. Près de 44 % des Etats membres du Conseil de l'Europe ont fait état d'initiatives en matière de commerce équitable, alors que seuls 24 % des Etats membres sont dotés d'une législation soutenant ce type de pratiques.

Les initiatives de nature législative ou juridique, qui jusqu'à présent n'existent que dans les pays d'Europe occidentale²³, sont mises en œuvre aux plans national, régional et local. Au niveau de l'Union européenne, plusieurs initiatives ont été mises en place.

20. L'institution de finance éthique «Ökocredit Westdeutscher Förderkreis» octroie des «crédits équitables» à des sociétés et des coopératives dans les pays pauvres.

21. Cette initiative n'a finalement pas été mise en pratique, car il s'est avéré qu'il existe déjà une multitude de produits d'investissements à Munich.

22. «Geld ethisch-ökologisch anlegen – Vorschläge und Materialien aus der Münchner Agenda 21 „Eine Welt“».

23. Des activités en matière de commerce équitable ont toutefois déjà été mises en place dans certains pays d'Europe de l'Est et du Sud tels que l'Albanie, la Hongrie, la Pologne ou la Slovaquie, mais il n'y a pas encore de législation correspondante.

En ce qui concerne le niveau de l'engagement, les textes et législations en vigueur en matière de commerce équitable sont résumés ci-dessous.

a. Initiatives qui reconnaissent le secteur du commerce équitable

Cette catégorie recouvre les différentes dispositions qui considèrent que le commerce équitable est un thème central et expriment la nécessité de soutenir le secteur (il peut s'agir, par exemple, de déclarations de différents organes des pouvoirs publics²⁴, de résolutions relatives au commerce équitable²⁵ et de propositions de loi²⁶). Parmi les exemples les plus remarquables concernant cette catégorie, on mentionnera des résolutions en Autriche, en Belgique et en Espagne, où une législation a été adoptée aux niveaux local, régional et national. L'initiative nationale belge²⁷ propose des stratégies concrètes et détaillées pour faire progresser le secteur, faire le point de la situation du commerce équitable mais aussi tirer les «leçons» de l'expérience, afin de promouvoir des stratégies visant à soutenir le secteur et à élaborer un plan d'action. Si la proposition de loi italienne mentionnée ci-dessus entre en vigueur, elle pourrait être importante en tant que modèle pour l'Europe, car elle englobe l'intégralité du secteur du commerce équitable.

24. Autriche: concepts pour la mise en œuvre d'une passation de marchés publics équitable au niveau local; Belgique: loi du 25 mai 1999; plan fédéral et national pour le développement durable (2000-2004); France: déclaration commune; Allemagne: accord de coalition; rapport d'une commission d'enquête; réponses à des questions parlementaires; Pays-Bas: question parlementaire concernant une politique d'achat durable; Espagne: loi sur la coopération internationale en matière de développement, 1998; Suisse: rapport de la Commission pour les politiques étrangères – 18 février 2002; Royaume-Uni: stratégie pour le développement durable; cadre pour la consommation et la production durables; rapport 2002 sur le développement durable dans la passation de marchés publics.

25. Les pouvoirs publics ont mis en place des résolutions relatives au commerce équitable aux niveaux national, régional ou local, dans les pays suivants: Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Liechtenstein, Norvège (pouvoirs locaux), Espagne, Suisse et Royaume-Uni. Les organisations norvégiennes de commerce équitable ont fait campagne en faveur de l'élaboration, au niveau national, d'une résolution relative au commerce équitable – mais jusqu'à présent ces efforts sont restés vains.

26. XIV Legislatura, 14 avril 2003, Chambre des Députés n° 3892: cette proposition de loi italienne – qui n'a pas encore été adoptée – envisage entre autres avantages (par exemple, article 7: création de fonds spéciaux en faveur du commerce équitable) différentes incitations fiscales pour le commerce équitable (article 4: incitations fiscales pour le commerce équitable; article 5: réduction fiscale pour les produits du commerce équitable; article 6: abaissement du seuil de l'impôt sur le chiffre d'affaires de 20 à 4 % concernant les produits issus du commerce équitable).

27. Note stratégique transsectorielle, 14 novembre 2002.

L'Union européenne, qui déclare dans le Traité instituant la Communauté européenne (article 177) que son objectif est de favoriser le développement économique et social durable des pays en développement, a également évoqué, dans de nombreux autres documents, la nécessité de soutenir le commerce équitable. Au nombre des suggestions, on retiendra le développement de labels «commerce équitable», un soutien financier et la promotion des activités du commerce équitable²⁸, la demande d'assistance pour le commerce équitable des bananes²⁹ et du café³⁰, le projet de mettre sur pied un groupe de travail sur le commerce équitable³¹ et la présentation de différentes propositions³² visant à améliorer le fonctionnement de ce secteur. Dans sa Résolution du 2 juillet 1998, le Parlement européen déclarait que le commerce équitable est le moyen le plus efficace de promouvoir le développement. Un «programme d'action pour le commerce durable» de la Commission européenne, qui a été examiné lors d'une réunion du 2 juillet 2003, inclut de nouvelles mesures visant à promouvoir le commerce durable et équitable. Le commerce équitable est également abordé dans les commentaires de la Commission relatifs au rapport 2004 de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

b. Réglementations qui soutiennent le secteur du commerce équitable sur le plan juridique

Cette catégorie recouvre la législation adoptée par les Etats pour soutenir activement le secteur par le biais soit d'une aide financière, soit de la mise en place de divers cadres législatifs favorables.

28. Initiatives en matière de labellisation: Comité économique et social sur le marquage européen en matière de commerce équitable – CES 538/96 E/as; Résolution du Parlement européen sur la labellisation sociale; soutien financier: règlement (CE) n° 856/1999 du 22 avril 1999; promotion: accord de partenariat de l'Union européenne avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Cotonou, 23 juin 2000; Résolution du Conseil sur l'éducation au développement et la sensibilisation de l'opinion publique européenne en faveur de la coopération au développement, 8 novembre 2001; communication de la Commission au Conseil et au Parlement européens, chaînes de produits de base agricoles, dépendance et pauvreté, proposition de plan d'action de l'Union européenne (12 février 2004).

29. Résolution de l'Assemblée paritaire ACP-UE (1997)

30. Résolution du Parlement européen sur la crise du marché international du café, P5-TA-PROV(2003)0189.

31. Commission européenne: document sur le commerce alternatif.

32. Parlement européen: rapport Fassa, 1998, A4-0198/98, PE 225.945.

Le soutien financier est apporté par les pouvoirs publics aux niveaux local, régional et national, et vise essentiellement les objectifs suivants: sensibilisation, campagnes privées et publiques, soutien aux associations de commerce équitable, soutien aux labels de commerce équitable, création de nouveaux labels de commerce équitable, soutien aux «semaines de commerce équitable», conception et mise sur le marché de nouveaux produits estampillés «commerce équitable», soutien aux structures nationales et internationales du commerce équitable, aux conférences sur le commerce équitable, aux travaux de recherche ou à différents projets de commerce équitable³³. L'Allemagne est exemplaire à cet égard, car, actuellement, elle investit considérablement dans le commerce équitable. Le programme d'action 2015 comprend de nombreuses initiatives de soutien financier (par exemple 6,48 millions d'euros pour 2003-2005) au secteur et vise à doubler la consommation de produits issus du commerce équitable en Allemagne.

Différents textes et dispositions favorables peuvent être mentionnés ici (communications qui contribuent à introduire des produits issus du commerce équitable dans les marchés publics³⁴, conventions qui garantissent les transactions du commerce équitable³⁵, tarifs spéciaux pour les publicités sur le commerce équitable à la télévision³⁶, reconnaissance par l'Etat des

33. L'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne et la Suisse, par exemple, proposent ce type de soutien financier.

34. Autriche: avis d'expert concernant l'introduction de produits issus du commerce équitable dans les marchés publics; Belgique: loi pour la passation de marchés publics (24 décembre 1993) modifiée par le biais de la loi-cadre du 8 avril 2003 (article 16), qui permet de prendre également en considération dans l'appel d'offres les aspects sociaux, éthiques ou environnementaux; circulaire du secrétaire d'Etat concernant «la passation de marchés publics responsable», publiée sur le site Internet à l'adresse suivante: www.guidedesachats-durables.be; Allemagne: décision du conseil de Munich selon laquelle certains produits doivent faire l'objet d'appels d'offres respectant les dispositions de la convention de l'OIT (2002); Italie: réglementations concernant l'intégration de produits issus du commerce équitable dans les marchés publics à Rome; Royaume-Uni: lignes directrices de l'Office of Government Commerce qui montrent comment les services gouvernementaux chargés des marchés publics peuvent se procurer des denrées alimentaires issues du commerce équitable (mars 2004).

35. Convention entre l'Etat belge et la «Coopération technique belge», qui met en place un mécanisme pour garantir les transactions de commerce équitable (2003).

36. Lettre du Premier ministre français qui propose un tarif spécial pour faire de la publicité pour le commerce équitable dans les médias publics.

organisations de commerce équitable³⁷, lignes directrices des organismes de médiation et de défense des consommateurs, législation relative aux labels sociaux³⁸ et réglementations à l'intention des entreprises à vocation sociale et des organisations à but non lucratif³⁹, notamment). La Belgique peut être considérée comme un précurseur dans ce domaine, car elle prévoit de nombreux types de cadres législatifs favorables (passation de marchés publics, garanties, labels sociaux) qui soutiennent fortement le commerce équitable. Elle est suivie par la France où les organisations de commerce équitable bénéficient d'une reconnaissance officielle des pouvoirs publics et où le commerce équitable fait l'objet de conditions privilégiées pour sa promotion télévisuelle.

L'Union européenne a jusqu'à présent essentiellement soutenu le commerce équitable en contribuant à financer les campagnes de sensibilisation, la recherche ou l'amélioration de la structure des réseaux⁴⁰. Si le programme d'action pour le commerce durable de 2003 est mis en œuvre, d'autres soutiens seront également apportés, tels que la mise en place, au niveau de l'Union européenne, d'un système d'accréditation/de reconnaissance de labels du commerce durable, équitable et éthique, la promotion de critères de commerce durable et équitable dans la passation de marchés publics au sein de l'Union européenne, ou encore le soutien visant à accroître les exportations de produits durables provenant des pays en développement.

37. En 2003, l'Etat français a décerné le label «campagne d'intérêt général» à l'association Max Havelaar.

38. La loi belge pour la promotion d'une production socialement responsable (27 février 2002) décerne à certains produits un label public si, tout au long du processus de fabrication, ces produits ont respecté des normes de production socialement et écologiquement responsable. Dans ses conseils aux consommateurs, l'Organisme norvégien de protection des consommateurs indique clairement dans quels cas les entreprises peuvent utiliser les expressions «éthique» et «commerce équitable» (2003).

39. Les lois italiennes sur les entreprises à vocation sociale (novembre 2003), sur les organisations à but non lucratif (décret 460/1997) et sur les organisations pour le service volontaire (1991) accordent par exemple des avantages fiscaux, notamment aux organisations de commerce équitable.

40. La communication de la Commission au Conseil sur le commerce équitable du 29 novembre 1999 (COM(1999)619) décrit les activités de l'Union européenne en faveur du commerce équitable.

c. Engagement des pouvoirs publics en faveur du secteur du commerce équitable

Cette dernière catégorie recouvre les décisions locales, régionales et nationales qui concrétisent l'engagement des différents pouvoirs publics⁴¹ grâce à la consommation de produits issus du commerce équitable. Les initiatives diffèrent en fonction du nombre de produits choisis⁴², de la quantité consommée et de la fréquence de la consommation (régulière ou ponctuelle). En outre, certains pouvoirs publics⁴³ s'engagent à promouvoir le commerce équitable dans le long terme. On peut citer ici la Belgique et l'Allemagne, où les pouvoirs publics s'approvisionnent, aux niveaux local, régional et national, en produits issus du commerce équitable. Bamberg en Allemagne achète des fleurs, cultivées dans la région si possible, sinon issues d'une production «équitable». Le Royaume-Uni se distingue avec environ un millier de conseils locaux qui privilégient pour leur consommation des produits issus du commerce équitable.

L'Union européenne a déjà adopté une Résolution en 1991 sur la consommation de café; les institutions communautaires soutiennent activement les petits producteurs de café du tiers monde⁴⁴ en consommant leur café.

3. Textes et législations relatifs à la consommation responsable

S'il est facile de clarifier et d'identifier les formes typiques d'initiatives en faveur de la finance éthique et du commerce équitable, cela est plus difficile pour la consommation responsable, domaine aussi vaste que protéiforme. C'est pourquoi l'analyse portera sur les engagements, et notamment sur la participation citoyenne en matière de consommation responsable ou sur d'importantes initiatives publiques dans ce domaine, par exemple l'environnement ou les marchés publics. Le soutien de l'Etat aux initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

41. Par exemple: les services du Chancelier fédéral, les bureaux des premiers ministres, les services des présidents, les ministères, les parlements nationaux et régionaux, les partis du parlement, les Etats fédéraux, les sénats, les chambres, les rois, les reines, les municipalités locales, les maires, les conseils généraux et régionaux, les conseils municipaux ou les universités nationales.

42. Les produits les plus choisis restent le café et le thé, mais on peut également citer les bananes, le miel, le cacao, le sucre, le jus de fruits, le riz ou la confiture.

43. Par exemple de nombreuses collectivités locales du Royaume-Uni.

44. JO C, 280, p. 33, 51991IPO228, 28 octobre 1991.

sera mentionné au passage, car elles n'interviennent qu'en amont. En raison de son vaste champ d'application, c'est la consommation responsable qui arrive en tête dans les réponses au questionnaire. On note dans environ 72 % des Etats membres du Conseil de l'Europe des initiatives en matière de consommation responsable⁴⁵, alors que seuls 48 % des Etats membres sont dotés de réglementations en faveur de ce type de consommation.

Des initiatives de nature législative ou juridique ont été mises en place dans les pays d'Europe occidentale, mais aussi, dans une moindre mesure, dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud⁴⁶. Elles s'appliquent aux plans national, régional et local. Au niveau du droit de l'Union européenne, de nombreuses initiatives ont également été menées à bien.

En ce qui concerne le niveau de l'engagement des pouvoirs publics, les textes et législations en vigueur sont résumés ci-dessous.

a. Initiatives qui reconnaissent le secteur de la consommation responsable

Cette catégorie recouvre différentes communications qui considèrent que la consommation responsable est un thème central et expriment la nécessité de soutenir le secteur (il peut s'agir, par exemple, de déclarations et initiatives de différents organes des pouvoirs publics⁴⁷ ou de propositions de loi⁴⁸, essentiellement au niveau national). Le plan d'action

45. Il s'agit notamment de contrats de groupes de consommateurs avec des agriculteurs «responsables», du tourisme responsable, d'écoles publiques de consommateurs, de labels publics «responsables» (par exemple sociaux, environnementaux) pour des produits ou des sociétés, d'initiatives en matière d'agriculture biologique et écologique, d'actions contre la publicité trompeuse ou mensongère, d'initiatives de responsabilisation sociale au sein des entreprises, de la création de différents organes pour la consommation durable ou l'élaboration de politiques durables, de contestations actives de consommateurs à l'encontre des OGM, de l'introduction de «principes éthiques» dans la passation de marchés publics ou de la promotion de pratiques de consommation durable auprès du grand public.

46. Par exemple en Bulgarie, Croatie, République tchèque ou Pologne. Croatie: label public «vert»; République tchèque: loi concernant la promotion des ventes et de l'utilisation des produits écologiques; Pologne: loi sur les fournitures et travaux en matière de marchés publics, loi sur l'agriculture écologique et biologique.

47. Autriche: stratégie nationale sur le développement durable; Belgique: plan fédéral pour le développement durable (2000-2004); Allemagne: rapport d'une commission d'enquête sur la consommation responsable; Pays-Bas: question parlementaire concernant une politique d'achat durable; Espagne: plan stratégique pour la protection des consommateurs; stratégie du développement durable; Suisse: proposition n° 02.3519 pour une certification éthique pour les entreprises; Royaume-Uni: stratégie pour le développement durable; cadre pour la consommation et la production durables.

du Gouvernement du Royaume-Uni en faveur des produits biologiques encourage les marchés publics à privilégier les denrées alimentaires produites localement selon les principes de l'agriculture biologique. Le plan fédéral pour le développement durable (2000-2004) en Belgique fixe des objectifs concrets, détaillés et chiffrés à atteindre dans un certain laps de temps pour développer le secteur. Ainsi, en 2003, l'achat de denrées alimentaires par les services de l'administration publique devait représenter jusqu'à 4 % du marché pour les produits biologiques et 4 % pour les denrées produites de manière «socialement responsable».

L'Union européenne a mentionné, dans de nombreux documents, la nécessité de soutenir et de développer le secteur de la consommation responsable, par exemple tout récemment dans la Stratégie pour la politique des consommateurs (2002-2006)⁴⁹.

b. Réglementations qui soutiennent le secteur de la consommation responsable sur le plan juridique

Cette catégorie recouvre les textes et législations adoptés par les Etats pour soutenir activement le secteur par le biais d'avantages fiscaux, de labels «responsables», de cadres législatifs ou juridiques favorables pour la passation de marchés publics privilégiant le développement durable ou par le biais d'un soutien financier ou autre au secteur.

Des avantages fiscaux sont par exemple octroyés au niveau national aux Pays-Bas, où les agriculteurs biologiques et les producteurs de produits biologiques qui font au moins 70 % de leur chiffre d'affaires grâce aux ventes de ces produits peuvent déduire jusqu'à 10227 euros de leurs

48. Exemples: le projet de programme agroécologique en Bulgarie, qui octroie différents avantages financiers aux producteurs agricoles afin de les encourager à continuer à appliquer des pratiques agricoles visant à préserver l'environnement; proposition de loi concernant l'interdiction des OGM dans le canton du Tessin et à Genève en Suisse; le projet de loi relatif à l'interdiction de la publicité trompeuse concernant les conditions sociales dans lesquelles s'exerce la production (Belgique).

49. Stratégie pour la politique des consommateurs (2002-2006) – Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, COM(2002)208 final; documents qui sont très favorables aux différentes initiatives en matière de labellisation sociale ou qui soulignent la possibilité d'adopter un label social au niveau européen (Parlement); livre vert de la Commission européenne (2001) qui proposait d'introduire, avec les syndicats et les ONG, un label pour la responsabilité sociale des entreprises; proposition d'un plan d'action de l'Union européenne (12 février 2004) qui encourage les mesures en faveur de la durabilité (également en matière de marchés publics).

impôts sur les revenus. Par ailleurs, de nombreux Etats ont établi, aux niveaux national et régional, divers labels publics «responsables» pour développer le secteur. Ces labels concernent en grande partie l'environnement⁵⁰, mais aussi diverses situations sociales⁵¹.

Des dispositions réglementaires ont été mises en place en faveur de la passation de marchés publics privilégiant le développement durable, par exemple aux niveaux local, régional ou national en Autriche, en Belgique, en Allemagne⁵², en Pologne, en Suisse et au Royaume-Uni. La plupart des dispositifs législatifs permettent de prendre en considération d'une manière ou d'une autre les aspects sociaux, écologiques, environnementaux ou sociopolitiques. La Belgique a mis en place un site Internet⁵³ pour aider les pouvoirs publics à choisir des produits durables et pour les conseiller sur la façon de formuler leurs appels d'offres. La nouvelle loi relative à la passation de marchés publics en Pologne préconise des solutions éthiques et équitables. La Suisse est connue pour sa position pionnière en matière de marchés publics verts⁵⁴. Le premier rapport annuel (2002) d'un groupe intergouvernemental sur la passation de marchés publics privilégiant le développement durable au Royaume-Uni a récemment recommandé quelques changements positifs pour soutenir la passation de marchés publics orientée sur le développement durable. Il s'agit notamment de s'engager explicitement au niveau politique à favoriser ce type de passation de marchés publics ou d'élaborer des lignes directrices à l'intention des services gouvernementaux qui mettent en avant, dans ce type de marchés publics, la recherche de la valeur obtenue pour l'argent dépensé. L'Allemagne se distingue par ses initiatives dans ce domaine, aux niveaux

50. Par exemple, les labels «écologiques» pour les produits et services moins nocifs pour l'environnement, le tourisme respectueux de l'environnement ou les textiles «en harmonie avec la nature» (Autriche, Croatie, République tchèque, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Scandinavie [Finlande, Norvège, Suède], Suisse ou Royaume-Uni).

51. Belgique: label social; Danemark: indice social; Irlande: label pour le développement des ressources humaines ou Italie: label de qualité sociale (travail éthique).

52. Le «Ministerialblatt» du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, n° 31 (9 mai 1985), incite par exemple à acheter de préférence les produits labellisés «écologique» dans les marchés publics. La loi pour la promotion du tri sélectif, du recyclage et de l'enlèvement écologique des déchets prévoit également des dispositions réglementaires pour les marchés publics verts. De nombreuses villes et communes allemandes ont leurs propres lignes directrices et critères pour la passation de marchés publics respectueuse de l'environnement.

53. Voir site Internet: www.guidedesachatsdurables.be

54. Voir site Internet: www.buwal.ch

local, régional et national. En outre, un manuel sur les marchés publics verts est distribué aux acteurs des pouvoirs publics et un site Internet⁵⁵ a été créé pour promouvoir la passation de marchés publics orientée sur le développement durable.

Le soutien financier, qui émane des pouvoirs publics aux niveaux local, régional et national, vise notamment les objectifs suivants: subventions aux niveaux national, régional et local pour le développement organisationnel et structurel d'initiatives en matière d'agriculture communautaire (CSA ou Community Supported Agriculture) et des AMAP⁵⁶, par exemple en France (Provence), en Belgique, au Danemark, en Allemagne et au Royaume-Uni; soutien, aux niveaux régional et national, de la promotion des produits du terroir et biologiques⁵⁷; aides financières au niveau national pour les campagnes sur le tourisme équitable ou la campagne «vêtements propres⁵⁸»; soutien aux agriculteurs biologiques ou à la reconversion à l'agriculture biologique⁵⁹; soutien aux initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou promotion des normes sociales et de travail⁶⁰; soutien au développement et à la promotion de labels volontaires en Suisse ou promotion des écoles de consommateurs en Belgique, par exemple.

On peut également citer les actions de formation à l'intention des agriculteurs qui veulent adopter le fonctionnement en agriculture communautaire (CSA) (Belgique) ou des conférences organisées par

55. Voir site Internet: www.beschaffung-info.de

56. Agriculture communautaire (CSA) et Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP): ces deux formes d'organisation défendent la promotion de contrats entre des groupes de consommateurs et des agriculteurs.

57. La région de Toscane (loi régionale n° 11/2002) favorise la consommation des produits agricoles biologiques dans les cantines et restaurants scolaires et universitaires, ainsi que dans les hôpitaux pour une meilleure santé publique. Le Royaume-Uni (Ecosse) a financé (63,5 millions de livres) un programme de réforme de la restauration scolaire qui vise à proposer une alimentation biologique produite localement.

58. Le Liechtenstein a accordé des subventions à l'ONG «*Arbeitskreis und Tourismus uns Entwicklung*»; un projet intermédiaire de *monitoring* du «*Clean Clothes Campaign*» est soutenu et cofinancé par le secrétaire d'Etat à l'Economie suisse.

59. En Suisse, la promotion de l'agriculture biologique se fait par le biais de paiements directs aux agriculteurs suisses et la commercialisation des produits biologiques se fait par le biais de contributions payées aux marchés suisses pour en faciliter la promotion.

60. Les Pays-Bas ont élaboré un index de la RSE; des subventions de la part des pouvoirs publics régionaux sont accordées aux entreprises souhaitant mettre en œuvre la RSE; la Suisse subventionne des projets d'aide aux entreprises pour la mise aux normes des conditions de travail avec les normes de travail et sociales internationalement admises du BIT.

l'Etat sur la RSE (Belgique); la création de groupes de travail pour la consommation durable ou d'une instance de conseil pour le développement durable (République tchèque, Allemagne); la documentation relative aux pratiques du travail éthique dans les entreprises (Danemark); une initiative qui encourage les gens à consommer «durable⁶¹»; un projet de loi pour la promotion de l'agriculture durable⁶² (Suisse) et une loi concernant la réglementation sur l'occupation des sols⁶³ qui réserve une certaine superficie à l'agriculture (Suisse).

L'Union européenne apporte également son soutien au secteur par le biais de différentes initiatives relevant du droit communautaire (telles que les labels européens⁶⁴ ou les directives qui interdisent la publicité trompeuse⁶⁵) et de communications qui encouragent les normes de travail de base et la gouvernance sociale⁶⁶. En outre, l'Union européenne apporte un soutien financier aux campagnes de sensibilisation, à la recherche et à l'amélioration de la structure des réseaux. Grâce à certaines dispositions du droit communautaire et à des décisions de la Cour de justice européenne⁶⁷, des aspects environnementaux et sociaux sont mieux intégrés dans les procédures de passation de marchés publics.

61. Voir site Internet: www.nachhaltigkeitsrat.de/projects/sustainable_goods/index.html

62. Règlement du Grand Conseil de la République et du canton de Genève, PL 9122, M 1474-A, qui favorise l'agriculture durable en tenant compte par exemple d'aspects sociaux et environnementaux, et de la biodiversité (en vigueur au 1^{er} janvier 2005).

63. Loi concernant la réglementation sur l'occupation des sols, 22 juin 1979, FF 1996 FIII, 485, RS 700, RO 2000 2042; Décret concernant la réglementation sur l'occupation des sols (27 juin 2000, 7000.1)

64. Label écologique européen, symbolisé par une fleur pour vingt et une catégories différentes (par exemple les machines à laver, les textiles, l'hébergement touristique) – Règlement du Conseil – CEE 880/92 et le règlement UE-Oeko pour les produits écologiques – 2092/1991 et 1804/1999.

65. Directive 84/450/CEE du Conseil (10 septembre 1984).

66. COM (2001) 416.

67. Directive relative aux marchés publics, Parlement européen, 2 décembre 2003, Commission, mai 2000 (IP/00/461); elle permet aux autorités nationales d'appliquer de manière transparente des critères environnementaux et sociaux appropriés et objectifs pour le bien de tous, sans autoriser pour autant des attributions de marché arbitraires et déloyales fondées sur des aspects sans rapport avec les travaux ou services à fournir; Directive relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fourniture et de services 2004/18/CE; CE COM(2001)274 «marchés publics verts»; décision de la Cour européenne C-513/99; décision de la Cour européenne C-225/98 (26/9/2000).

c. Engagement des pouvoirs publics en faveur du secteur de la consommation responsable

Cette dernière catégorie recouvre les décisions locales et nationales qui concrétisent l'engagement de diverses instances publiques en faveur de la consommation responsable.

Pour ce qui est de l'Allemagne, cet engagement porte sur les aspects non seulement environnementaux mais aussi sociaux des marchés publics. Ainsi, le Conseil municipal de Munich a décidé⁶⁸ que les appels d'offres concernant certains produits, par exemple le jus d'orange et les tapis, devraient respecter les dispositions de la Convention n° 182 de l'OIT contre le travail des enfants. Depuis 2002, le Conseil municipal de Düsseldorf n'équipe ses pompiers que d'uniformes dont la production a respecté les normes internationales en matière de droit du travail. L'Agence fédérale allemande pour l'environnement (Umweltbundesamt) a été la première institution publique à être certifiée conformément au système communautaire de management environnemental et d'audit (Emas II), qui permet d'évaluer la performance environnementale des institutions certifiées. L'engagement des pouvoirs publics en faveur de la consommation responsable se concrétise également par l'organisation de conférences internationales pour la formation des instances publiques à la consommation durable. A titre d'exemple, on citera une réunion internationale à l'intention des maires sur les énergies renouvelables qui s'est tenue en mai 2004 en Allemagne. Dans le même esprit, le Congrès européen pour les responsables chargés des questions environnementales au sein des collectivités locales, tenu en juillet 2004 en Allemagne, a contribué à renforcer l'engagement des collectivités locales en faveur de la consommation responsable.

Au niveau européen, dix-huit collectivités locales⁶⁹ participent à l'initiative Procura+ qui vise à organiser une campagne concertée en faveur d'une passation de marchés publics équitable et respectueuse de l'environnement. L'Union européenne a récemment concrétisé son engagement en adhérant à Emas⁷⁰.

68. Résolution de l'administration du conseil de Munich (17 juillet 2002).

69. Parmi celles-ci figure notamment la ville de Ravensburg en Allemagne; Voir le site Internet: www.procuraplus.org.

70. Depuis 2001, tous les secteurs économiques, et notamment les services publics et privés, peuvent adhérer à Emas: règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001.

Conclusions

Pour ce qui est de la finance éthique, en matière de textes et législations de soutien, les initiatives dans ce domaine sont moins nombreuses (20 %) que celles relatives au commerce équitable (24 %) et à la consommation responsable (48 %). Des textes et actions de nature ou de portée juridique ont été adoptés et entreprises essentiellement au niveau national, et principalement dans les pays d'Europe de l'Ouest. Au niveau de l'Union européenne, il n'y a pas de soutien direct ni d'engagement, hormis plusieurs propositions visant à soutenir la finance éthique indirectement par le biais de l'obligation faite aux entreprises de divulguer certaines informations. Il serait souhaitable de développer la législation en faveur de la finance éthique, non seulement au niveau national mais aussi aux niveaux local et régional, et également dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il serait opportun que l'Union européenne s'engage à mettre en place un cadre favorable pour le secteur et à investir ses fonds dans une optique d'éthique.

Le commerce équitable pourrait gagner en importance si un plus grand nombre de pays, en particulier des pays d'Europe de l'Est, du centre et du Sud mettaient en place des résolutions pour cela. En ce qui concerne le deuxième niveau de législation, il serait souhaitable que, en plus d'apporter un soutien financier direct, les pouvoirs publics et notamment l'Union européenne adoptent davantage de cadres juridiques favorables concernant par exemple les passations de marchés publics, reconnaissent officiellement les organisations de commerce équitable et consentent des avantages financiers. Il serait également utile d'étendre le modèle de la proposition de loi italienne (qui couvre l'ensemble des dispositions spéciales pour le secteur tout entier) à d'autres pays, voire à l'Union européenne. Les pouvoirs publics peuvent renforcer leur engagement en privilégiant davantage les produits issus du commerce équitable (consommation accrue et plus régulière au lieu de les réserver à quelques événements spéciaux).

On a dit plus haut que, des trois secteurs, la consommation responsable est la mieux soutenue au niveau législatif (48 %). Cependant, on peut encore améliorer la situation, notamment par la promotion d'initiatives législatives ou juridiques dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud, par l'harmonisation des labels «responsables» au niveau de l'Union européenne (par exemple les labels sociaux), par des initiatives pionnières dans d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe, notamment en matière de passation de marchés publics – domaine qui donne aux autorités publiques la

possibilité de faire la preuve qu'elles peuvent elles aussi agir concrètement en faveur du développement durable. L'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et la Suisse, pour ne citer qu'elles, offrent des exemples de bonnes pratiques (mise en place de sites Internet pour les pouvoirs publics militant pour le développement durable).

VII – VERS UN SYSTÈME FINANCIER SOLIDAIRE EUROPÉEN

par Henri Rouillé d'Orfeuil, ancien président de Finansol, Paris

Introduction

Dans le contexte précédemment décrit et face à des situations concrètes de drames sociaux ou environnementaux, des citoyens, le plus souvent organisés informellement ou formellement en associations, ont engagé des actions de création ou de réorientation d'activités économiques. La moitié de l'humanité vit d'activités économiques informelles créées à la marge de l'économie mondialisée ou, simplement, de l'économie formelle. Sous toutes les latitudes, l'initiative économique se manifeste. L'initiative économique des exclus du système économique est le point de départ obligé à partir duquel les partenaires financiers solidaires s'efforcent d'ouvrir l'économie formelle ou de créer une économie nouvelle. De fait, en Afrique, en Amérique latine ou en Asie, mais aussi en Amérique du Nord et en Europe, des initiatives économiques appuyées par des partenaires solidaires ont donné naissance à des expériences, puis à des réseaux d'expériences, voire à des mouvements, qui, dans certains cas, ont atteint des dimensions importantes et manifestent un dynamisme remarquable. Certains de ces acteurs, réunis lors des forums sociaux mondiaux (FSM) de Porto Alegre ont estimé qu'il était temps de se donner les moyens d'une coopération internationale entre ces nombreuses initiatives ou mouvements. Ce désir de coopération s'inscrit dans la volonté de construire ensemble un «système financier solidaire mondial», comme il existe un système financier mondial. En janvier 2003, lors du FSM III, les acteurs présents ont proposé de donner la priorité en 2003 et 2004 à l'émergence de «systèmes financiers solidaires régionaux», c'est-à-dire, pour nous, à l'émergence d'un «système financier solidaire européen». Cette volonté des acteurs financiers solidaires a rencontré un écho particulier à la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, qui a décidé d'appuyer la démarche, de la relayer auprès des gouvernements européens et de s'appuyer sur elle pour favoriser le développement d'une coopération entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de l'est et de l'ouest de l'Europe.

1. La finance éthique et solidaire européenne

Pour caractériser la finance éthique et solidaire européenne et présenter ses rôles, en amont, d'incitation à l'engagement des citoyens dans l'éco-

nomie et, en aval, d'appui à la mise en œuvre d'activités économiques solidaires, nous proposons quatre éclairages qui nous serviront à formuler des recommandations aux différents acteurs concernés.

a. Les trois formes de finance éthique ou solidaire

On peut retenir une typologie sommaire, composée de trois manières de faire autrement de la finance:

- La finance éthique: elle s'intéresse à la qualité des politiques menées par les entreprises cotées en bourse. Les épargnants/investisseurs, et en leur nom les gestionnaires de fonds mutuels, souhaitent avoir dans leurs portefeuilles des actions d'entreprises «responsables» au regard de leurs politiques sociales et environnementales. A l'inverse, ils souhaitent éliminer les entreprises qui mènent, de leur point de vue, de mauvaises politiques dans le domaine social et/ou environnemental, ou dans tout autre domaine jugé important. Les entreprises cotées font l'objet de notations dans chacun des domaines du développement durable par des agences spécialisées. Les gestionnaires peuvent ainsi choisir les entreprises bien notées et éliminer celles qui le sont mal. Cette approche de la finance est considérée aujourd'hui comme de l'«investissement socialement responsable». La finance éthique ou l'investissement socialement responsable a connu un développement important en Europe ces dernières années. En France, une centaine de produits d'épargne ont collecté près de 2 milliards d'euros, soit cinq fois le montant de 1999. Il est vrai que les performances financières de la finance éthique sont plutôt supérieures à celle de la finance classique.
- La finance solidaire de partage des revenus financiers: elle redistribue sous forme de dons à des associations tout ou partie des revenus financiers obtenus de produits financiers classiques ou éthiques et/ou tout ou partie des frais de gestion cédés par les gestionnaires de fonds. Ces formes de placement sont appelés fonds de partage. C'est donc l'épargnant qui fait don d'une partie de ses revenus, parfois le gestionnaire complète le don en renonçant à une partie des frais de gestion. Le don est utile aux associations bénéficiaires, mais il ne modifie pas le circuit financier proprement dit.
- La finance solidaire d'investissement: elle agit directement, sous différentes formes (participation au capital, crédits, garantie), en orientant tout ou partie des montants collectés vers des entreprises que l'on peut qualifier de solidaires. Cette finance, à la différence des deux autres

mentionnées, participe à la construction de nouveaux circuits financiers et ces produits d'épargne ou d'investissement favorisent la création ou le développement d'entreprises ou d'activités économiques productrices d'externalités sociales ou environnementales positives.

Ces trois finances ont des caractéristiques et, surtout, des objectifs différents. La finance éthique œuvre au cœur de l'économie et s'efforce de pousser les grandes entreprises à avoir des comportements sociaux, territoriaux et environnementaux positifs. La finance solidaire de partage des revenus financiers s'efforce de dégager des moyens financiers pour aider le travail associatif. La finance solidaire d'investissement s'efforce de financer avec des conditions adaptées des activités économiques permettant l'«inclusion» de personnes ou territoires exclus dans l'économie ou dans des économies que l'on baptisera économies territoriales ou économies solidaires. Ces trois formes de finances jouent des rôles importants, mais nous nous intéresserons dans ce document d'abord à la «finance solidaire d'investissement».

b. La finance solidaire d'investissement

On se contentera ici de schématiser et de présenter ce type de finance comme un «système financier solidaire» (SFS), avec son anatomie et sa physiologie qui doivent fonctionner de concert pour que le système soit vivant et mû par une dynamique.

Tout d'abord, disons qu'un système financier solidaire (SFS) doit constituer une «machinerie» permettant une intermédiation entre «épargnants solidaires» et «entrepreneurs solidaires», c'est-à-dire permettant de canaliser des financements jusqu'à un entrepreneur et une entreprise solidaire. Nous reviendrons plus loin sur la solidarité qui caractérise les uns et les autres.

Cette machinerie est constituée d'une anatomie – des organes – et d'une physiologie – des circuits médiateurs qui relient les organes et autour desquels s'organisent des fonctions nécessaires à leur efficacité économique et financière.

- Anatomie – Les organes financiers sont de deux types: des institutions financières solidaires (IFS) et des établissements financiers (EF). Les EF, du fait de leurs statuts, vont pouvoir créer et gérer des produits financiers ou produits de collecte de l'épargne. Les IFS, du fait de l'engagement militant des partenaires qui les composent, peuvent remplir des fonctions qui sont spécifiques à la finance solidaire. Dès que les circuits

financiers s'allongent, EF et IFS doivent travailler ensemble et en complémentarité, chacun dans les fonctions qui sont les siennes.

- Physiologie – Les circuits financiers solidaires sont matérialisés par des produits financiers solidaires, qui relient épargnants et entrepreneurs. Répondant à différents besoins des entrepreneurs (principalement demandes de participation au capital, demandes de crédits ou demandes de garantie) et aux préférences ou aux exigences des épargnants, définies par un dosage entre objectifs financiers traditionnels – rentabilité, sécurité et liquidité – et objectifs sociaux, territoriaux et environnementaux – solidarité, proximité et durabilité –, les produits financiers solidaires sont de natures diverses et ont des caractéristiques variées. Ils sont donc aussi nombreux que les gestionnaires (en l'occurrence EF et IFS) sont prêts à les développer pour mobiliser le plus d'épargne solidaire possible.

Pour faire fonctionner efficacement ces circuits financiers solidaires et compenser certains handicaps liés à la prise en compte des objectifs sociaux, territoriaux ou environnementaux, des fonctions sont nécessaires. Trois de ces fonctions sont capitales: la détection des possibles créateurs d'entreprises, la garantie des prêts (qui doit compenser le surplus de risques lié aux publics et aux projets concernés) et l'accompagnement des porteurs de projets. C'est dire le rôle majeur et central joué dans un SFS par les IFS elles-mêmes ou, lorsque ces différentes fonctions sont externalisées, par leurs institutions partenaires spécialisées.

c. L'identification et la mesure du «caractère solidaire» de la finance

Avec l'élargissement des circuits financiers solidaires et la multiplication des acteurs impliqués dans ces circuits, et avec le souhait de bénéficier de la sollicitude des autorités publiques, il n'est plus possible d'autoproclamer la solidarité de certains actes financiers ou d'en rester à des définitions subjectives. Le caractère solidaire de la finance doit être «objectivé» et correspondre à un «plus» en terme d'intérêt général. Il doit être facilement, et sans un surcroît de bureaucratie, identifiable, mesurable et contrôlable.

Ce caractère est reconnu lorsque tout ou partie de l'encours sert, au bout de la chaîne, à financer des entreprises ou des activités «solidaires». Il convient donc de définir les critères ou indicateurs permettant de qualifier de solidaires les entreprises financées. Dans l'exemple français, le «Comité du label» de l'association Finansol retient un critère qui correspond au champ de la «réinsertion de personnes en difficulté» – une

entreprise est solidaire si elle est créée par une «personne en difficulté» – notion définie par la loi Lutte contre l'exclusion – on a recruté le tiers de son personnel dans cette catégorie. Des réflexions sont en cours pour retenir d'autres critères de solidarité permettant de qualifier de solidaires des familles d'entreprises œuvrant dans d'autres domaines. Actuellement, quatre domaines sont l'objet de cette réflexion: le «développement de territoires en difficulté», le «développement d'économies locales», le «développement durable» et le «développement de la solidarité internationale».

La reconnaissance du «caractère solidaire» et l'attribution d'un «label de solidarité» sont des conditions préalables au développement de la finance solidaire, particulièrement lorsque celle-ci ambitionne de se pratiquer à des échelles nationale et européenne.

d. Vers un système financier solidaire européen

Les expériences de finance solidaire sont nées d'initiatives décentralisées. Certaines de celles-ci ont pu disparaître soit parce qu'elles ont échoué, soit parce qu'elles se sont contentées de résoudre quelques problèmes locaux. Certaines autres initiatives ont donné naissance à des réseaux ou à des mouvements qui ont parfois atteint une dimension nationale. Cette dimension nationale peut apparaître dans la création de plates-formes qui permet une meilleure promotion des finances solidaires (institutions, produits financiers...) et une interaction plus forte avec les pouvoirs publics ou législatifs. La dimension européenne est apparue depuis des années, d'abord grâce à des échanges d'information, de bonnes pratiques ou, au contraire, d'échecs. Aujourd'hui, la dimension européenne se manifeste par des réseaux d'acteurs acceptant de coopérer, par des produits financiers solidaires appelés à dépasser les frontières et par une réflexion sur une labellisation européenne.

Nous disposons en effet aujourd'hui de plusieurs instances:

- Un forum pour l'échange d'informations et d'expériences (Inaise), l'International network of social finance organisations, dont les fonctions sont appelées à se renforcer. Ce forum, actuellement cruellement dépourvu de moyens de fonctionnement, devrait jouer un rôle important dans la connaissance mutuelle entre les IFS européens, particulièrement ouest-européens. Le Microfinance Center (MFC), basé à Varsovie, pourrait jouer un rôle de forum pour les pays de l'est et du centre de l'Europe.

- La Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (Febea), créée en 2001, rassemble une quinzaine d'établissements financiers, présents dans huit pays européens. Ces banques et établissements financiers ont créé trois produits financiers solidaires: un fonds commun de placement (FCP choix solidaires), une société d'investissement (la Sefea) et un fonds de garantie mutuel (la Garantie solidaire). La Febea est en train de structurer la partie en amont de la chaîne du financement, partie qui concerne la collecte de l'épargne solidaire. Egalement sur ce créneau, d'autres banques, comme la banque Triodos implantée dans quatre pays, contribuent également à la mobilisation des épargnants.
- Le Réseau européen de la microfinance regroupe des institutions orientées vers le microcrédit solidaire¹. Ce réseau correspond à des IFS, qui jouent un rôle majeur en aval de la chaîne du financement solidaire, notamment dans l'accompagnement des porteurs de projets en situation de grande difficulté.

2. Les facteurs de blocage et/ou de développement des finances et des entreprises solidaires

Les finances solidaires ont pris des formes et connaissent des développements très divers selon les pays européens. Un véritable changement d'échelle ne pourra se produire sans une interaction entre des dynamiques internes au milieu de la finance solidaire et des appuis extérieurs, à commencer par ceux des autorités et des pouvoirs publics.

a. Les trois étapes de la croissance des finances solidaires

L'analyse des états des lieux fait apparaître trois stades de développement qui précèdent la construction véritable d'un système national:

- stade 0: il est des pays où la finance solidaire reste inconnue et où l'on n'observe pas de réelles initiatives. La question qui se pose est alors de susciter les premières initiatives ou, lorsque des expériences sont tentées, de les soutenir et de favoriser leur diffusion. Nous étions dans cette situation dans tous les pays d'Europe centrale et orientale (Peco) et dans les nouveaux pays indépendants (NPI) au début des années 1990. Depuis lors, les expériences de microcrédit se sont multipliées

1. La DG Entreprises de l'Union européenne fixe à 25 000 euros la limite du microcrédit.

grâce à des financements extérieurs et à la multiplication des institutions de microfinance². Certains pays, notamment la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Bélarus, sont restés à ce stade;

- stade 1: il est des pays où des expériences parfois nombreuses existent mais où le système est largement incomplet. C'est notamment le cas lorsqu'une seule ligne de finance solidaire s'est développée, par exemple le microcrédit ou la finance solidaire de partage. Il convient alors de compléter l'anatomie et la physiologie du système financier solidaire et d'aider le développement des expériences en cours. Un regroupement des acteurs financiers solidaires dans une fédération pourra renforcer la capacité de mobilisation et de négociation de ces acteurs, qui sont souvent trop petits pour engager un débat avec les autorités publiques;
- stade 2: les différents éléments anatomiques et physiologiques du système national sont en place, il convient alors d'augmenter la puissance des moteurs, par exemple en développant l'information des citoyens, possibles épargnants solidaires, en obtenant la mise sur pied d'un cadre légal et réglementaire, des mesures fiscales incitatives et des appuis publics ciblés.

b. La recherche des échelles optimales des différents segments de la chaîne du financement solidaire

La question des économies d'échelle et, plus simplement, celle de l'échelle optimale d'organisation des différents segments, outils ou fonctions sont importantes tant pour la recherche de l'efficacité que pour celle de la viabilité économique. Cette réflexion permet également de déterminer les partenariats publics les plus pertinents entre les administrations européennes, nationales ou locales. Les échelles sont, en effet, différentes:

- en amont de la chaîne du financement, c'est-à-dire pour la collecte de l'épargne solidaire, seuls des établissements bancaires peuvent lancer un appel public à l'épargne. Ces établissements vont proposer des «produits d'épargne» dont les caractéristiques financières (rentabilité, sécurité et liquidité) et solidaires sont définies et proposées aux épargnants;

2. Le Centre de microfinance pour les Peco (pays d'Europe centrale et orientale) et les NPI (nouveaux pays industrialisés) comptait, fin 2002, soixante-neuf membres.

- en aval de la chaîne du financement, c'est-à-dire pour la mise en place du crédit solidaire, qui suppose une détection, un accompagnement et un suivi des entrepreneurs, les petites échelles sont obligatoires. Eu égard aux publics concernés, la connaissance du milieu et de la personne dont elle est issue, celle des réseaux locaux d'appui, notamment les réseaux de proximité mis en place par les collectivités territoriales, sont indispensables à la réussite de l'appui à la personne et à son projet;
- certaines expériences de finances solidaires jouent pleinement sur le caractère de proximité et le raccourcissement de la chaîne ou des circuits de financement permettant aux épargnants de participer au développement local et de se rapprocher des entrepreneurs. Ce sera souvent le cas du capital risque solidaire et, plus encore, des clubs d'investisseurs qui investissent directement dans le capital d'une entreprise du voisinage.

c. Le développement de l'investissement solidaire et des entreprises solidaires

La création d'une entreprise n'est pas une démarche facile, la création d'une entreprise solidaire est encore plus difficile. En effet, aux difficultés classiques s'ajoutent pour le créateur de nombreux obstacles supplémentaires liés à ses conditions personnelles, aux caractéristiques du territoire d'implantation ou à la taille de son projet. Les entreprises, qui nous intéressent, sont solidaires précisément parce qu'elles s'engagent à produire des «externalités» sociales, territoriales ou environnementales positives, qui ne sont pas rémunérées par le marché et qui, donc, apparaissent sur le plan économique comme des handicaps. L'investissement solidaire (participation au capital et/ou crédit) cherche à compenser les handicaps des entreprises solidaires. La multiplication et le développement des entreprises solidaires passent par la compensation de ces handicaps et la création de conditions particulières, notamment dans trois domaines clés:

- la détection et la «mise à niveau» des créateurs: outre nécessaire à la formulation de tous projets de création d'activités économiques (appui technologique, juridique, commercial...), le créateur solidaire a besoin de cheminer d'une situation d'exclusion vers une dynamique de réinsertion;
- le développement de l'accès à des financements adaptés aux conditions des différentes familles d'entreprises solidaires. Nous retrouvons

le développement de l'épargne solidaire mais aussi de la mobilisation de fonds publics et privés qui, combinés, peuvent apporter des solutions financières diversifiées et adaptées aux natures et aux situations spécifiques des différentes familles d'entreprises solidaires;

- le développement de la garantie est également un facteur déterminant du développement de l'investissement solidaire et de la mobilisation de l'investissement privé. Les fonds nécessaires peuvent être apportés par des politiques publiques, des collectivités territoriales, des acteurs économiques ou des acteurs financiers solidaires.

d. Le renforcement des institutions de finances solidaires

Les institutions financières solidaires (IFS) sont le véritable moteur des finances solidaires. Elles trouvent leurs origines dans les initiatives de terrain et portent toujours les expériences qui servent de références. Elles ont lancé le mouvement solidaire, souvent sans appui. Aujourd'hui, elles sont au cœur de tous les partenariats qui permettent d'envisager un changement d'échelle. Développer les finances solidaires, c'est d'abord aider les IFS à se renforcer. Or, précisément, les IFS sont à la recherche d'un «modèle économique» qui leur permettent de grandir avec la demande effective ou potentielle qui s'adresse à elles. Quatre logiques sont débattues:

- une solution privée de marché, qui permettrait le financement des services financiers des IFS via le taux d'intérêt des prêts;
- une solution publique opérationnelle, qui passe par la rémunération des services rendus exprimés en terme d'intérêt général, par exemple le financement paramétrique d'un emploi créé ou d'une famille logée ou d'un service social fourni. Dans cette proposition, il revient aux pouvoirs publics, au titre de leurs politiques publiques (affaires sociales, environnement, aménagement du territoire...) de rémunérer ces services à un niveau négocié et qui s'établira entre le coût réel de sa production privée et le coût que ce même service aurait occasionné s'il avait dû être fourni par une administration publique;
- une solution publique institutionnelle, qui passe par des subventions publiques et une prise en charge directe de certains coûts de fonctionnement;
- une solution privée et généreuse, qui pour être soutenue et pérenne demande des mesures incitatives publiques, notamment fiscales. On

retrouve le bénévolat (organisé), le mécénat ou le don des particuliers, notamment par le biais d'une épargne solidaire de partage.

Bien entendu, ces différentes solutions doivent être combinées, mais, quelle que soit la combinaison, l'appui des pouvoirs publics sera déterminant dans le développement des IFS, qui sont, rappelons-le une fois encore, le moteur central de la dynamique des finances solidaires.

e. Le développement de l'épargne solidaire

Dès lors qu'il existe une activité bancaire et des habitudes d'épargne, ce qui n'est pas le cas partout dans les pays du Sud ou de l'Est, la collecte d'une épargne solidaire ne pose pas de problèmes majeurs. Les mécanismes et les outils de collecte de l'épargne solidaire sont connus. Ils ne diffèrent pas beaucoup des outils permettant la collecte d'une épargne classique. Ce qui diffère est le branchement du segment «épargne» sur le segment «investissement solidaire», c'est-à-dire la destination des fonds vers des entreprises solidaires et, bien sûr, la motivation des épargnants, qui prennent en charge une bonne partie des handicaps liés aux investissements solidaires. Plusieurs facteurs sont déterminants dans le développement d'une épargne solidaire:

- la multiplication des produits de collecte d'épargne;
- la mise en place des conditions d'une transparence de la gestion des produits financiers, de manière à ce que l'épargnant puisse vérifier que le contrat passé avec le gestionnaire est respecté par celui-ci;
- l'existence et la crédibilité d'un «label de solidarité», de manière à garantir à l'épargnant que l'effort qu'il consent sur les critères financiers est bien compensé par une «rentabilité» sociale ou environnementale identifiée;
- la définition et le vote de mesures fiscales incitatives pour les épargnants;
- l'information sur les produits d'épargne solidaire en direction des épargnants potentiels, une fois constituée une gamme de produits financiers diversifiés et une fois mis en place un label fiable, est alors une priorité. Les médias sont les vecteurs qui permettront de toucher le grand public;
- la mobilisation de publics spécialisés: une étape nécessaire entre l'implication des premiers cercles de promoteurs et de militants, et la mobilisation du grand public.

f. Les rôles incitatifs et contributifs des pouvoirs publics nationaux

Comme nous l'avons vu précédemment, le rôle des pouvoirs publics est déterminant dans le développement des finances solidaires et des entreprises ou activités économiques solidaires. Rappelons ici les points d'ancrage essentiels:

- évolution du cadre légal, réglementaire et fiscal: la question qui est ici posée concerne la «reconnaissance» des acteurs ou des outils de la finance solidaire;
- appuis aux institutions financières solidaires (IFS);
- soutiens apportés aux «acteurs fédératifs ou collectifs» ou soutiens via ces acteurs collectifs: la construction d'un «système financier solidaire national» implique la création d'un acteur collectif, qui pourra prendre la forme d'une fédération des acteurs financiers solidaires. Une telle fédération est appelée à jouer un rôle important dans le développement d'une coopération entre les membres et dans le dialogue ou la négociation avec l'Etat;
- la fédération pourra également jouer un rôle dans la professionnalisation du milieu en abritant un «fonds pour la professionnalisation» qui pourrait financer tout ou partie – à négocier également – des frais de formation, de communication et d'échanges d'information, de capitalisation;
- couverture des risques particuliers liés aux projets économiques solidaires. La création de fonds de garantie nationaux ou régionaux est l'une des clés des finances solidaires et de leur développement;
- développement de l'investissement solidaire (notamment par l'égalisation des conditions offertes à tous les investisseurs);
- développement de l'épargne solidaire (notamment par des mesures fiscales incitatives et des campagnes d'information).

g. Vers un contrat partenarial entre les différents acteurs de la finance solidaire

Pour promouvoir l'émergence d'un «système financier solidaire national», nous avons insisté sur le rôle des acteurs financiers eux-mêmes et des autorités et pouvoirs politiques nationaux. A vrai dire, bien d'autres acteurs doivent intervenir, notamment les collectivités territoriales, les

réseaux bancaires, les syndicats, les milieux associatifs, les associations de consommateurs, les milieux universitaires et scientifiques... chacun étant appelé à jouer un rôle dans la promotion des finances solidaires et dans la construction des outils nécessaires. Nous proposons que ces différents partenaires soient parties prenantes d'un contrat partenarial dont l'objectif serait de franchir les différents stades que nous avons présentés précédemment. Pour les pays où ont déjà été mis en place les différents éléments du système national, l'objectif serait de provoquer un changement d'échelle, c'est-à-dire de faire progresser les finances solidaires (épargne et investissement solidaire) d'un facteur 10.

L'émergence d'un «système financier solidaire européen» est déjà en route, mais il convient de l'appuyer et de développer les coopérations, aussi entre l'ouest et l'est de l'Europe.

Au-delà des politiques d'appui, des dynamiques européennes des acteurs financiers solidaires, du développement de la coopération dans le domaine des finances solidaires, il conviendrait aussi de créer les conditions d'un dialogue avec les autorités gouvernementales et intergouvernementales. Le Conseil de l'Europe a ici un rôle majeur à jouer.

VIII – L'ANALYSE DES BESOINS DANS LES DOMAINES DE LA GESTION DE L'ESPACE, DES RESSOURCES NATURELLES, DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTÉ HUMAINE

par Daniel Vuillon, responsable du Réseau des Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), Ollioules

Le présent article s'attache à donner quelques éléments d'analyse, pistes de réflexion et suggestions par rapport à l'engagement citoyen dans l'économie, plus particulièrement à la consommation responsable. Les questions abordées concernent:

- l'analyse des besoins (sociaux et environnementaux), notamment dans le domaine de la gestion de l'espace (rural et urbain) et des ressources naturelles, de l'alimentation et de la santé humaine;
- la consommation responsable comme réponse à ces besoins;
- quelques pistes possibles pour un partenariat entre les pouvoirs publics et les initiatives de la consommation responsable et engagée (besoins et possibilités);
- le partenariat avec les autres secteurs de l'économie solidaire.

1. L'analyse des besoins

Face à la situation que connaît aujourd'hui la gestion des espaces et la production alimentaire en Europe, on ne prend souvent pas suffisamment la mesure de l'urgence face à laquelle nous nous trouvons. Dans les pays développés, l'agriculture intensive et l'agro-industrie liées à la grande distribution ont pris aujourd'hui une position totalement dominante, du moins dans les pays de l'Europe occidentale, et sont en voie de le devenir en Europe centrale et orientale. En France, par exemple, la grande distribution a accaparé 90 % des parts de marché et il n'y a pas de place pour les petites exploitations. La grande distribution et l'agro-industrie, qui vont de pair, s'appuient en effet avant tout sur une agriculture intensive spécialisée, concentrée dans certaines zones de grande production bien précises et impliquant des transports de grande distance.

Ce phénomène a eu pour première conséquence la disparition des petites exploitations agricoles. Cela a touché en premier le milieu rural où le nombre d'agriculteurs a été réduit de moitié en dix ans, et beaucoup

de zones rurales sont aujourd'hui des déserts humains et sociaux. Cette tendance se vérifie également en milieu péri-urbain du fait de la concurrence sur le foncier pour la construction et de l'effondrement des marchés de proximité. On s'attend ainsi à la disparition de la majorité des petites exploitations en milieu péri-urbain dans les dix prochaines années, alors qu'en France, par exemple, un agriculteur sur deux se trouve actuellement en zone péri-urbaine.

Cette situation pose de très graves problèmes en termes de développement humain, de bien-être, de cohésion sociale et de développement durable:

- en termes de gestion de l'espace tout d'abord, l'extension de l'urbanisation péri-urbaine au détriment de l'agriculture implique la disparition d'un grand capital de terres fertiles où sont en général implantées les villes, qui sont le produit de centaines, voire de milliers, d'années de travail d'agriculteurs qui, au fil des générations, ont entretenu et amélioré la richesse de ces terres. Or cette «urbanisation» fondée précisément sur l'extension des zones dédiées aux grandes surfaces de distribution de toutes sortes et l'utilisation de la voiture individuelle, très gourmande en espace, comme moyen de transport, se traduit par la généralisation de «paysages non lieu», sans identité, qui apparaissent un peu partout en milieu péri-urbain;
- en deuxième lieu, cela pose un problème d'alimentation et de santé humaine. Sans vouloir entrer dans les détails d'un débat souvent contesté, il convient de rappeler que, selon le corps médical, l'augmentation de 300 % du nombre de cas de cancers depuis 1998 en France trouve essentiellement deux origines: l'atmosphère et l'alimentation. Or, la grande distribution fondée sur l'agriculture intensive et l'agro-industrie est en cause sur ces deux points: d'une part, par l'augmentation considérable du nombre de déchets liés aux emballages plastiques et assimilés, impliquant une pollution atmosphérique par leur incinération, et, d'autre part, par la généralisation de l'utilisation des produits chimiques (herbicides, insecticides, etc.). Des études spécifiques ont démontré la corrélation existant entre la fréquence des cancers et déformations à la naissance chez les personnes et familles les plus exposées à l'usage et l'assimilation de ces produits;
- enfin, la généralisation de la grande distribution et de l'agriculture intensive pose un problème de cohésion sociale, notamment par la perte de liens sociaux qu'elle implique et la déconnexion entre citoyens urbains et le contact et la connaissance de la nature et de l'agriculture.

2. La consommation responsable et engagée comme réponse

Face à ce faisceau de problèmes, des citoyens de plus en plus nombreux ont décidé de mettre en place de nouvelles formes de consommation qui non seulement peuvent freiner cette évolution mais sont également porteuses d'une nouvelle façon de penser l'économie, en y intégrant des objectifs sociaux, environnementaux et de santé humaine. Parties des problèmes posés par l'alimentation et l'agriculture, ces formes proposent un modèle d'organisation qui modifie radicalement la donne en termes de sécurité des personnes, sécurité de l'emploi (et donc d'autonomie et de développement personnel, familial et professionnel) et de lien social en s'appuyant sur un principe simple mais radicalement différent du fonctionnement classique des marchés. Il s'agit de la garantie de commercialisation à un producteur sur la base d'un engagement réciproque entre producteur et un groupe de consommateurs s'inscrivant dans le long terme, et établi sur la base d'objectifs partagés et régulièrement discutés (et non de résultats immédiatement exigés).

Ces objectifs prennent en compte à la fois l'intérêt général et l'intérêt de chacun, de manière équitable, garantissant ainsi un revenu décent et une sécurité dans le long terme au producteur, ainsi qu'une alimentation saine et une sécurité alimentaire aux consommateurs à des prix tout à fait abordables, et souvent même moins chers que ceux du marché.

Le principe de consommation responsable, initié au Japon il y a environ quarante ans, s'étend aujourd'hui un peu partout dans le monde, en commençant par les pays «riches». En Europe, il se répand de manière différenciée suivant les pays mais semble être porteur de développement rapide là où il commence à s'implanter.

Parmi les facteurs de succès de ce type d'initiatives, il faut prendre en compte:

- la viabilité économique du système, reposant en grande partie sur l'absence d'intermédiaires et de coûts en emballages, publicité, coûts commerciaux, etc. (les agriculteurs peuvent ainsi économiser jusqu'à plus de 50 % de leur temps passé dans le commercial), ce qui permet d'obtenir des prix intéressants aussi bien pour le producteur que pour les consommateurs;
- la grande souplesse du système, notamment par la relation directe producteurs-consommateurs qui permet un partage des risques et un effort partagé pour obtenir des objectifs concertés sans exiger de

résultats immédiats (par exemple des facilités pour un passage progressif à l'agriculture biologique);

- les problèmes de sécurité alimentaire qui ont fait jour ces dernières années (vache folle, dioxine, etc.) et qui ont conduit les consommateurs à chercher des alternatives et à s'engager;
- la satisfaction des consommateurs, qui, une fois conquis, deviennent alors d'ardents défenseurs de l'agriculture péri-urbaine;
- l'intérêt croissant pour cette alternative de la part des agriculteurs, confrontés à une pression constante pour la commercialisation de leurs produits, notamment en termes de prix, et qui sont souvent endettés à cause des investissements qu'ils doivent engager pour y faire face.

Par ailleurs, l'approche développée pour l'agriculture et l'alimentation peut être appliquée à d'autres secteurs comme le démontrent certaines initiatives émergentes, ce qui ouvre la voie à une autre façon de gérer la sécurité de l'emploi.

3. Quelques pistes pour le partenariat public-privé

Face aux avantages considérables dans tous les domaines (économique, social, environnemental, sécuritaire, etc.) que présente ce type d'initiative, on assiste à un intérêt croissant de la part des pouvoirs publics. Ainsi, le phénomène nouveau est l'intérêt des pouvoirs politiques qui n'avaient jamais jusqu'à présent fourni des outils pour permettre aux petits producteurs de résister aux pressions du marché et qui aujourd'hui voient dans la relation consommateurs-producteurs un levier particulièrement prometteur pour les politiques sociales, de santé et environnementales, et pour une société plus cohésive.

Plusieurs pistes possibles de partenariat entre les pouvoirs publics et les formes d'engagement citoyen dans l'économie qui mériteraient d'être approfondies sont à noter:

a. La reconnaissance

La simple reconnaissance de la validité des approches citoyennes par les pouvoirs publics est un premier pas très important qui peut en soi être un facteur décisif d'affirmation et de développement de ces initiatives. Par exemple, parmi les pressions qui existent dans le foncier, la prise de position

des pouvoirs publics s'avère cruciale pour faire pencher la balance dans un sens ou dans un autre.

La reconnaissance de la validité de l'engagement citoyen dans l'économie sous toutes ses formes, c'est avant tout reconnaître que l'économie solidaire est une vraie économie qui, de plus, est porteuse de cohésion et de lien social: elle ne doit pas être marginalisée mais plutôt prise en compte comme une véritable économie. Ainsi, la consommation responsable, le commerce équitable et la finance éthique et solidaire auront leur lettre de noblesse quand ils seront reconnus comme des alternatives viables et porteuses de solutions futures.

b. La fiscalité

La fiscalité est un champ d'intervention très important dans l'appui des pouvoirs publics aux initiatives citoyennes, car elle introduit des mécanismes de régulation qui peuvent être décisifs. Par exemple, toujours sur la problématique foncière, face à l'augmentation rapide des prix des terres constructibles, l'Etat devrait intervenir en taxant le foncier constructible pour financer le foncier non constructible, atténuer ainsi la spéculation et permettre un meilleur accès aux terres agricoles.

c. L'information

L'information au consommateur est aujourd'hui le principal frein au développement de la consommation responsable. C'est pourquoi il est essentiel qu'une information soit systématiquement organisée sur le coût social et environnemental des produits, et que chaque produit mis sur le marché soit affiché avec son bilan écologique, incluant ce qu'il a coûté en ressources naturelles et ce qu'il risque de produire en termes de pollution ou coût de traitement ou de recyclage. Le bilan écologique permet de donner des arguments à la proximité, à la préservation de la biodiversité, de la qualité de la vie, notamment les paysages et la qualité de l'atmosphère. Or un tel bilan ne peut être introduit que par des mesures législatives et de contrôle, ce qui nécessite une implication des pouvoirs publics.

d. La communication

Les pouvoirs publics ont également un rôle très important à jouer en termes de communication pour mobiliser les citoyens contre les abus de l'activité commerciale et pour promouvoir les comportements et engagements plus responsables. L'exemple très récent en France de la décision

gouvernementale de mettre à disposition des citoyens dans les mairies des autocollants à fixer sur les boîtes aux lettres contre la distribution abusive des prospectus publicitaires est particulièrement significatif de la recherche d'une alliance entre pouvoirs publics et citoyens pour une meilleure responsabilité sociale et environnementale.

e. L'appui à la mise en réseau

L'appui à la mise en réseau est un autre champ d'action où les partenariats entre pouvoirs publics et initiatives citoyennes sont possibles. L'exemple de l'appui donné par l'administration régionale au réseau des AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France est particulièrement significatif et démontre la manière dont un tel partenariat peut jouer un rôle très important de levier dans le développement de ces initiatives et de l'idée de consommation responsable.

L'on peut ainsi multiplier les exemples de domaines et mesures où le partenariat entre pouvoirs publics et initiatives citoyennes peut jouer un rôle essentiel. Même si ces formes sont encore dans la plupart des cas embryonnaires, l'on attend au minimum des pouvoirs publics qu'ils prennent les mesures nécessaires pour préserver les ressources existantes et éviter des situations irréversibles. Ces questions se posent aujourd'hui dans tous les pays d'Europe, en particulier en Europe centrale et orientale qui dispose d'un capital de traditions et de savoir-faire très important à préserver.

Enfin, parmi les appuis des pouvoirs publics, il faut distinguer les appuis locaux et régionaux, très diversifiés et engagés sur des actions concrètes par le fait de leur proximité sur le terrain, des appuis aux niveaux supérieurs (national et européen) qui doivent donner davantage d'importance aux cadres légaux et à la mise en réseau.

4. Les liens avec les autres secteurs de l'économie solidaire

Plusieurs types de liens sont à développer entre la consommation responsable et les autres secteurs de l'économie solidaire.

a. Liens avec la finance solidaire

La finance solidaire peut apporter un appui essentiel sur la gestion du foncier pour l'installation et l'insertion de jeunes agriculteurs, par exemple. Les banques éthiques doivent également réfléchir à d'autres formes d'appui possibles aux producteurs qui adoptent des approches consommateurs-producteurs.

b. Liens avec le commerce équitable

Il est essentiel que les organisations du commerce équitable prennent en compte les possibilités ouvertes par les accords de proximité entre producteurs et consommateurs. Ainsi, dans quelle mesure un groupement de producteurs locaux des pays du Sud qui passe par le commerce équitable pour la commercialisation de ses produits sur le marché international ne doit-il pas aussi et avant tout avoir une préoccupation de sécurité alimentaire pour les communautés locales où il est inséré? Dans ce sens, les accords directs entre producteurs et consommateurs au niveau local ouvrent ainsi une perspective intéressante.

IX – LE DÉVELOPPEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE PAR LA RESPONSABILISATION DES CITOYENS DANS LEURS COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION

*par Christophe Dietrich, Division pour le développement de la
cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Strasbourg*

Introduction

La problématique de la consommation responsable au sens large, incluant des formes diverses de consommation engagée, durable ou critique, le commerce équitable, le tourisme solidaire, l'agriculture biologique, etc., n'est pas nouvelle. Ces thèmes sont connus depuis plus de trente ans et ont été déclinés de différentes façons. Il est d'ailleurs difficile pour la plupart d'entre nous de faire la part des choses entre les concepts d'éthique, de durabilité, d'équité et même de responsabilité.

Dans le cadre de ce chapitre, il est d'abord nécessaire de définir les concepts de commerce équitable, de consommation engagée, durable, critique, et de tourisme solidaire couvert par le concept de responsabilité qui est envisagé ici comme «la responsabilité de chacun pour assurer le bien-être de tous¹».

La compréhension des concepts mis ici en avant est importante mais doit également être complétée par un aperçu historique permettant d'appréhender le contexte dans lequel ces formes de responsabilités citoyennes se sont développées.

Après avoir situé la consommation dans son ensemble, nous verrons quelle est la position économique de chacune de ses composantes ainsi que sa reconnaissance, afin de comprendre les enjeux et les risques qui menacent le développement de la cohésion sociale par la responsabilisation des citoyens dans leurs comportements de consommation.

Enfin, nous verrons comment la labellisation et la notation contribuent à garantir le respect des critères éthiques de la consommation responsable.

1. Ce concept de responsabilité est décliné à partir de la définition de la cohésion sociale donnée par le Conseil de l'Europe.

1. Définition des concepts

a. Consommation responsable

La consommation responsable est un vaste domaine avec de nombreux concepts sous-jacents. Lorsqu'on veut consommer de façon responsable, on peut le faire de façon engagée, durable ou critique. Ces différents concepts se distinguent essentiellement par le mode de consommation (procédure d'achat ou choix de vie) et par le niveau d'action des citoyens. On retrouve des recouvrements entre ces différentes formes de consommation responsable dans la finalité de la décision de consommation, mais avec une certaine hiérarchisation de l'implication de la personne. Une étude et une définition de ces trois concepts sont donc nécessaires pour aborder la problématique de la consommation responsable et comprendre ses différents niveaux d'implication. Une évocation rapide des critères éthiques inclus dans le concept de consommation responsable sera également utile.

La consommation engagée

La consommation engagée est un concept qui se définit par le comportement du consommateur lors de l'achat de produits ou de services. L'engagement se situe au niveau des choix de consommation que la personne fait au quotidien en se fondant sur la portée sociale et/ou environnementale de son geste de consommation.

Le choix des consommateurs se fait sur les «engagements» éthiques, sociaux et environnementaux que prennent les producteurs ou sur la perception de la portée qu'a le geste d'achat pour le consommateur. Ainsi, un individu peut consommer de façon engagée en achetant des produits locaux afin de maintenir des emplois ou des familles de producteurs agricoles dans son environnement proche, ou bien acheter un produit industriel répondant à certaines garanties environnementales, cela pour préserver l'environnement.

Ainsi, le comportement de consommateur engagé est motivé par de nombreux stimuli et son geste de consommation peut avoir des aspirations très diverses.

Néanmoins, il y a une chose qui régit la consommation engagée dans tous les cas, c'est le refus de consommer de façon passive, ou orientée par le merchandising, et la volonté de se servir de son pouvoir d'achat comme un certain pouvoir de décision et d'expression.

La consommation durable

Le concept de consommation durable est étroitement lié à celui de développement durable, une définition de cette forme de consommation responsable peut être donnée à partir de la définition du développement durable instituée par la Commission Brundtland, à savoir: «Le développement durable est défini comme l'activité économique répondant au besoin de la génération actuelle sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre à leurs besoins, la durabilité se fondant sur trois éléments, économique, social et environnemental².»

La définition de la consommation durable découlant de cette dernière pourrait donc être celle-ci: «L'utilisation de biens et de services qui répondent à des besoins essentiels et contribuent à améliorer la qualité de vie tout en réduisant au minimum les quantités de ressources naturelles et de matières toxiques utilisées tout au long du cycle de vie du bien ou du service, de sorte que les besoins des générations futures puissent être satisfaits³.»

La consommation durable couvre dans cette définition les champs économiques, sociaux et environnementaux, mais dans un sens plus général que la définition de la consommation engagée, qui, elle, se limite à la portée du geste de consommation selon des critères d'engagement des producteurs.

La notion de durabilité se situe ici au niveau du mode de vie des individus, dans la consommation énergétique, dans leur production de déchets et la manière de les traiter, ainsi que dans les comportements de consommation de biens et de services.

La consommation critique

La consommation critique est de nature distincte des deux autres formes de consommation responsable citées précédemment, puisqu'elle ne se situe pas uniquement au niveau individuel ou familial, mais au niveau collectif.

2. D'après le rapport Brundtland (1987), publié par la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

3. Définition donnée par le ministère norvégien de l'Environnement en 1994 et reprise par l'OCDE dans son rapport «Vers une consommation durable des ménages», 2002.

Le fondement de la consommation critique est illustré dans cette phrase de Francesco Gesualdi⁴: «Lorsque vous achetez un paquet de spaghetti au supermarché, vous financez sans le savoir l'industrie de l'armement du fait que la multinationale qui fabrique ce paquet de pâtes a une filiale d'armement. Ou lorsque vous achetez une boîte de tomates pelées, vous contribuez à l'exploitation des journaliers africains parce que la multinationale à qui vous l'achetez possède une plantation d'ananas.»

L'analyse de cette phrase démontre que l'idée de base de la consommation critique est d'abandonner la passivité dans la consommation pour choisir la responsabilité. En cela, par exemple, le mouvement de la consommation critique en Italie entend contribuer à l'information des consommateurs sur les produits qu'ils achètent et sur les multinationales qui les produisent.

Dans cette optique, un guide de la consommation critique a été publié en 1998 où l'on trouve des notations des grandes entreprises sur des critères éthiques afin d'informer les consommateurs sur leur comportement éthique. Ces entreprises et leurs filiales sont notées sur une douzaine de critères allant de la transparence à l'abus de pouvoir économique, ou au soutien des pays du tiers monde.

Ce niveau de consommation responsable est plus qu'actif, il est militant, et donne des alternatives de consommation. On trouve de nombreux exemples de ce genre de consommation avec des mouvements comme «Slow Food⁵⁰» qui développent la critique à la consommation dénommée «Fast Food». Cette forme de consommation responsable associe, dans une démarche d'information du public au sens large, les consommateurs militants ainsi que des organisations de personnes dénonçant des pratiques contraires à l'éthique.

Par ailleurs, il serait abusif de croire que le mouvement de consommation critique ne fait que dénoncer des multinationales: le guide cité plus haut encourage aussi la consommation de produits fabriqués par des multinationales qui respectent les critères éthiques.

4. Gesualdi, F., *Manuale per un consumo responsabile*, Feltrinelli Saggi Universale Economica, 2003.

5. Mouvement né en Italie. Il s'est répandu dans plus d'une centaine de pays dont de nombreux pays européens, les Etats-Unis et le Canada. Il compte aujourd'hui 80 000 membres.

Les critères éthiques

Après avoir examiné les différentes formes de consommation responsable et leurs concepts inhérents, il importe d'en relever le dénominateur commun, c'est-à-dire les critères éthiques.

Ces critères éthiques répondent souvent à des normes internationales ou à des souhaits exprimés par les consommateurs eux-mêmes lorsqu'ils ne veulent pas cautionner une pratique immorale ou illégale. La figure 1 ci-après indique les critères éthiques que les consommateurs allemands soutiennent.

Figure 1 – Les critères éthiques des consommateurs allemands



Source : Imug, 1996; tiré de Gesualdi, F., *op. cit.*

Le critère éthique le plus important pour la population allemande – et vraisemblablement pour les autres populations européennes selon les informations disponibles – est sans aucun doute la non-utilisation du travail des enfants. Certains critères éthiques tels que la transparence, la protection de l'environnement ou le respect des travailleurs sont également fortement valorisés dans de nombreux pays européens. D'autres critères semblent en revanche dépendre plus largement du contexte socioculturel du pays; il en est ainsi de l'utilisation de comptes dans les paradis fiscaux (qui n'est un critère éthique important qu'en Italie) ou le rapport à la communauté locale (qui n'est donné comme important que dans les pays anglo-saxons⁶).

6. *Ibid.*

La figure 1 montre également qu'il y a diverses catégories de critères éthiques: les critères «positifs», comme la création d'emploi ou le soutien à l'art et à la culture, et les critères «négatifs» ou «exclusifs», par exemple le rejet de la part de l'industrie de l'armement ou des régimes autoritaires.

Les critères éthiques couvrent plusieurs champs. Ces champs sont de nature sociale (création d'emploi, intégration des étrangers), environnementale (gaspillage des ressources, projet écologique), légale (respect des droits des femmes, non-utilisation du travail des enfants) ou moral (respect des consommateurs).

Cette double catégorisation des critères éthiques conduit finalement à la nécessité d'une méthode de vérification du respect de ces critères. Une des façons les plus visibles de vérifier le respect de ces critères est la labellisation des produits ou des structures de production/distribution.

La labellisation

Les différents labels peuvent être classés en différentes catégories selon leurs approches et les critères qui sont utilisés.

La première catégorie de labels est fondée sur une approche essentiellement orientée vers la garantie de la sécurité du consommateur. Cette approche inclut certaines valeurs concernant l'utilisation du produit, comme l'absence d'OGM ou la sécurité pour les enfants.

La deuxième catégorie de labels est fondée sur une approche éthique garantissant que certains critères négatifs, comme le non-recours au travail des enfants ou à l'expérimentation animale, sont absents du processus de fabrication.

La troisième catégorie serait fondée sur une approche critique caractérisée par la non-violation, de façon systématique, de normes morales ou éthiques, comme le respect de l'environnement ou des règles sociales.

La quatrième catégorie de labels est fondée sur des critères positifs qui vérifient le respect des aspects environnementaux, sociaux et moraux par les entreprises. Dans l'ensemble, ces labels contrôlent le niveau d'éthique des entreprises et la «responsabilité sur les produits».

Ces quatre catégories ont un principe en commun, elles ne sont pas orientées. Ce sont des approches relativement neutres en terme d'engagement et de cohésion sociale. En effet, ces labels garantissent le respect de normes, de lois, de règles, de valeurs morales ou de critères éthiques ou

responsables, mais ne traduisent pas un réel engagement dans l'amélioration des conditions de chacun des acteurs de la chaîne de production.

Ainsi, la cinquième catégorie de labels est fondée sur une approche associative d'engagement avec des critères de coopération et de développement à tous les maillons de la chaîne.

Finalement, la sixième et dernière catégorie de labels prend aussi en compte les critères de coopération et de développement en y incluant les critères de développement durable, de protection et de valorisation du patrimoine local, de garantie de scolarisation et de revenus décents. Les meilleurs exemples du type sont les labels du commerce équitable «Fair Trade» et «Max Havelaar».

Figure 2 – Quelques labels environnementaux, sociaux, éthiques et équitables⁷



7. 1: agriculture biologique, Autriche; 2: produits écologiques, Union européenne; 3: produits et services environnementaux, Allemagne; 4: produits respectant l'environnement, Luxembourg; 5: commerce équitable, international.

b. Commerce équitable

Le commerce équitable est lui aussi une forme de consommation responsable mais avec une spécificité telle qu'il mérite un traitement à part.

En effet, le commerce équitable souligne une différenciation dans le produit non par rapport à la qualité intrinsèque, mais par la nature et les caractéristiques du processus de production. C'est la chaîne allant de la fabrication à la distribution finale qui est prise en considération. Le commerce équitable dépasse donc le principe mis en exergue dans les années 1960 du «*trade not aid*» (du commerce, pas de la charité) pour viser un «*fair trade not aid*».

Le commerce équitable se caractérise en général par:

- la reconnaissance d'un salaire juste dans le contexte local;
- la promotion des opportunités de travail pour tous, en particulier pour les plus vulnérables;
- l'offre aux petits propriétaires agricoles et aux employés d'opportunités d'améliorer leur condition de vie (scolarisation des enfants, logement...);
- l'intégration de méthodes de développement durable pour l'environnement;
- l'adoption de critères de transparence;
- la construction de rapports de long terme avec les producteurs en les sortant de la précarité continue et de l'absence de perspectives;
- l'introduction de conditions de travail respectueuses des normes d'hygiène et de santé;
- la procuration, dans la mesure du possible, d'assistance financière et technique aux producteurs.

Par ailleurs, le commerce équitable prend en compte les différents concepts cités précédemment puisqu'il recoupe la consommation durable dans la perspective d'une consommation de produits respectueux de l'environnement et de la dignité humaine. De plus, il s'inscrit dans une démarche de consommation engagée en intégrant les producteurs au respect des normes de l'Organisation internationale du travail et de respect de l'environnement. Outre les engagements des producteurs, les normes du commerce équitable permettent aux consommateurs du Nord (régions industrialisées) de s'engager dans un schéma de développement économique et de coopération Nord/Sud (régions moins développées). En effet, un revenu minimal est garanti par les consommateurs

du Nord à des producteurs qui se trouvent en bas de l'échelle de création de valeur ajoutée puisqu'ils fournissent des produits non élaborés.

On peut différencier deux approches dans l'organisation du circuit commercial: la première est celle de la filière intégrée. Elle est historiquement organisée par la médiation entre le producteur du Sud et le consommateur du Nord. Il y a trois intermédiaires:

- l'importateur, premier maillon de la chaîne de distribution qui négocie avec les producteurs du Sud;
- le point de vente, essentiellement des Magasins du monde qui vendent aux clients du Nord;
- les fédérations nationales de Magasins du monde qui assurent les fonctions de communication en organisant des campagnes de sensibilisation au commerce équitable.

La seconde est la filière labellisée, apparue à la fin des années 1980 avec la création du label Max Havelaar aux Pays-Bas.

Cette filière est radicalement différente de la première puisqu'elle repose sur la certification du produit qui peut alors être distribué par n'importe quel point de vente sans être forcément spécialisé dans le commerce équitable (ce qui n'est pas le cas pour la filière intégrée où tous les maillons de la chaîne sont spécialisés dans ce commerce).

Le distributeur doit respecter certaines règles de conduite pour vendre les produits labellisés, en particulier un prix d'achat du produit juste et un recours à des filières d'approvisionnement préalablement certifiées par le labellisateur.

c. Tourisme solidaire et tourisme durable

Le tourisme est un secteur stratégique de l'économie puisqu'il représente la première industrie du monde et le principal pourvoyeur de fonds (en ressources commerciales) pour les pays en développement.

Le principal risque d'un développement du tourisme rapide et mal maîtrisé est une dégradation de l'espace de vie, y compris du patrimoine naturel et culturel. Il est donc nécessaire d'introduire une notion de durabilité et de solidarité dans les services touristiques. Cette nécessité est d'autant plus grande que le tourisme se développe très vite dans les pays en voie de développement (qui attirent essentiellement les touristes des

pays occidentaux) et introduit des déséquilibres de distribution des ressources.

Il n'existe pas une définition unique du tourisme durable. Il existe néanmoins une définition dérivée du concept du développement durable du rapport Brundtland: «Le tourisme durable est une forme de tourisme qui répond aux besoins actuels des touristes, de l'industrie touristique et de la communauté d'accueil, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins⁸.»

Une autre définition, du même rapport, prenant plus largement en compte le concept de tourisme solidaire et durable, est également donnée: «Le développement d'un tourisme durable répond aux besoins des touristes et des régions qui les accueillent, tout en ménageant et améliorant les possibilités futures. Il doit se traduire par une gestion de toutes les ressources permettant à la fois de satisfaire les besoins économiques, esthétiques, et sociaux, et de préserver l'intégrité culturelle, l'intégralité des écosystèmes, la biodiversité et les systèmes de soutien à la vie⁹.»

L'Unat¹⁰ propose, elle, dans son dossier de presse «Du tourisme à l'échange» la définition suivante: «Le projet touristique doit prioritairement bénéficier aux sociétés locales, à travers des dynamiques qui favorisent leur autonomie économique et le respect de l'équilibre social. L'échange avec les populations locales et la formation sont donc les premières étapes des projets touristiques qui s'insèrent dans une démarche solidaire.»

L'approche «tourisme solidaire» rejette le modèle du touriste passif qui ne se soucie pas de ses actes, détruit ou reste indifférent aux ressources locales en contribuant à la dégradation du milieu. L'idée est de s'orienter vers un système d'échange où le touriste est acteur temporaire du développement local et doit avoir un comportement responsable lors de son séjour, ne portant pas de dommage au milieu dans lequel il s'insère durant sa villégiature.

8. Définition proposée par David Policarpo dans le document «Définition d'un concept opérationnel de développement durable du tourisme», issu de son mémoire «Recherche sur les indicateurs pour un tourisme durable: une méthode de choix et de définition d'indicateurs pour un développement touristique durable dans les pays en développement». (www.saharafragile.org).

9. *Ibid.*

10. Union nationale des associations de tourisme de plein air, France.

L'apport des concepts de consommation «responsable» (au sens large du terme) à la cohésion sociale est intéressant car ces concepts introduisent, par définition, une notion de responsabilité du consommateur, ce dernier contribuant ainsi de façon «politique» à la régulation du système productif. La coresponsabilité des acteurs est donc clairement affirmée ici.

2. Passé, présent : quelle évolution ?

a. Du consumérisme à la consommation responsable

La consommation responsable est une forme de consommation alternative, comme nous l'avons vu dans les concepts; son histoire est parallèle à l'histoire de la consommation au sens général du terme.

À l'origine des échanges commerciaux, les individus ne consommaient dans leur grande majorité que ce dont ils avaient besoin. Cette consommation en rapport avec les besoins ne créait pas les tensions énormes que nous connaissons aujourd'hui sur l'environnement et les travailleurs.

Au début du XX^e siècle, la production de masse a entraîné une consommation de masse¹¹. Cette production s'accroît avec le système fordiste d'automatisation qui entraînera quelque années plus tard, en 1929, la première crise mondiale de surproduction.

Après la seconde guerre mondiale, on retrouve un modèle de production et de consommation de masse avec des quantités de produits en croissance constante. Les ménages s'équipent tous du nouveau confort moderne. La production ne diminuant pas, bien au contraire, le marketing s'est développé à la vitesse de la croissance de la production pour y faire «coller» la consommation.

Ce modèle consumériste a généré de fortes pressions en matière de consommation de ressources naturelles, de pollution industrielle et de production de déchets ménagers.

Ainsi, les origines de la consommation responsable ne sont pas nettement datées, mais elles correspondent à la dérive du modèle consumériste des années de croissance économique forte («les Trente glorieuses» de l'après-guerre, 1945-1974).

11. Selon la théorie classique de J.-B. Say: l'offre crée sa propre demande.

La nécessité de responsabilisation du consommateur est bien le fruit de ces tensions croissantes sur l'environnement et les ressources humaines.

b. De la charité au commerce équitable

Le commerce équitable trouve ses racines dans de multiples initiatives humanitaires et solidaires de l'après-guerre. Dans les années 1950, on pouvait acheter en Europe des produits de l'artisanat en provenance de populations défavorisées (pays en crise, en guerre, etc.). L'organisation non gouvernementale Oxfam, basée en Angleterre, développe l'idée de vendre des produits réalisés par des artisans en difficulté dans le tiers monde en leur garantissant des revenus réguliers. Les lieux de vente et les organisateurs de ces filières d'importation étaient exclusivement de type caritatif et humanitaire.

En 1965, Oxfam lance les «*bridge programs*» dans le but de créer des liens commerciaux entre les producteurs des pays du Sud et les consommateurs du Nord.

En 1967, on assiste à la création de la première coopérative d'importation des produits du tiers monde en Hollande. Cette coopérative est à l'initiative de l'Eglise catholique flamande dans un souci de solidarité.

L'apparition du commerce équitable dans la sphère politique est associée à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced) en 1968. Lors de cette conférence, le principe «*trade not aid*» («du commerce et non de l'aide») a été pour la première fois reconnu au niveau international pour traiter des rapports Nord-Sud.

A partir de cette date, l'idée n'était plus d'acheter les produits du «tiers monde» par compassion, mais par volonté de dénonciation de l'inégalité entre la position des populations du Sud et les forces dominantes du commerce international.

Le développement du commerce équitable en Europe s'est fait de manière disparate. Des initiatives sont apparues séparément au cours des années 1970 et 1980, à partir de petites structures militantes sans nécessaire cohérence entre elles.

En 1988 est créé le label Max Havelaar dont le principe de labellisation reprend celui de la Cnuced, c'est-à-dire remplacer la charité par le développement économique engendré par un échange marchand équitable qui protège les communautés de petits producteurs.

Ce n'est qu'au cours des années 1990 que les acteurs du commerce équitable se structurent au niveau transnational autour de quatre organisations internationales: Efta, Ifat, Flo, News¹². En 1998, ces organisations se regroupent pour constituer une structure informelle appelée Fine, qui entend se consacrer à l'information mutuelle, à des tâches de coordination et à l'établissement de critères communs. Entre 1999 et 2001, ces quatre organisations ont adopté une charte commune, qui fait aujourd'hui référence et qui est appelée le «consensus de Fine», faisant état des orientations stratégiques ainsi que des critères et des principes du commerce équitable.

c. De la simple découverte au tourisme durable

Le point de départ du tourisme durable se situe au début des années 1970. De façon plus précise, on peut le situer en 1972 avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm.

Ce sont en effet les institutions internationales qui ont, les premières, souligné la nécessité de faire émerger une nouvelle forme de tourisme qui se situe dans la logique de durabilité, tenant compte des potentialités sociales et naturelles locales avec un souci de pérennité des choix de développement.

La première vague du tourisme de loisir et de masse est apparue en Europe vers la fin des années 1930 avec «les congés payés». Par la suite, la croissance du tourisme de loisir suit les avantages sociaux obtenus par les travailleurs et l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

Ultérieurement, plus particulièrement dans les années 1960-1970, on commence à voir apparaître le tourisme transnational. Les ménages les plus aisés cherchent alors plus de dépassement et réclament des services de plus en plus complets.

Le modèle des clubs de vacances en est un bon exemple. En effet, on voit la construction de grands complexes de loisir dans les pays moins développés en bordure de mer et isolés de la population locale utilisée uniquement comme main-d'œuvre bon marché.

12. 1989: création de Ifat (*International Federation for Alternative Trade*); 1990: création de EFTA (*European Fair Trade Association*); 1994: création de News (*Network of European World Shops*); 1997: création de Flo (*Fair Trade Labelling Organisation International*).

Le développement récent des nouvelles formes de technologie et d'innovation a fait naître un nouvel espace de loisir: la découverte de nouvelles cultures.

Par ailleurs, le tourisme constitue une possibilité de reconversion économique des régions d'Europe connaissant des crises de l'emploi industriel.

D'un point de vue historique, le développement concret du tourisme solidaire est bien plus récent et concerne les pays du Sud et les zones européennes plus fragiles.

On note, en 1992, la création d'un Ecolabel européen pour les services touristiques, suivi par un label autrichien en 1996 et un label français, «la clé verte», pour les campings en 1999.

L'histoire du tourisme solidaire est, pour le moment, encore difficile à tracer du fait d'un certain manque de recul et de l'absence de grands réseaux internationaux fédérant les multiples organisations du secteur, ces derniers se mettant progressivement en place.

3. Situation économique et labellisation des secteurs

a. L'activité économique de la consommation responsable

Il existe plusieurs formes de production rattachées aux valeurs de cette consommation et labellisées comme telle. Ces activités de production se situent essentiellement dans le domaine alimentaire dont la forme la plus connue, bien qu'étant à la frontière de la consommation responsable dans le sens de l'engagement, est l'agriculture biologique.

Cette agriculture est en plein développement de nos jours avec un taux de croissance des ventes de plus de 20 % par an. Sa visibilité est relativement importante avec différents labels «bio» comme le label européen de l'agriculture biologique et écologique, ou de nombreux labels essentiellement développés dans les pays rhénans mais étendus à toute l'Europe, certifiant que le mode de production agricole est biologique et préserve l'environnement.

Comme il apparaît dans le tableau 1, le marché du «bio» connaît un bel essor depuis dix ans.

Tableau 1 – Chiffre d'affaires et parts de marché en alimentation bio (en millions d'euros)

Principaux pays producteurs d'alimentation biologiques (continent européen)	Vente 1997	Estimation 2000	Croissance annuelle en %	Part de marché en % en 2000
Allemagne	1 363	2 355	10-15	2,5
France	545	1 165	20-25	1
Italie	570	1 041	20	1
Suisse	265	868	20-25	3
Royaume-Uni	342	793	25-30	1
Danemark	228	744	25-30	3,2
Pays-Bas	265	570	15-20	1,5
Autriche	171	397	10-15	3,5
Suède	84	347	25-30	1,2
Belgique	62	149	25-35	1
Total Europe	4 016	8 899	—	
Total monde	8 007	18 493	20-25	

Source: ITC, International Trade Center, 2002.

Ce tableau montre que l'Allemagne est le plus grand marché d'Europe en termes absolus, et qu'il représente plus ou moins un tiers du marché européen total. Ce leader est suivi par la France et l'Italie, et par un certain nombre d'autres marchés plus restreints.

Néanmoins, les produits biologiques ne représentent encore que moins d'1% du marché d'alimentation total. Cependant, dans quelques pays comme l'Autriche, le Danemark, l'Allemagne, et la Suisse, la part atteint déjà entre 2 et 3%.

On assiste partout à une croissance très forte de ce type de consommation responsable: entre 15 et 30% l'an. Des analyses de perspectives indiquent que, d'ici quelques années, les produits biologiques pourraient représenter 5 à 10% du marché d'alimentation total dans les pays les plus avancés.

Une autre forme de consommation responsable, proche de l'agriculture biologique, est celle des systèmes courts de distribution alimentaire. Ces circuits courts sont proches dans le concept des «Teikei¹³» japonais. Un exemple français de circuits courts, les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne¹⁴) sont des groupements de consommateurs autour d'un producteur qui leur vend directement un panier hebdomadaire de légumes de saison.

Ce modèle de consommation alimentaire réalise au Japon environ 30% de la production agricole, et les CSA (*Community Supported Agriculture*¹⁵) américains représentent aujourd'hui plus de 1 000 exploitations, essentiellement regroupées autour des grandes agglomérations urbaines (New York et celles de la Californie).

En ce qui concerne l'intérêt général pour les produits éthiques et responsables, les études réalisées dans divers pays européens s'accordent pour estimer que plus de deux tiers des consommateurs se disent prêts à modifier leurs choix de consommation en fonction de critères éthiques. Une étude récente¹⁶ au niveau européen affirme que 70% des consommateurs européens pensent que l'engagement d'une entreprise envers sa responsabilité sociale importe lors d'un acte d'achat.

Il ressort également de cette étude que, dans la majorité des pays européens, 40 à 50 % des consommateurs seraient prêts à payer plus chers

13. Mouvement datant des années 1960 où des mères de familles ont passé un contrat avec des producteurs locaux pour avoir des aliments de qualité.

14. Les AMAP comptent en France, au début 2004, 50 producteurs nourrissant chacun 100 familles. La production totale des AMAP est d'environ 2500 tonnes de fruits et légumes par an. Le chiffre d'affaires de ces producteurs est d'environ 4 millions d'euros par an, ce qui représente environ 80 000 euros par an et par exploitant.

15. Les CSA emploient en moyenne 2,8 personnes chacune et le revenu brut médian se situe autour de 30 000 euros par exploitation

16. Réalisée à la demande de CSR Europe, par Mori (Market and Opinion Research International) fin 2000, au moyens d'interviews de 12 000 consommateurs dans 12 pays européens.

des produits environnementaux et socialement responsables, contre 30 à 40% de consommateurs qui n'accepteraient pas de payer plus cher. Malgré cela, ils sont moins de 3% à entrer réellement dans une démarche de consommation responsable. Il est donc difficile de passer des idéaux aux actes du fait d'un ancrage profond des modes de consommation basés sur le prix le plus bas et non sur les conséquences de l'acte d'achat.

b. Le commerce équitable en chiffres

Selon Eurobaromètre¹⁷, 11% des habitants de l'Union européenne ont déjà acheté des marchandises du commerce équitable. Cette moyenne cache des différences considérables d'un Etat membre à un autre, avec 3% pour le Portugal et en Grèce, contre 49% aux Pays-Bas.

Cette enquête a également révélé que près des trois quarts (74%) des habitants de l'Union européenne se disent prêts à acheter des bananes du commerce équitable au cas où on en proposerait dans les rayons, à côté des «autres» bananes. 37% se sont dit aussi prêts à payer 10% de plus que le prix habituel, à qualité égale, pour des bananes produites selon les normes du commerce équitable.

L'analyse des réponses fournies par les personnes interrogées a révélé, d'autre part, que les consommateurs qui ont déjà eu l'occasion de connaître les produits du commerce équitable sont nettement plus susceptibles que les autres d'acheter des produits relevant de ce type de commerce, même s'ils devaient payer plus cher.

L'évolution des ventes en Europe entre 1997 et 2000 est en stagnation à périmètre constant (c'est-à-dire pour la même offre de types de produits). Le chiffre d'affaires global du commerce équitable est passé de 200 millions d'euros à 260 millions d'euros, mais cette hausse est due au développement de nouvelles lignes de produits. En part de marché par produit, on remarque un tassement des ventes sur la période. Il semblerait même que le secteur soit en restructuration dans la mesure où le nombre respectivement de salariés, de bénévoles et de magasins spécialisés a baissé d'environ 10% en Europe.

17. Eurobaromètre, 47: «Attitudes des consommateurs européens envers le commerce équitable des bananes», 1997.

Le commerce réalise, en 2002, près de 330 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec environ 50 000 points de vente à travers l'Europe. Il emploie un millier de personnes et occupe une centaine de milliers de bénévoles sur le vieux continent.

Enfin, on recense environ 80 réseaux de magasins ou d'importateurs en Europe. Du point de vue de la représentation du commerce équitable, il est intéressant de noter que 90% des supermarchés aux Pays-Bas référencent des produits labellisés Max Havelaar. Au Royaume-Uni, la marque Cafédirect, regroupant plusieurs importateurs de café, est la septième marque de café du pays en 2002.

En Allemagne, on comptabilise environ 700 magasins du commerce équitable, dont 340 regroupés au sein de la plate-forme des Magasins du monde (*Weltladen-Dachverband*). Environ 50 000 bénévoles y travaillent, ce qui représente la plus forte mobilisation en Europe.

La Suisse est également un marché de référence, avec un fort taux de pénétration de la grande et moyenne distribution par la filière labellisée. Les produits labellisés Max Havelaar (café, jus d'orange, thé et miel) réalisent entre 2 et 5% de part de marché. La banane équitable, lancée en 1997, représente la part de marché la plus importante pour un produit équitable en Europe, avec un taux de pénétration du marché conventionnel de l'ordre de 20% en 2000. De plus, le nombre total de points de vente est considérable dans la mesure où il est estimé à environ 7 000 magasins, ce qui représente 80 à 90% des magasins alimentaires suisses.

Enfin, la Belgique et l'Italie sont également deux marchés importants du commerce équitable européen avec un demi-millier de points de vente de produits issus du commerce équitable dans chacun de ces pays, avec une forte implication d'Oxfam en Belgique et de Flo en Italie.

Pour bien comprendre l'enjeu économique en matière de développement, le tableau 6 suivant indique la répartition du prix de vente d'un paquet de café équitable mexicain¹⁸:

18. Producteur: Uciri: Union of Indigenous Communities in the Istmo Region, Oaxaca, Mexique; distributeur: CTM, Italie.

Tableau 2 – Répartition du prix de vente d'un paquet de café équitable mexicain

Description	Répartition
Pour le paysan	22,6%
Pour l'organisation de producteurs pour ses dépenses générales	6,4%
Pour l'organisation de producteurs pour le projet social	5,5%
Pour l'organisation de producteurs pour la culture biologique	3,4%
Pour le transport final	2,4%
Pour les dépenses de douane	1,7%
Pour la torréfaction et le conditionnement	18,8%
Pour le coût de distribution et dépenses financières	5,2%
Pour l'activité du magasin	12,0%
Pour l'activité du distributeur	22,0%
Prix de vente HT	100%
TVA	19%

Source : Gesualdi, F., *op. cit.*

Le principal bénéficiaire de la vente de café est donc le paysan lui-même puisqu'il perçoit 22,6% du prix de vente du paquet de café contre environ 2% du prix de vente du paquet d'une grande marque commerciale.

Le commerce équitable jouit en définitive d'une reconnaissance très hétérogène en Europe avec quelques pays très engagés dans cette activité comme les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et la Belgique. Néanmoins, il semble qu'à l'avenir la consommation de produits équitables devrait se développer avec le référencement des produits labellisés dans la grande distribution, ce qui permettra une plus grande visibilité des labels «Fair Trade» et «Max Havelaar».

c. *Le tourisme solidaire dans les faits*

Même si les intentions du tourisme solidaire sont très différentes du tourisme «classique», il obéit aux mêmes règles, c'est-à-dire à la satisfaction du client.

Le principal vecteur où le tourisme solidaire peut jouer son rôle est la vente des produits de consommation locaux. Ces produits fournis aux touristes solidaires pourraient être issus du propre territoire et rémunérés à leur juste valeur. Cette pratique commerciale présente à elle seule une garantie de solidarité et de développement local respectueux des cultures et des produits locaux.

Le problème de cette forme de tourisme semble être l'adhésion des touristes eux-mêmes. Dans un sondage français paru dans l'hebdomadaire *L'écho Touristique*, en octobre 1999, on s'aperçoit que 50 % des Français serait en théorie d'accord pour consommer des voyages solidaires. Néanmoins, dans ces 50%, la grande majorité préfère simplement payer leurs vacances moins chères.

Même si ce tableau peut sembler noir à l'heure actuelle, il n'en est pas moins vrai que la notion de solidarité et de durabilité dans le tourisme tend à prendre une place de plus en plus importante dans les comportements de consommation touristique.

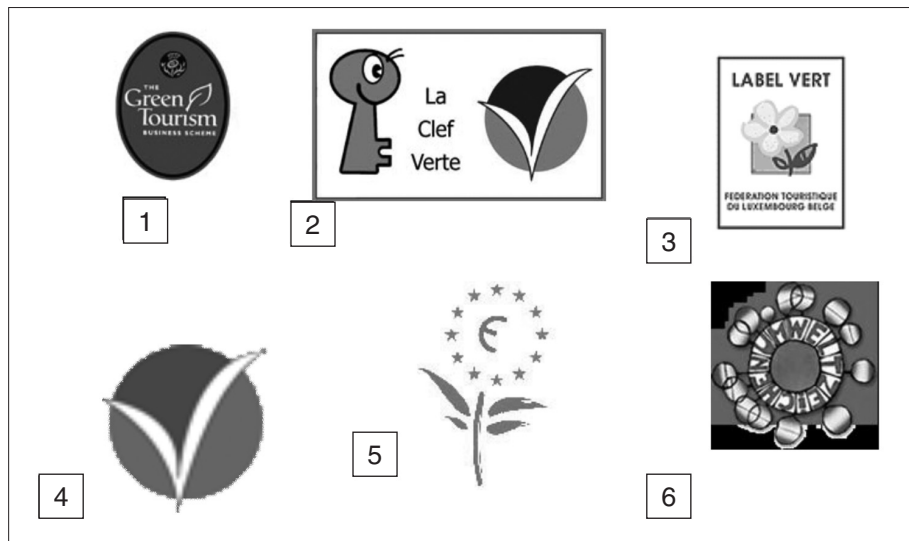
En Angleterre, déjà 78% des personnes déclarent que les informations de nature sociale et environnementale sont importantes dans le choix de la destination, et 68% des personnes interrogées soulignent l'importance que les bénéfiques, en termes économiques, soient perçus par les populations locales.

Une étude de l'Organisation mondiale du tourisme auprès d'un tour operator indique que 42,4% de ses clients choisiraient à l'avenir leur destination en fonction de critères environnementaux et un tiers un séjour avec un projet de développement local.

Si cette tendance devait se confirmer pour la consommation touristique, il y a fort à parier que les tour operators inclueront à l'avenir dans leur offre des séjours d'écotourisme, de tourisme solidaire ou de tourisme équitable.

Du côté de la reconnaissance de ces formes de tourisme et pour empêcher des dérives commerciales des tour operators, on assiste dès maintenant à une prolifération des labels d'écotourisme. Le Conseil de l'Europe a recensé six labels d'écotourisme créés ces dix dernières années à travers l'Europe dont un Ecolabel-tourisme de la Commission européenne.

Figure 3 – Les labels de l'écotourisme européen¹⁹



Pour se faire une idée de l'importance économique que peut revêtir le tourisme solidaire, l'Unat a publié les chiffres de son activité. Cette union d'associations françaises réalise à elle seule plus d'1 milliard d'euros par an de chiffre d'affaires, emploie 12 000 salariés permanents et 60 000 salariés saisonniers. Elle accueille près de 6 millions de vacanciers pour un total de 38 millions de journées de vacances dans plus de 1500 lieux de résidence.

Conclusion : les enjeux de la consommation responsable pour la cohésion sociale

La consommation responsable, au sens large, n'a pas encore un poids économique important mais connaît une croissance annuelle forte. Si l'on considère le nombre de déclarations d'intention de la part des citoyens et si celles-ci se réalisent, il est plus que probable que cette

19. 1: Ecosse: Green tourism business scheme; 2: France: label environnemental; 3: Label vert: label environnemental; 4: Danemark: label environnemental; 5: Union européenne: label environnemental public; 6: Autriche: label environnemental public.

forme de consommation devienne un modèle d'organisation économique et commercial à part entière dans un avenir proche.

La part que peut prendre la consommation responsable dans le développement de la cohésion sociale est importante. L'engagement des citoyens dans des comportements de consommation va dans le sens d'une coresponsabilité visant à répondre aux distorsions apparues dans l'allocation des richesses et l'utilisation des ressources de la planète. Développer ces formes de consommation alternatives est un véritable défi dans une perspective de développement durable, de réduction de la fracture Nord-Sud et de réductions des inégalités sociales dans les pays européens.

Ainsi, la consommation responsable, avec toutes ses composantes, s'inscrit de façon systématique dans un grand projet social qui, même s'il peut paraître utopique, n'en est pas moins réalisable au vu de l'engagement des acteurs de ce secteur.